



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
19/02/2015

**Séance du jeudi 12 février 2015
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 12 février 2015 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• •R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 18/12/14

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 18 décembre 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 0.2 - Les conséquences « institutionnelles » pour la CAGB de la création de la commune nouvelle des Auxons

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments d'information sur les conséquences « institutionnelles » pour la CAGB de la création de la commune nouvelle des Auxons.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

• **R. 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaire 2015.

• **R. 1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2015 - Gestion de la dette du Grand Besançon**

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon.

• **R. 1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2015 - Situation du Grand Besançon en matière de développement durable**

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

• **R. 1.1.4 - Opposition à l'exonération de CFE et de CVAE pour certains commerces des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

A la majorité, 12 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'opposition à l'exonération de CFE et de CVAE prévue à l'article 1466A, I septies du Code général des impôts.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 12 Abstentions : 2

Ressources humaines

• **R. 1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents - Création de postes**

A la majorité, 2 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B, filière technique),
- la création de 6 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière technique),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A, filière administrative),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 123 Contre : 2 Abstentions : 2

• **R. 1.2.2 - Création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit du sol**

A la majorité, 8 contre et 21 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - la création du service commun d'instruction des autorisations du droit du sol,
 - le transfert des agents de la Ville de Besançon au Grand Besançon,
 - la création des postes permanents,
 - le lancement des recrutements prévus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les communes adhérentes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 96 Contre : 8 Abstentions : 21

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

- **R. 6.1 - Information de la stratégie Centre Franche-Comté pour la réponse à l'appel à projets « axe urbain FEDER »**

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, JL. FOUSSERET, M. LOYAT, JY. PRALON, D. SCHAUSS et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur des orientations stratégiques et des projets de l'agglomération bisontine qui figurent au plan d'action dans la réponse à l'appel à projets « axe urbain FEDER ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

- **R. 6.2 - Modifications statutaires du SMSCoT**

Mme M. DONEY, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications des articles 1, 2 et 4 des statuts du SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

- **R. 2.1 - TCSP « Gare Viotte - Campus - Témis » - Lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique**

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020 :

- approuve le projet de tracé et les caractéristiques du site propre Gare-Campus-Témis défini et tel qu'il sera soumis à enquête publique, ainsi que son plan de financement,
- approuve la composition du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité du PLU de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer toutes démarches utiles visant à obtenir :
 - la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de voie en site propre et des acquisitions utiles à sa réalisation, ainsi que la mise en compatibilité du PLU de Besançon,
 - la déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation du projet,
 - le constat de l'urgence à prendre possession des biens expropriés,
 - les dossiers ou demandes d'autorisation en application du code du patrimoine,
 - les dossiers ou demandes relevant d'autres codes si nécessaire (environnement / loi sur l'eau, archéologie en particulier),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique et la procédure d'enquête parcellaire.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 121 Contre : 2 Abstention : 0

- **R. 2.2 - Voirie d'intérêt communautaire - Modalités d'exercice de la compétence**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les critères de classement des voiries d'intérêt communautaire,
- valide la liste des voiries d'intérêt communautaire arrêtée au 01/01/2015,
- se prononce sur les modalités d'exercice de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. 2.3 - Tramway - Avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstentions : 13

• **R. 2.4 - Tramway - Avenant n°2 au marché de travaux de lignes aériennes de contact**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché de travaux de pose des lignes aériennes de contact au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstentions : 13

• **R. 2.5 - PDU - Approbation du document final**

Mme F. GERDIL-DJAOUAT, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 15 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées au PDU 2015-2025 afin de répondre favorablement aux recommandations de la commission d'enquête et de tenir compte de l'avis des personnes publiques associées et du public,
- approuve le PDU 2015-2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 15

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• **R. 3.1 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2015**

Mmes A. ANTOINE, C. CAULET, F. MARTIN, S. THIVET et S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT et E. PETIT, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020 :

- approuve le versement d'une subvention de 181 116 € à l'association Mission Locale Espace Jeunes pour l'exercice 2015,
- approuve la convention annuelle à conclure avec l'association Mission Locale Espaces Jeunes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

Commission n°04 : Développement durable

• **R. 4.1 - Avis du Grand Besançon sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 27 contre et 34 abstentions, le Conseil de Communauté émet un avis favorable avec réserves sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 59 Contre : 27 Abstentions : 34

• •R. 4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution d'une subvention à la commune de Vaux-les-Prés

M. B. GAVIGNET et A. ROUSSELOT, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020 :

- se prononce favorablement sur l'attribution une subvention d'un montant de 2 441 € à la commune de Vaux-les-Prés pour la rénovation de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

• •R. 4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Pouilley-les-Vignes et de Vaux-les-Prés

Mme A. SALOMEZ et MM. JM. BOUSSET, B. GAVIGNET et A. ROUSSELOT, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 475,63 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour la création d'une aire de jeux pour enfants (2^{ème} tranche), correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 14 218 € à la commune de Vaux-les-Prés pour l'aménagement du parvis de la mairie correspondant à 50 % du montant des études et à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• •R. 5.1 - Politique de la ville - Signature du contrat de ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2020 :

- se prononce favorablement sur le contrat de ville,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat de ville.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 3

Questions diverses

• •R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

• •R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 12 février 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h10.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), M. Nicolas BODIN (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 0.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 0.2), M. Eric PETIT **Gennevilliers :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (à partir du 1.1.1) **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI (à partir du 1.1.1) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.4) **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.1) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 0.2) **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 1.1.1) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon :** M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, Mme Laetitia SIMON, M. Michel VIENET **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crète :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yorand DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT **Thise :** M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 0.2), T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.2), P. BONTEMPS, C. CAULET, YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 0.2), B. FALCINELLA (à partir du 1.2.2), A. GHEZALI, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), T. MORTON, M. VIENET, A. ANTOINE, C. DEMOLY, G. GALLIOT, Y. GUYEN (jusqu'au 0.2), O. DELAGUE (à partir du 1.1.1), MC. MARTINET (jusqu'au 2.4), C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.1), S. GAUTHEROT, A. SALOMEZ, Y. DELARUE, V. BRIOT, A. LORIGUET (jusqu'au 1.1.1)

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.2), C. LIME, K. ROCHDI (à partir du 1.1.2), D. SCHAUSS, A. POULIN, R. REBRAB, JL. FOUSSERET (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (à partir du 1.2.2), F. GERDIL-DJAOUAT, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), M. LOYAT, L. FAGAUT, C. MAGNIN-FEYSOT, F. GALLIOU, G. BAULIEU, B. ANDREOSSO (jusqu'au 0.2), E. PETIT (à partir du 1.1.1), JM. CAYUELA (jusqu'au 2.4), P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.1), A. GIRARDCLOS, JM. BOUSSET, M. DONEY, C. THIEBAUT, L. GUIBRET (jusqu'au 1.1.1)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 12 février 2015

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

<u>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</u>	10
<u>Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014</u>	10
<u>Rapport n°0.2 - Les conséquences « institutionnelles » pour la CAGB de la création de la commune nouvelle des Auxons</u>	10
<u>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</u>	11
<u>Finances</u>	11
<u>Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2015</u>	11
<u>Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2015 - Gestion de la dette du Grand Besançon</u>	32
<u>Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2015 - Situation du Grand Besançon en matière de développement durable</u>	32
<u>Rapport n°1.1.4 - Opposition à l'exonération de CFE et de CVAE pour certains commerces des quartiers prioritaires de la politique de la ville</u>	35
<u>Ressources humaines</u>	36
<u>Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents - Création de postes</u>	37
<u>Rapport n°1.2.2 - Création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols</u>	37
<u>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</u>	47
<u>Rapport n°6.1 - Information de la stratégie Centre Franche-Comté pour la réponse à l'appel à projets « axe urbain FEDER »</u>	47
<u>Rapport n°6.2 - Modifications statutaires du SMSCoT</u>	49
<u>Commission n°02 : Mobilités</u>	49
<u>Rapport n°2.1 - TCSP « Gare Viotte - Campus - Témis » - Lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique</u>	49
<u>Rapport n°2.2 - Voirie d'intérêt communautaire - Modalités d'exercice de la compétence</u>	51
<u>Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique</u>	52
<u>Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°2 au marché de travaux de lignes aériennes de contact</u>	52
<u>Rapport n°2.5 - PDU - Approbation du document final</u>	52
<u>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</u>	58
<u>Rapport n°3.1 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2015</u>	58

Commission n°04 : Développement durable	59
Rapport n°4.1 - Avis du Grand Besançon sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	59
Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution d'une subvention à la commune de Vaux-les-Prés	63
Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Pouilley-les-Vignes et de Vaux-les-Prés	63
 Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	 63
Rapport n°5.1 - Politique de la ville - Signature du contrat de ville	63
 Questions diverses	 67
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	67
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	67

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 12 février 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h10.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. La séance est ouverte.

J'ai les excuses de Marie-Guite DUFAY du Conseil Régional et de Lionel LANDRY de la CCIT.

Jusqu'à leur arrivée, Thierry MORTON donne pouvoir à Michel LOYAT, Patrick BONTEMPS à Dominique SCHAUSS, Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Carine MICHEL, Danielle DARD à moi-même.

Pour toute la séance, Claudine CAULET donne pouvoir à Anthony POULIN, Gérard GALLIOT à Gabriel BAULIEU, Catherine DEMOLY à Françoise GALLIOU, Annie SALOMEZ à Jean-Marc BOUSSET, Alain LORIGUET à Laurence GUIBRET, Valérie BRIOT à Catherine THIEBAUT, Yves-Michel DAHOUI à Rosa REBRAB, Abdel GHEZALI à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Catherine BOTTERON à Philippe GUILLAUME, Yves GUYEN à Brigitte ANDREOSSO, Michel VIENET à Ludovic FAGAUT, Christine BITSCHENÉ à Philippe BELUCHE, Sylvie GAUTHEROT à Annette GIRARDCLOS, Yoran DELARUE à Martine DONEY et Andrée ANTOINE à Christian MAGNIN-FEYSOT.

Nous avons le quorum. Je vous ai cité les procurations.

Y a-t-il des remarques par rapport au dernier procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Le secrétaire de séance sera ce soir Marcel FELT. Merci de cette acceptation.

Rapport n°0.2 - Les conséquences « institutionnelles » pour la CAGB de la création de la commune nouvelle des Auxons

M. LE PRÉSIDENT.- La création de la commune nouvelle des Auxons, en lieu et place des communes d'Auxon-Dessous et Auxon-Dessus, a un certain nombre de conséquences « institutionnelles » exposées dans ce rapport, notamment le fait que la commune ne dispose plus de suppléant. Je voudrais saluer Madame Geneviève VERRO, suppléante, qui venait régulièrement à nos assemblées. Je voulais la saluer et demander au Maire de la remercier pour lui dire combien elle avait été présente. De nouvelles dispositions s'appliquent et je voulais vous en faire part.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le rapport d'orientations budgétaires, généralement, je fais une présentation. Mais vu le nombre de sujets de ce soir et leur longueur, je ne vais pas vous faire de présentation, même rapide, et je vais passer tout de suite la parole à Gabriel BAULIEU à qui je demanderais lui aussi d'être, comme à son habitude, très concis.

M. BAULIEU.- Ce qui est généralement le cas. Vous regarderez le temps à la page dans toutes les séances. Je vous invite à faire le calcul, vous pouvez prendre des chronomètres. Nous allons quand même faire une petite présentation avec un support visuel sur ces orientations budgétaires. Vous savez que ce débat a un caractère obligatoire, mais au-delà de cela, c'est une bonne première approche du budget et des orientations pour les années suivantes, puisque nous avons pour habitude d'avoir, dès les orientations budgétaires, un certain nombre d'éléments cadrant déjà fort bien les choses. Nous pourrions, dans l'absolu, avoir un rapport de 4 pages et en rester là, mais ce n'est pas le choix que nous faisons. Si bien qu'après avoir travaillé le rapport que vous avez en main, dans la perspective du rapport du budget en tant que tel, vous aurez déjà pu cheminer largement. Au-delà du caractère obligatoire, il y a une vraie utilité pédagogique et politique à procéder ainsi.

Vous avez un rapport assez complet. Je vais donc me contenter d'en présenter quelques éléments de manière synthétique à partir de ce support visuel. Je vais énoncer le plan que je pourrais suivre :

- tout d'abord, bien évidemment, quelques mots sur le contexte national marqué par la baisse des dotations et par quelques risques majeurs de dégradation des choses,
- quelques éléments de prospective 2015-2020 (durée de notre PPIF),
- la présentation des principaux éléments de cadrage du projet de budget principal 2015, puisque nous n'en sommes que là. Même si nous avons une approche relativement détaillée, nous ne sommes pas encore au stade du budget en tant que tel.

Si nous pouvons commencer par le contexte de la préparation budgétaire, vous ne serez pas surpris en voyant ce graphique qui image bien les choses. Nous avons cette problématique du redressement des finances publiques d'État. Nous aimerions pouvoir dire – c'est la raison des guillemets – que nous sommes dans une phase de redressement. Or nous sommes, dans le meilleur des cas, dans une phase de ralentissement de la dégradation, ce qui est loin d'être encore suffisant pour voir poindre une inversion des choses. Nous avons, par voie de conséquence, directement la note à payer en tant que collectivité, puisque nous nous voyons imposer un désengagement massif et durable de l'État auprès des collectivités, tout en rappelant que concernant les relations financières entre l'État et les collectivités, ce n'est pas une question de subventionnement. C'est très clairement, historiquement, une ressource constante des collectivités que d'émarger pour partie sur les impôts d'État.

Nous avons sur ce graphique, tout d'abord, ce qui résulte du pacte financier voté sur les 3 années 2015, 2016 et 2017. Nous nous sommes autorisés à faire l'hypothèse qu'en 2017, les choses ne seront pas redressées et qu'il est vraisemblable que la courbe continue à s'infléchir. C'est le sens de ce qui dépasse la ligne de 2017 sur 2018, 2019 et 2020. Nous avons là cette baisse. Quand on parle de 2 M€ par an, c'est de manière arrondie. Vous verrez que certaines années, c'est sensiblement plus que cela. Bien évidemment, quand on cumule les choses (partie rose à droite du schéma), plus les années passent, plus cela s'empile. D'ici 2017, nous prévoyons un manque de ressources de 12 M€, soit 42 M€ d'ici 2020 si nous continuons sur cette pente. Nous sommes donc avec des perspectives des plus préoccupantes. Si nous nous interrogeons toujours sur le contexte, il ne faut pas minimiser les risques et des éléments peuvent changer, dont la réforme annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016, vraisemblablement pas pour que nous en percevions davantage. Par contre, peut-être serait-elle orientée vers les communautés ? Mais ne précipitons pas les choses.

Concernant la réforme en cours des collectivités, il est même écrit « disparition des départements », ce qui n'est plus tout à fait de circonstance. Les choses changent au fur et à mesure que le débat parlementaire suit son cours, mais il y a là des bouleversements en vue et des évolutions sans doute du périmètre des communautés, le seuil des 20 000 habitants retiré au Sénat ayant été réintégré à l'Assemblée Nationale. Il est donc vraisemblable qu'il y aura du mouvement en perspective. Sur la fiscalité, la révision des valeurs locatives cadastrales est en marche et en cours de réalisation pour les locaux professionnels, et en test pour les locaux d'habitation. Là, ce n'est pas le bouleversement en termes de valeur générale, mais cela peut être un bouleversement profond en matière de répartition. Dans ce genre d'évolution, même si l'on considère que c'est plus équitable, ceux qui gagnent ne disent rien et ceux qui perdent, ou qui considèrent perdre, réclament beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est souvent comme cela !

M. BAULIEU.- Concernant les incertitudes économiques, je ne vous ferai pas l'affront d'insister. Nous ne pouvons pas aborder les orientations budgétaires sans dire ce que nous en pensons à propos des critiques trop souvent faites sur la prétendue mauvaise gestion des collectivités locales. S'il y a un doigt à mettre quelque part en matière de dysfonctionnement de finances publiques, c'est exclusivement auprès de l'État pour le budget de l'État et les comptes sociaux. Point final. Pourquoi ? Parce que les collectivités sont tenues d'équilibrer leur budget. À partir de là, nous pouvons dire que nous sommes vertueux sans grand mérite, mais la règle est celle-là. Notamment en matière d'endettement, nous n'empruntons que pour investir dans des immobilisations et pour partie, ce qui n'est pas le cas dans d'autres domaines que je viens d'évoquer. Voilà quelques considérations de contexte.

S'agissant de la prospective 2015-2020, nous pouvons parler d'une stratégie globale. Bien évidemment, ce que je viens d'évoquer pèse largement sur ces perspectives pour nous, pour notre établissement, sachant que nous avons le même exercice à faire dans toutes les communes ou autres collectivités. Nous ne saurons pas trouver la solution uniquement par l'ajustement de la section de fonctionnement, ce qui veut dire que nous avons travaillé dans tous les compartiments du jeu en termes de perspectives pour l'instant, donc de définition pour le mois prochain en budget, en infléchissant bien sûr le niveau d'investissement. Nous pouvons dire ce que nous voulons, mais le sort qui nous est réservé imposera à toutes les collectivités de réviser à la baisse leur niveau d'investissement. La sanction de la désagrégation des finances publiques de l'État se sentira très concrètement sur le terrain et auprès des entreprises compte tenu de la part des collectivités dans l'investissement public.

Nous avons travaillé il y a quelques années sur cette période à venir, sur une hypothèse à 25 M€. Nous l'avions ensuite révisée à 20 M€. Nous travaillons désormais sur une hypothèse à 15 M€ lissés d'investissement sur le budget principal pour les années à venir. Nous serons un peu plus sur 2015. Nous terminons les programmes, plus des engagements importants sur les budgets annexes. Mais pour la suite, c'est ce qui paraît susceptible de tenir, et encore avec l'ensemble des conditions que je vais énoncer. Il faut aussi se soucier en permanence de la contrainte d'amortissement qui nous est imposée dans les intercommunalités, ce qui veut dire que nous devons équilibrer notre section de fonctionnement, déduction faite de nos amortissements. Nous pouvons être en situation quasi difficile, rien que par ce fait comptable. D'ailleurs, nous équilibrerons notre budget 2015 grâce à des résultats 2014, puisque sur les seules ressources dépenses 2015, nous serions déjà en difficulté.

L'endettement est jeune dans notre Agglomération. Nous ne bénéficierons de l'amortissement de certains emprunts que dans une dizaine d'années, quand cet endettement se sera encore peut-être un peu alourdi par le jeu des remboursements et des nouveaux emprunts contractés. Il faut penser, compte tenu de cette exigence d'équilibre de la section de fonctionnement que nous devons conserver un taux d'épargne net suffisant d'au moins 8 M€ pour répondre à cette exigence d'équilibre. Nous ne pouvons pas dire « ne touchons pas à la fiscalité, il suffit d'emprunter », parce que précisément, nous devons absolument équilibrer cette section de fonctionnement. C'est, d'une certaine manière, encore un garde-fou à ce qui serait peut-être quelquefois la tentation de faire facile, mais cela ne sera pas le cas. Donc, nous avons comme exigence de mobiliser tous les leviers, certes, sur la section de fonctionnement, mais pas seulement.

Nous devons nous imposer un nouveau pacte de soutenabilité du budget annexe Transports, c'est-à-dire ne pas laisser filer le montant de la subvention d'équilibre nécessaire. S'agissant du budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), il doit venir désormais dans le droit commun des crédits des services. Le projet d'établissement est en voie d'être notamment sur les rails. La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit également s'imposer dans ce service comme dans les autres. En complément à ce que nous avons déjà fait, nous devons nous imposer une réduction des charges de fonctionnement de - 6 % par rapport au PPIF 2014 et ce sur toutes les années à venir au moins, voire davantage, tenir les dépenses de personnel sur le cadrage strict du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), tout simplement, et rien au-delà, ce qui donne cet indicateur de 1,8 %. Nous vous rappelons en bas d'écran qu'à partir de 2017, si la courbe ne se modifie pas, les - 6 % ne seront pas suffisants. Vous imaginez bien que - 6 % additionnés conduiront forcément à des arbitrages sévères. Je reprends l'image que j'ai largement utilisée lors des entretiens budgétaires avec les collègues Vice-Présidents : nous avons utilisé le rabot jusqu'à maintenant, nous passerons à la hache prochainement, en ce sens il faudra faire des choix. Il y a ce qui sera possible d'être financé et ce qui ne le sera pas.

Il nous faudra mobiliser tous les leviers. Sur le registre des ressources, nous devons plus que serrer les boulons. Le vocabulaire utilise l'image assez bien. Nous devons réduire la jauge de manière drastique en matière de frais de fonctionnement. Nous allons réduire l'engagement de l'investissement et sur le plan de la fiscalité, nous proposons de rester au niveau – et pas plus – de ce que nous avons envisagé lorsque nous avons travaillé à 25 M€, à 20 M€. Nous avons prévu un recours à une légère augmentation de la fiscalité sur ce mandat. Il ne faut jamais perdre de vue que les agglomérations ont été créées sans ressource propre. Revoyez vos manuels si vous avez des hésitations là-dessus. Mais les seules ressources propres des agglomérations sont :

- soit l'augmentation ou l'accroissement des bases de manière physique,
- soit la revalorisation des taux.

Sur ce registre, d'ailleurs, nous l'évoquerons et nous l'afficherons davantage lorsqu'il s'agira de voter les taux et de faire des propositions précises. Au regard du paysage des agglomérations, nous sommes en dessous des moyennes nationales.

S'agissant de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), ce dispositif est voté. Nous avons la dernière tranche de la majoration de notre impôt TASCOM. Lorsque cet impôt nous a été transféré dans le panier fiscal après la réforme de la taxe professionnelle, il nous a été d'ailleurs transféré de manière assez compliquée, puisque c'était un impôt d'État, à hauteur de ce qu'il produisait à ce moment-là. La somme nous est attribuée, mais reprise sur notre DGF. Nous avons la possibilité de le majorer de 20 % à raison de 5 % quatre fois de suite, ce que nous avons fait. Je vous donne simplement une indication : pour 2015, l'État a majoré cette imposition pour sa part de 50 %. Je vous le dis au passage simplement pour qu'il n'y ait pas de confusion des genres.

S'agissant de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), le dernier élément – la taxe professionnelle – qui survit a 3 piliers :

- le foncier,
- les salaires,
- les investissements.

Les deux autres ont été supprimés en tant que tels et remplacés pour l'un d'eux par la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). La part foncière demeure. Nous proposons de faire ce que nous avons fait au cours des années écoulées, de faire de légères actualisations sur la base de ce que nous permettent les textes. Ce taux est lié à la taxe d'habitation dans le cadre du dispositif dit « de majoration spéciale », puisque nous sommes en-dessous de la moyenne nationale. Sur la taxe d'habitation et le foncier bâti, nous proposerons en matière d'orientations de procéder à une légère majoration sur les 4 années 2015, 2016, 2017 et 2018, avec simplement, en termes de choix, de mettre l'accent plutôt sur le foncier bâti à raison de 80 % de l'effort et 20 % sur la taxe d'habitation, tout simplement parce que le foncier bâti est moins chargé dans le panier fiscal. Vous regarderez les taux, il est à 0,5 %.

Cela paraît donc équitable de fonctionner ainsi et avec une répartition mixte sur le foncier bâti entre les sociétés civiles immobilières propriétaires des locaux professionnels et l'ensemble du bâti logement pour les propriétaires, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Nous ajoutons aussi dans cet écran que nous devons être très attentifs en matière de tarification des services. Un travail est en cours au niveau des transports et du CRR. Dans ces travaux et dans les décisions que nous aurons à prendre, c'est bien aussi de l'arbitrage entre l'effort demandé aux contribuables qui n'est pas un être anonyme, et celui demandé aux usagers, que nous devons aussi arbitrer. Dans les deux cas, nous travaillons également sur des propositions de modulation en fonction du potentiel de richesse des personnes ou des ménages.

Voilà dans quel cadre les choses seront présentées. Peut-être devons-nous, saurons-nous ou aurons-nous envie, ou serons-nous tenus par les textes à procéder à d'autres transferts de compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération ? C'est de nature éventuellement à limiter ou à ralentir la baisse de la DGF, puisque, bien évidemment, par des coefficients d'intégration fiscale, il y a une espèce de majoration. Mais dans une période de baisse, ce sera comme sur l'endettement de l'État. Nous ne ferons simplement que ralentir la baisse que nous aurions à connaître. Peut-être faudra-t-il rebattre les cartes concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

S'agissant des orientations budgétaires en tant que telles, je vais vous donner quelques éléments rapides. L'exercice 2014 se terminera avec des résultats substantiels. Cela tient à la nature de l'exercice d'une année d'élection notamment. Qui plus est, cela nous sera très utile pour la suite. Nous notons ici 14 M€ sur le budget principal. Ce sera sans doute supérieur, puisqu'entre le moment où nous avons commencé à travailler et maintenant, bien évidemment, les documents budgétaires et comptables ont cheminé. Nous pourrions les reprendre au budget 2015. Ils permettront d'équilibrer la section de fonctionnement. Nous devons d'ailleurs avoir le souci d'amortir cette recette un peu exceptionnelle sur plusieurs années pour faire face à cette difficulté d'équilibre de la section de fonctionnement que nous pouvons rencontrer pendant plusieurs années compte tenu du niveau de nos amortissements. Ensuite, nous pourrions ainsi dégager une capacité d'investissements non affectés à ce stade des orientations, mais il y a pléthore de domaines à financer. Il y aura plus de domaines que de ressources, mais nous aurons ainsi un petit volant financier qui pourra faire l'objet d'affectation d'opérations. Nous pourrions aussi dégager la provision pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement sur les années à venir, notamment en dotant suffisamment les lignes de dépenses imprévues.

Si nous allons directement sur quelques grands postes du budget principal, nous reprenons là des éléments de votre dossier. Nous parlons du budget principal, sur les recettes de fonctionnement. Vous avez là les grandes masses. Mais j'attire votre attention sur la fiscalité à 60 M€, sachant qu'il y a là-dedans l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) reversée aux communes. Nous verrons sur l'écran suivant qu'il y a un certain nombre de reversements, même si cela diminue au fur et à mesure, qu'il y a des transferts de compétence des communes vers l'intercommunalité, tout particulièrement bien évidemment en termes de ressources humaines, de la Ville vers l'Agglomération. Je vous laisse lire rapidement ce graphique que vous avez dans votre dossier. Sur les dépenses de fonctionnement, je vais vous donner quelques éléments très rapides. J'ai évoqué le reversement aux communes. Nous sommes désormais descendus à guère plus de 16 M€. Nous avons connu beaucoup plus, mais vous vous rappelez l'effet que les derniers transferts, notamment de ressources humaines au 1^{er} janvier, ont eu sur l'ACTP entre la Ville et l'Agglomération. J'attire votre attention sur les charges des personnels à 17 M€. Mais puisqu'ayant des personnels mis à disposition, nous ne sommes pas tout à fait à 11 M€.

Les charges de compétences de l'administration sont à un peu plus de 20 ou 21 M€ pour à peu près un cinquième. Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont à 17 M€ entre les transports et le Conservatoire (5,8 M€). Nous ne perdons pas de vue non plus le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), cette gentillesse de la réforme de la taxe professionnelle qui nous fait financer d'autres collectivités pour 4 M€. Je passe sur les autres éléments de moindre importance. Vous noterez les dépenses imprévues pour 5,8 M€, directement en lien avec ce que j'indiquais il y a un instant en affectation des résultats des années antérieures et qui nous permettront d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement sur les 2 ou 3 années sensibles.

Si nous zoomons sur une partie de ces différentes dépenses, les charges de compétences et d'administration générale, si nous les reprenons plus en détail, nous voyons la part des différents domaines qui y émergent :

- l'administration générale pour 5 M€,
- l'aspect mobilité, déplacements et infrastructures pour 600 000 €, l'essentiel étant dans le budget annexe Transports,
- l'économie emploi insertion, l'enseignement et la recherche pour un peu plus de 3 M€,
- le développement durable *stricto sensu*, très transversal et que l'on retrouve dans tous les domaines,
- l'habitat, la politique de la ville et les gens du voyage pour 642 000 € ; nous sommes dans le fonctionnement, domaine important en matière d'investissement.

Il faut souligner la participation au contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un peu plus de 8 M€. J'y reviendrai en matière d'incidence.

Sur les dépenses d'investissement dans le budget principal, nous avons 27 M€. Sur les dépenses réelles de compétences, nous sommes à 19,7 M€, puisque nous voyons les dépenses imprévues, le remboursement de capital et le financement des résultats négatifs de l'exercice antérieur, soit les dépenses réelles de l'exercice qui se dessinent à hauteur de 20 M€. Ayez cela à l'esprit s'agissant des investissements. Il faut ajouter ceux que nous allons trouver, mais nous n'allons pas nous y arrêter particulièrement ce soir sur les budgets annexes (50 M€ sur les Transports, 36 M€ sur le Tram et 9 M€ sur le TSCP). Le CRR représente quelques centaines de milliers d'euros. Il y a aussi ce que nous avons pu voter dans le budget Déchets à l'automne dernier et les quelques opérations sur les zones du Noret et des Portes de Vesoul dans les budgets annexes. Voilà ce que nous pouvons avoir en tête sur les investissements. À près de 20 M€ pour les compétences, 27 M€ quand on agrège tout, nous sommes au-delà des 15 M€ dont je parlais tout à l'heure. Nous sommes donc sur cette pente qui nous ramènera vers les 15 M€.

Sur les dépenses d'investissement pour des Commissions, sur ces 20 M€ évoqués précédemment, nous retrouvons les poids lourds, à savoir :

- l'économie impôt insertion enseignement supérieur recherche pour presque 6,7 M€,
- l'habitat, politique de la ville et gens du voyage pour presque 4 M€.

Vous pouvez parcourir du regard les différents éléments, notamment sur des opérations qui restent à financer, avec du reste à réaliser pour presque 2,5 M€. Est affichée ici une enveloppe encore non affectée à 3 688 000 €, vraisemblablement, compte tenu des résultats 2014 plus importants que ce que nous avons pu appréhender au moment où nous avons travaillé ces orientations. Il devrait y avoir entre 2 et 3 M€ de plus sur ce domaine dans lequel nous devons faire rentrer, avec un chausse-pied, beaucoup d'opérations envisagées.

Sur les principaux investissements 2015-2020 tels que nous les envisageons éventuellement, un certain nombre d'entre eux sont déjà inscrits dans les faits :

- en économie emploi (zone économique) : la Nouvelle Ère, les Marnières, Bio-Innovation, Témis Santé, Microtechniques, les portes de Vesoul, le SMAIBO avec l'Échange et d'autres,
- en habitat : les financements des subventions du type PLH, les aides à la pierre ou le soutien à la réalisation du parc public,
- en développement durable, environnement et cadre de vie : la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec différents types de fonds,
- en transports, déplacements et infrastructures : je viens d'indiquer le solde du tramway et le TCSP en direction de la Viotte à Témis par le Campus et d'autres opérations,
- en culture, tourisme et sports : le soutien aux équipements culturels, sportifs et touristiques, les équipements fluviaux, etc.

Nous devons voir de quelle manière nous pouvons faire entrer dans l'enveloppe un peu disponible, l'enseignement supérieur, le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), la Smart City, etc.

Voilà quelques éléments de cadrage des perspectives budgétaires 2015 et au-delà. Dire que le cadre est contraint serait un euphémisme. Les choses sont bien plus contraintes que cela. Ne regrettons donc surtout pas d'avoir serré les boulons depuis toujours, mais il va falloir sans doute faire preuve d'adaptation plus sévère encore. Au Congrès des Maires qui n'est pas si vieux, il était largement indiqué que les soucis étaient très grands quant au devenir des finances des collectivités. Selon toutes vraisemblances, dans les 2 ou 3 années qui viennent, quasiment 1/5 des collectivités serait en cessation de paiement. C'est effectivement la prévision faite sur un plan national. Ceci est extrêmement préoccupant. Nous nous trouvons donc dans ce contexte un peu inédit, si je dis « un peu », ce n'est pas vraiment inédit. Nous devons changer le disque dur en matière de réflexion pour l'avenir, puisque nous sommes totalement contaminés par les effets des déficits nationaux.

Ce qui se passe est grave pour les collectivités et pour les services qu'elles apportent. C'est sans doute encore plus grave pour les investissements qu'elles ne feront plus et pour les conséquences que cela aura auprès des entreprises sur nos territoires, chez nous comme ailleurs. Nous devons donc faire face à tout cela. Dans cette tendance un peu, voire beaucoup, difficile, nous garderons un cap sur l'investissement. Nous tiendrons un certain nombre d'orientations prioritaires sur l'économie, l'emploi, les mobilités, l'habitat, l'environnement. Nous aurons un niveau d'investissement globalement très élevé encore en 2015, avec les budgets annexes, relativement élevé sur le budget principal, mais bien sûr qu'ensuite, il se réduira. Pour tenir ce cap, nous agissons tout simplement en réduisant nos charges de fonctionnement. Nous réduisons notre investissement sur le budget principal, puisque nous allons vers 15 M€. Nous devons veiller scrupuleusement au respect de nos pactes de soutenabilité, que ce soit en Transports ou au Conservatoire. Nous solliciterons aussi la fiscalité, mais comme nous l'avions prévu, pas davantage. Nous faisons peser les conséquences des dernières dégradations exclusivement sur la réduction du fonctionnement, sur la diminution de l'investissement.

Bien évidemment, il nous reste une question majeure : celle de faire participer à notre effort, nos partenaires que nous finançons, sous forme de divers syndicats ou autres institutions. Nous apportons près de 12 M€ chaque année à des organismes tiers. Dans tous ces organismes tiers où nous avons des représentants, nous devons leur lancer un appel solennel, d'une certaine manière, pour qu'ils fassent en sorte que la rigueur que nous nous imposons soit aussi mise en œuvre dans ces instances. Nous ne pourrions pas imaginer qu'ici et là, quelques îlots puissent continuer à fonctionner sans les mêmes efforts que nous nous imposerons. Nous avons à connaître cette nouvelle ère budgétaire. Nous devons assumer une forme d'austérité et les mots ont un sens. Quand on nous réduit nos crédits de plus de 2 M€ par an, c'est une forme d'austérité. Ce serait bien qu'ailleurs, on y pense aussi. Nous gérons cette situation avec responsabilité, ce qui nous imposera de la rigueur et des efforts. Nous ne nous soustrairons pas à cela, avec un maximum d'équité et en gardant une ambition maximale sur les priorités que j'ai indiquées. Mais bien évidemment, avec mesure, parce que cela nous permettra d'assurer la pérennité de nos dispositifs et c'est sans doute la première priorité que nous devons avoir.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments que je souhaitais vous communiquer pour ouvrir le débat d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ces éléments que j'ai exposés l'autre jour très longuement au Bureau. Tu as fait une analyse très claire et très objective de la situation. Maintenant, il faut passer au débat.

M. GROSPELLIN.- Nous sommes inquiets pour plusieurs raisons. Lors du Conseil Communautaire de juin dernier, je vous avais posé un ensemble de questions sur des choix budgétaires auxquels l'Exécutif de la CAGB allait être confronté. Je vois qu'aujourd'hui, ils sont là. La première question concernait la phase d'endettement et son encours d'endettement qui n'était pas stabilisé. Je me rends compte aujourd'hui que la réponse est là : c'est très réduit. La deuxième question était : quelle décision allez-vous prendre pour conserver le bon niveau de sécurité financière avec un niveau d'épargne suffisant ? Je ne suis pas rassuré. La troisième question était : allez-vous réduire les charges de fonctionnement ? Pas vraiment : une baisse de subvention au budget Transports, au Conservatoire à Rayonnement Régional certainement, avec peut-être une augmentation du coût pour les utilisateurs, certainement une offre de services à la baisse.

Ensuite, allez-vous réduire l'investissement au détriment du développement économique de l'Agglomération ? Aujourd'hui, vous nous montrez que c'est le cas. Nous verrons sur quels projets ces réductions porteront. Enfin, allez-vous augmenter la pression fiscale qui pèse déjà fortement sur les ménages et les entreprises ? Oui, et j'y reviendrai dans le développement. Allez-vous procéder à des hausses de tarifs pour les usagers ? Encore oui.

Dans la forme, ces orientations budgétaires de l'Agglomération constituent un quasi-budget primitif compte tenu de son niveau de détail et vous avez fait l'effort de nous le démontrer. Je tiens néanmoins à souligner votre honnêteté intellectuelle, Monsieur BAULIEU, lorsque vous dites qu'il y a un désengagement massif et durable de l'État. Enfin, je pense que vous avez pris conscience - et les Grands Bisontins prendront conscience - de la politique actuelle du Gouvernement à cet égard. Mais les points d'achoppement sont surtout le niveau d'investissement du budget principal fortement revu à la baisse par rapport aux années précédentes. Nous avons entendu « perspective de l'ordre de 15 M€ par an maximum si aucune contrainte budgétaire n'intervient ». Simplement, dans ces 15 M€, il reste une enveloppe de crédit de moins de 4 M€, encore non affectée à ce jour. Dans la possibilité ou dans l'alternative de financer de nouveaux besoins, il faudra, soit redéployer d'autres opérations, soit prélever dans ces 4 M€. Nous voyons tout de suite que la marge de manœuvre n'est pas là. La difficulté apparaît nettement au budget de fonctionnement où les crédits sont réduits chaque année d'environ 6 % sur la durée du mandat total.

Ces difficultés viennent aussi de l'obligation faite aux communautés d'agglomération d'amortir les fonds de concours. Néanmoins, des choix politiques sont à faire aujourd'hui et je crois que le débat qui nous est proposé aujourd'hui sur ces orientations budgétaires va le montrer à travers les interventions des uns et des autres. Il faudra absolument prioriser les investissements les plus économiquement et socialement rentables pour l'Agglomération. À ce jour, l'heure des choix est devant nous et il faudra s'y tenir. Par ailleurs, pour boucler ce budget et les budgets à venir, vous proposez – et je crois que c'est le gros problème – d'augmenter les impôts des Grands Bisontins en jouant essentiellement sur la taxe foncière et, pour une faible partie, sur la taxe d'habitation. Les mêmes seront encore certainement sollicités. Je sais qu'il y a eu un débat. Je pense qu'il y a dû y avoir un débat dans le cadre du Bureau. L'augmentation d'impôt est un grand tour de passe-passe que vous faites, Monsieur le Maire, Président de l'Agglomération, parce que lorsque vous aviez dit que vous n'augmenteriez pas les impôts pour les Bisontins, les Grands Bisontins sont également des Bisontins. Donc, l'augmentation des impôts sera là.

Nous pouvons en parallèle nous interroger sur les transferts de compétences entre la Ville et l'Agglomération. Nous sommes pour une certaine partie des transferts de compétence. Mais si le partage des charges de centralité est une nécessité indéniable, les communes du Grand Besançon devront avoir toutes les données en main pour apprécier l'effort qui leur sera demandé plus tard. J'ai plutôt l'impression aujourd'hui que le sentiment et l'intérêt de cette intercommunalité n'existent pas, que nous allons essayer de faire payer aux communes périphériques les difficultés financières de la Ville de Besançon. Au-delà de l'effort en fonctionnement qui a impacté essentiellement les crédits des services et les crédits RH, se posera la question des crédits affectés aux organismes externes (le SDIS, les syndicats mixtes, les associations, etc.). Actuellement, ils n'ont pas eu de baisse de dotation, mais nous pouvons nous interroger quant à la poursuite d'une politique drastique en interne et l'absence d'impact à l'externe. Vous comprendrez bien que nous ne pourrions, en tout cas à titre personnel et au titre du Groupe, discuter de vos orientations, car il n'y aura pas de vote et que c'est surtout une discussion : nous sommes inquiets sur les perspectives que vous nous proposez. J'ai plutôt l'impression que vous avez été trompé par vos propres amis du Gouvernement. J'ai l'impression que l'on vous demande de payer l'espace – si j'étais plus trivial, je dirais « la chambre et le repas » -, mais je peux croire qu'au-delà de tout cela, nous n'avons pas su – et vous n'avez pas su – anticiper ces baisses drastiques de l'État, ce qui est bien dommage aujourd'hui, parce que les Grands Bisontins et les Bisontins eux-mêmes en souffriront dès lors, dès demain matin.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Gaby, tu répondras sur le fond, mais je voudrais répondre juste une chose. Personne n'est satisfait de ces désengagements de l'État. Mais il faut être aussi aujourd'hui responsable et modeste. Quand j'entends un ancien parlementaire entre 2007 et 2012 venir donner des leçons, alors que pendant cette période, l'État s'est surendetté de 700 Md€ et qu'aujourd'hui, on a le culot de venir dire que c'est la faute de ce gouvernement qui a sa part de responsabilité, j'en conviens, mais c'est vraiment trop gros. Au contraire, c'est depuis 30 ou 40 ans que l'on a dépensé plus que gagné. Dans les porte-monnaie des ménages, on sait que l'on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne. L'ensemble des majorités qui ont gouverné la France depuis 40 ans a cette part de responsabilité.

Monsieur GROSPELLIN, je ne fais pas de la politique comme vous par démagogie, en disant que la Ville est mal gérée et que le Maire de Besançon fait payer les communes. Vous savez bien que c'est un mauvais débat et qu'en plus, vous savez personnellement que ce n'est pas vrai, puisqu'il y a des Commissions d'évaluation des charges dans lesquelles vous siégez, ou vous pouvez siéger, et qui examinent cela d'une façon très précise. Il faut donc arrêter avec cela ! Il faut dire que l'ensemble des gouvernements a été inconséquent depuis 40 ans. Quand on va parler de sécurité, vous allez nous dire qu'il n'y a pas assez de policiers, alors que lorsque vous étiez au Gouvernement, 50 ont quitté Besançon, et que l'on veut nous faire payer aujourd'hui. Je vous dis simplement « restez modeste ».

Aujourd'hui, la France est dans une situation difficile. J'étais encore avant-hier à une réunion à Bercy avec François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France (AMF), homme de grand talent et qui voit bien les choses. Nous avons tous ensemble plaidé pour dire que cette baisse des dotations n'était pas acceptable, que la modification de la DGF telle que prévue n'était pas acceptable, qu'il fallait donner du temps au temps. Nous sommes d'accord sur tout cela.

J'aimerais retrouver au sein de cette assemblée le sentiment de responsabilité que je retrouve à l'AMF, quand je vois François BAROIN et André LAIGNEL l'un à côté de l'autre qui défendent ces dossiers, celui que je retrouve à l'AMGVF quand je défends ces dossiers avec Jean-Luc MOUDENC, Maire UMP de Toulouse, que COLOMB les défend avec ESTROSI à l'ACUF (Association des Communautés Urbaines de France). Il faut que nous ayons cet esprit de responsabilité de dire qu'aujourd'hui, cela ne peut plus continuer. Pensez-vous un seul instant que nous ne savons combien c'est difficile pour les ménages ? Pensez-vous que le Président et les élus n'ont pas aussi ces remontées des ménages en difficulté ? Cette augmentation avait déjà été prévue ces dernières années. Je ne vais pas vous faire le reproche de ne pas le savoir, parce que vous n'étiez pas là. Mais elle était prévue. Aujourd'hui, nous allons encore vous parler de fonctionnement, serrer encore plus le fonctionnement pour ne pas demander plus. Je demande donc de la responsabilité. Je ne vais pas rentrer dans les invectives ni dans les propos démagogiques. Je ne vais pas opposer les communes de la périphérie à la ville-centre, car ce n'est pas mon style. Je demande que l'on soit responsable et que l'on regarde comment ensemble, nous pouvons régler ces problèmes, parce qu'il faut trouver des solutions ensemble, comme on le fait au niveau national. Chacun a sa part de responsabilité. Chacun ! Les donneurs de leçon devraient se rappeler ce qu'ils ont fait lorsqu'ils étaient au pouvoir il y a peu de temps.

M. GONON.- L'année 2015 voit donc le lancement de la 3^e phase de la révolution dans la gestion financière des collectivités locales, après la réforme de la taxe professionnelle, après l'introduction du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dont nous ne sommes plus bénéficiaires, voici venu le temps de la baisse des dotations d'État. Pour nous, collectivités locales, le constat est sans appel et deux risques majeurs émergent. Premièrement, toutes ces recettes, qui entraient dans ces recettes de fonctionnement, vont en diminuant, entraîner la baisse de notre épargne de gestion. Par conséquent, notre capacité d'investissement sera largement amputée, puisque la baisse de ces recettes ne sera que très insuffisamment compensée par la baisse des dépenses de fonctionnement. Il ne faudrait donc pas que l'investissement devienne la seule variable d'ajustement de nos budgets dans les années à venir. Deuxièmement, la diminution de cette épargne de gestion va faire exploser le ratio dette/épargne de gestion déjà très élevé et accentuer le risque d'une difficulté à financer pour l'avenir nos investissements.

À l'occasion de la Commission des Finances, Gabriel BAULIEU, qui a été extrêmement transparent dans la présentation des chiffres de ce budget et de ce débat budgétaire, nous a parlé d'un seuil de désendettement de près de 11 années, voire de plus de 11 années, contre 6 à 7 années pour la moyenne nationale. La CAGB est donc dans une situation préoccupante, dans une configuration difficile et face à cette situation, nous devons réagir urgemment et fortement. Je propose une première règle à votre sagacité : que notre épargne de gestion, Monsieur BAULIEU, ne descende jamais en-deçà des 15 % de nos recettes de fonctionnement afin, d'une part, de sanctuariser nos investissements, et d'autre part, de dégager le minimum de recettes de fonctionnement pour financer notamment notre dette. En-deçà de ce ratio, la plupart des professionnels de gestion des finances publiques considèrent qu'une collectivité ne pourra plus dégager de marge d'investissement, mais qu'en plus, elle ira vers une cessation de paiement dans les 2 à 3 années suivant le franchissement à la baisse de ce seuil. La CAGB, avec 20 M€ d'épargne brute, contre 30 M€ en 2014, se rapproche donc dangereusement de ce seuil critique.

Pour assurer ce ratio, en plus de la baisse des investissements, vous parlez déjà de hausse des impôts et de hausse des tarifs. Si nous pouvons envisager une baisse des investissements, une baisse raisonnable, encore faut-il que nous nous mettions d'accord sur le seuil de ces investissements, sur le montant minimum. Est-ce 10 M€ ? 15 M€ ? 20 M€ ? Il faut trancher ce débat maintenant. Heureusement que nous n'aurons pas chaque année à porter des investissements aussi dispendieux que ce tramway que nous dénonçons depuis 2008 sans interruption. Je vois 5 autres axes de travail :

- 1^{er} axe : limiter drastiquement les dépenses de fonctionnement afin qu'elles connaissent une croissance négative égale à la baisse des montants de la DGF,
- 2^e axe : faire la chasse à toutes les dépenses qui ne sont pas dans les compétences obligatoires de la CAGB et réaffirmer nos priorités,
- 3^e axe : je vous suggère la signature avec toutes les communes de l'Agglomération d'un pacte financier fiscal, ce qui se fait déjà dans d'autres régions, organisant entre les 59 communes la répartition solidaire des ressources et la réaffectation des moyens sur notre territoire,
- 4^e axe : les premières mutualisations ont déjà eu lieu. Vous les avez conduites. J'aimerais que nous fassions un bilan chiffré précis de ces premières opérations pour déterminer si elles ont bien apporté les économies escomptées ou si, au contraire, il faut réorienter nos mutualisations,
- 5^e axe : faire une évaluation systématique des politiques menées par notre Agglomération – je veux parler de transports, de déchets, de logement – en se posant chaque fois deux questions *a minima* :
 - ont-elles apporté le service voulu par nos concitoyens ?
 - ont-elles un ratio coût/efficacité optimisé ?

À ce sujet, j'aimerais que nous revenions sur le pacte de soutenabilité de notre politique de Transports, car il présente à mes yeux tous les défauts dénoncés par la Cour des Comptes dans le rapport qu'elle vient de publier, et qui demande la recherche d'un nouvel équilibre du financement des transports. Je pense qu'il nous faut abandonner d'ailleurs le terme de « soutenabilité » et le remplacer par le mot « hors-sec ». Il nous faut un plan hors-sec pour sauver le soldat Ginko qui est en train de chanceler sous le poids de votre tram et qui risque de nous entraîner dans sa chute. Je ne vais pas reprendre toutes les critiques générales de la Cour des Comptes, même si elles s'appliquent parfaitement à notre cas.

Je retiendrai juste cette phrase, page 271 du rapport : « la participation des collectivités locales au financement de l'exploitation des réseaux a fortement progressé au cours des dernières années. La tension actuelle et à venir sur les finances publiques locales résultant notamment du gel, puis de la baisse des dotations de l'État ne va pas permettre de maintenir ce rythme indéfiniment ». Le poids du transport dans notre Agglomération est tel qu'il faut urgemment s'atteler à son évaluation et à sa révision, d'autant que nous refuserons une nouvelle hausse des impôts des ménages, comme des entreprises. Nous ne voterons pas un budget 2015 qui comporterait une augmentation de la pression fiscale insupportable en ces temps d'austérité. Nous devons changer de paradigme et repenser de fond en comble la gestion de notre Agglomération. Le temps de « Monsieur Plus » est révolu.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes inoxydable ! À chaque fois, vous nous faites le coup ! Vous savez très bien que ce que vient de nous exposer Gabriel BAULIEU n'est pas le problème du tram, que le tram est financé par le Versement Transport, la part de 0,5 % à 1,80 % du Versement Transport. Le sujet n'est pas celui-là. Qu'après, il pèse dans l'endettement général, OK, mais il a une ressource propre. Vous nous ressortez toujours les mêmes choses ! Vous savez en plus que c'est faux, mais à chaque fois, vous le redites en disant « combien de lignes vais-je encore avoir dans la presse pour dire que tout cela est la faute du tram ? » Non, tout cela n'est pas la faute du tram. J'appelle quand même à la responsabilité et à l'honnêteté dans les propos.

M. LIME.- Monsieur le Président, chers collègues, les débats d'orientations budgétaires 2015 de notre collectivité vont sûrement se ressembler dans toutes nos collectivités territoriales. Il y aura *a priori* assez peu de surprise, quel que soit le niveau de strate, que ce soit nos communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Conseils Généraux ou les Conseils Régionaux. Ce sera l'austérité, donc la baisse des dotations d'État. Pour revenir à notre sujet, la présentation est toujours la même : la France vit au-dessus de ses moyens et les efforts doivent être partagés, le tout sous une volonté de réduction de la dette de la France. On nous tient ce discours depuis un certain nombre de mois, voire d'années. Avec ces propos, on tente de justifier les 11 Md€ de diminution de dotation de l'État. Pour être sûr qu'il n'y ait pas de réaction, on distille régulièrement dans les médias que les collectivités seraient mal gérées et qu'il suffirait de faire des économies pour que l'on absorbe cette diminution de dotations de l'État sans aucune conséquence sur l'ensemble des usagers. Ce discours nous est tenu d'une façon régulière en disant « faites quelques économies et avec ces économies, en fonction des éléments que l'on vous demande, il ne devrait pas y avoir de difficultés ».

Pour notre part, nous considérons que la réalité est un peu différente. Les efforts sont-ils partagés ? Je vais prendre simplement 2 éléments parus la semaine dernière, parce qu'il doit exister un petit peu d'argent à l'intérieur de la France. Premièrement, ce sont les résultats du dividende et des rachats d'actions du CAC 40 : 46 Md€ en 2014 par rapport à 2013, soit une augmentation de 25 %. Je vous rappelle que nous diminuons de 3 ou 4 % et que là, on augmente de 25 %. Ces 10 Md€ de rachats d'actions représentent une augmentation de 55 %. Les deux chiffres accumulés représentent l'augmentation entre 2013 et 2014. L'augmentation simple d'une année représente l'économie demandée à l'ensemble des collectivités sur les 3 prochaines années. Quand on parle de milliards d'euros, il arrive un moment où l'on est un peu perdu au niveau de l'argent. C'est pour démontrer qu'il existe de l'argent à l'intérieur de notre pays.

Deuxièmement, les 11 Md€ ne serviront pas à réduire la dette. Le déficit de l'État est toujours à peu près le même depuis un certain temps. Ils serviront à verser les 20 Md€ de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Non seulement c'est une erreur politique, mais c'est surtout une erreur économique. Cela a été dit par un certain nombre d'intervenants et cela a été dit aussi par le 1^{er} Vice-Président. Nous savons que toutes les collectivités vont baisser d'une façon drastique leur investissement. Nous travaillons sur ce 1^{er} point et c'est l'exemple même de notre collectivité : c'est, à terme, - 66 % d'investissement, environ - 30 ou 40 % dans chacune de nos collectivités et pour un certain nombre de structures, les Conseils Régionaux, voire les Conseils Généraux, ces baisses seront encore plus conséquentes. Ces investissements au niveau des collectivités territoriales correspondent tout particulièrement à de l'argent versé aux entreprises. L'investissement des collectivités territoriales est de l'investissement donné, de l'argent dans nos entreprises locales.

Regardez ! Nos investissements, dans une très grande partie, correspondent à de l'argent donné pour faire vivre nos entreprises. Cela veut dire que ces baisses d'investissement vont mettre en tension d'une façon importante tout particulièrement le tissu local et il va y avoir immédiatement un certain nombre de conséquences sur l'emploi, avec des conséquences sur l'ensemble des dispositifs. Aujourd'hui, des négociations sont encore en cours. Il va falloir que nous réagissions très, très vite. Cela a été dit dans le cadre de la présentation : il y a une négociation sur la DGF aujourd'hui et les négociations sur la DGF sont la pérennisation à terme de la baisse des dotations. Nous avons un certain nombre de discours et je sais qu'ils sont tenus dans l'ensemble des associations où le Président est représenté, ou d'autres. Mais je pense qu'il faut que nous passions à un niveau supérieur. Avant d'avoir à fermer un certain nombre de services, parce qu'à terme, nous allons fermer des services à la population, à force de baisser les budgets de fonctionnement, demain, il va falloir faire des choix.

Autant on peut encore raboter une année, voire une 2^e année, autant à partir de la 3^e ou la 4^e année, nous allons fermer des services à la population. Nous proposons que symboliquement, l'ensemble des collectivités de notre CAGB ferme une journée, pour montrer à notre population que les choix qui sont en train d'être faits aujourd'hui vont avoir des conséquences sur leur vie de demain. Les besoins de service public sont de plus en plus conséquents, que cela soit sur la vieillesse, sur la jeunesse, sur certains dispositifs, ou des contraintes, y compris sur la pauvreté et la précarité, puisque l'on sait qu'en général, l'augmentation du chômage amène aussi à une augmentation des gens aux RSA. On sait que là aussi, on va mettre des tensions sur nos collectivités.

Il faut que l'on ait une réaction de la part de nos collectivités, qui soit à la hauteur de l'ensemble des enjeux. Je terminerai sur la future compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), parce que je reviens régulièrement sur ce sujet. Le Sénat l'avait reportée au 1^{er} janvier 2018 et l'Assemblée Nationale vient de la remettre au 1^{er} janvier 2016. Cela veut dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, il va falloir que l'on instaure une taxe de 0 à 40 € par foyer fiscal. Si l'on ne s'y oppose pas dès maintenant, au 1^{er} janvier 2016, sur le budget 2016, il va falloir que l'on décide d'une nouvelle taxe. C'est intolérable ! C'est une nouvelle fois un transfert de compétences sans avoir les moyens. Là, il faut qu'il y ait une opposition farouche de l'ensemble des communes, des EPCI, parce que cela va être transféré immédiatement aux EPCI. Si on laisse faire cela, ce sont des dizaines d'euros que l'on va prélever. Je pense que, pour ceux qui connaissent la protection des inondations, les 40 € ne suffiront pas, en tout cas dans certains secteurs quand on voit les dégâts qu'il peut y avoir et les conséquences au niveau juridique. Il faut que nous ayons une action immédiate de l'ensemble des collectivités pour refuser ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Christophe, tu as raison. Il y a un combat permanent des associations qui ont toutes le même discours, que ce soit les représentants de gauche comme de droite. Cette baisse de dotation, si elle est nécessaire certainement dans le temps, est trop rapide et elle va effectivement impacter les investissements. Comme tu viens de le dire, nous savons très bien que c'est à peu près aux alentours de 30 % et que les entreprises locales vont souffrir. Pourquoi n'ont-elles pas trop souffert ? Justement parce qu'il y avait le tram ici. Monsieur GONON feint d'ignorer qu'il n'affecte pas le budget principal. C'est un grand spécialiste des finances. Je lui ai expliqué 20 fois et il n'a toujours pas compris. Je pense qu'il fait semblant de ne pas comprendre. Concernant l'histoire de GEMAPI, cela avait été reporté et cela vient de revenir. Là-dessus, c'est clair, tu as raison. Il ne s'agit pas de dire des choses fausses. Ce que tu dis est juste, cette charge nouvelle nous incomberait. Elle avait été reportée et il faut effectivement revenir là-dessus. C'est le combat mené en permanence par les associations d'élus, tous leurs Présidents, tous leurs membres actifs. Nous devons faire comprendre que ce n'est pas supportable par et pour le pays.

Cela va conduire effectivement dans les années à venir – ou cela conduirait – à la suppression de politiques, parce que je ne désespère pas que nous puissions revenir là-dessus. Je suis très clair là-dessus. Si je peux comprendre les raisons que j'ai exposées tout à l'heure, pour lesquelles il fallait faire quelque chose, c'est trop rapide, c'est trop brutal. Il faut donner du temps pour que le temps puisse accepter cela. D'un autre côté, si nous avons continué sur notre lancée, il fallait le faire pour éviter que nous nous retrouvions dans un schéma à la grecque, à la portugaise ou à l'espagnole. Je crois que là aussi qu'il fallait prendre certaines responsabilités. Tu as raison, chaque semaine a sa nouvelle surprise. On a aussi supprimé certaines recettes fiscales pour les collectivités, ce qui n'est pas acceptable. Là-dessus, je ne peux pas vous dire que je suis d'accord, mais je ne veux pas que l'on dise que c'est depuis 2 ans. Cette responsabilité collective remonte à beaucoup plus loin.

Mme VIGNOT.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, on ne peut que dire effectivement que ce débat d'orientations budgétaires 2015 s'inscrit dans un contexte difficile, celui d'une baisse des dotations sans précédent. La diminution des crédits est largement préconisée, ce qui voudrait dire un repli progressif du service public local. Or, cette orientation aurait des conséquences lourdes pour nos citoyens. Nous n'avons pas pris cette direction. Nous avons opté pour faire des choix. Pour autant, la plus grande vigilance devra nous habiter, car dans un contexte d'installation dans la longue durée des crises économiques et financières aux effets délétères, sociaux et sociétaux, nous ne pouvons pas ignorer que l'action publique en devient plus indispensable.

En effet, la baisse des dotations se répercute directement sur nos capacités d'investissement qui, sur l'ensemble du mandat, pourraient être diminuées de 40 %. Il faut néanmoins nuancer cette baisse au regard du montant des investissements sur la période précédente. Ainsi, dans ce budget, nous prenons acte de ces volontés politiques nationales et nous agissons désormais avec un niveau d'investissement sensiblement inférieur. La capacité d'investissement étant restreinte, son utilisation devra être d'autant plus rigoureuse.

Or, si nous avons dû faire ces choix, nous serons attentifs à privilégier un investissement local, non délocalisable, écologiquement responsable et déclenchant de l'activité et de l'emploi, ceci en raisonnant en coût global, en prenant en compte les coûts sur la durée, ainsi que les coûts externes. Plusieurs pistes se précisent :

- 1^{ère} piste : il ressort que de la durée de nos amortissements dépend notre fonctionnement. S'il apparaît que ces durées sont raisonnables aujourd'hui, une piste pourrait résider à les faire évoluer au cours du mandat,
- 2^{ème} piste : l'urgence de définir collectivement une stratégie de la gestion de nos structures extérieures. Osons prendre les mêmes décisions envers nos partenaires qu'envers nous-mêmes. C'est un enjeu de prendre ensemble des orientations pour une sobriété partagée,
- 3^{ème} piste : la recherche de l'équité fiscale dans notre Agglomération pour continuer à envisager son développement sereinement.

Au-delà de ces considérations de gestion de finances, nous attirons l'attention sur l'absence de référence à la transition énergétique dans le document. Pourtant, elle est aujourd'hui entendue par tous comme un levier de nouvelles dynamiques économiques et les moyens d'une lutte contre la vulnérabilité des populations. Cela a d'autant plus de sens que le Grand Besançon s'est engagé dans le chemin de cette transition par des dispositifs de plus en plus nombreux. D'ailleurs, lors du dernier Conseil, nous avons voté le vœu de nous engager pour le climat dans le cadre de la Conférence internationale COP 21. Aussi, Europe Écologie Les Verts (EELV) propose qu'au vu des enjeux pour notre territoire liés au changement climatique, le document exprime les politiques de transition énergétique et écologique qui, de fait, sont déjà engagées et vont se consolider.

Notre Agglomération est en effet actuellement en plein renouvellement de son Plan Climat Air Énergie Territorial et concourt même à la labellisation « Cit'Ergie », labellisation européenne pour laquelle la Ville de Besançon a déjà été primée. Mais il faut signaler aussi que la Communauté Urbaine de Dijon vient d'avoir le label parmi 13 autres villes et intercommunalités. C'est pour dire que c'est un enjeu visé par l'ensemble des collectivités. La transition écologique et énergétique se détermine comme un levier de la sobriété budgétaire. Or, de la sobriété dépendront nos capacités à mener nos politiques publiques et, par conséquent, de continuer de travailler à la justice sociale. Je vous remercie.

M. ALAUZET.- Il est incontestable que la baisse des dotations est très importante, sans précédent, comme vient de l'indiquer Anne VIGNOT. Les conséquences sont lourdes pour nos territoires, pour nos collectivités. C'est même dangereux, mais ce n'est pas dangereux depuis 2 ans ni depuis 4 ans. Nous vivons avec le danger depuis 40 ans. C'est peut-être parce que l'on a attendu très longtemps que malheureusement, il faut aller vite et fort. Nous pouvons le regretter, mais c'est parce que l'on a attendu vraiment trop longtemps. Je crois que le moment est celui du courage. C'est le moment de l'assumer, de l'expliquer. Quoi qu'il en soit, c'était dans les programmes politiques de tous les grands partis politiques. Il ne faut pas jouer avec cela. Il faut être courageux. Il faut dire les choses telles qu'elles sont et éviter les divisions factices qui, au bout du compte, désorientent nos concitoyens. Ils ne savent plus trop quoi penser. Il faut donc avoir le courage de leur dire les choses. Tant que nous aurons une dette élevée, tant que l'activité économique, le développement et la croissance ne reprendront pas, tant que l'évasion fiscale sera aussi importante, nous serons contraints à cet exercice douloureux. Bien sûr, il aurait fallu être moins brutal.

Monsieur le Président, vous avez raison d'insister sur ce point, mais comme je vous le disais, c'est parce que nous avons attendu trop longtemps que c'est aussi brutal. Ceci dit, les choses ne sont pas définitivement écrites pour les exercices suivants, même si une perspective a été tracée. Je pense qu'il y aura des débats en 2016 et en 2017 en fonction de la situation. Je voudrais vous apporter quelques informations factuelles complémentaires à celles données par Gabriel BAULIEU. Premièrement, les petites communes de moins de 2 000 habitants vont bénéficier d'une dotation inattendue, qui a été arrachée en fin de discussions budgétaires, puisque la dotation d'équipements des territoires ruraux va être abondée de 30 %, ce qui est très important. Cela ne va pas tout compenser, mais cela va tout de même être une poire pour la soif pour les petites communes. Il faut quand même le noter, le signaler. Cela rendra les choses un peu moins brutales, en tout cas pour ces communes. Deuxièmement, je voudrais attirer votre attention sur l'augmentation de la TASCOM, dont je n'ai pas vu le montant ici, mais c'est sans doute dans le document. Parallèlement, en Loi de Finances, il y a une augmentation de 50 % de celle-ci pour les grandes et moyennes surfaces de plus de 500 m².

M. BAULIEU.- C'est ce que j'ai dit.

M. ALAUZET.- Il faut faire attention aux effets cumulatifs, mais je sais bien que le 1^{er} Vice-Président le savait. Troisièmement, concernant l'augmentation des impôts et l'exercice extrêmement périlleux, puisque nous savons très bien qu'il faut jouer sur les curseurs avec délicatesse, les augmentations d'impôts vont venir s'ajouter à celles qu'ont subies beaucoup de ménages depuis 4 ou 5 ans sur l'impôt sur le revenu, avec notamment le gel du barème et d'autres éléments sur lesquels je ne vais pas revenir. L'exercice est donc extrêmement difficile. J'ai une petite observation aussi sur le seuil d'intercommunalité auquel Gabriel BAULIEU faisait référence concernant la modification de la carte. Certes le seuil est revenu à 20 000 habitants, mais il y aura une adaptation en fonction de la densité des populations que l'on va mesurer concrètement sur le terrain. Je pense que pour les territoires périphériques à la CAGB notamment, le seuil de 20 000 habitants ne sera pas obligatoire, mais il faut faire les calculs précisément. Au bout du compte, l'effort doit être partagé. Gabriel BAULIEU a eu raison de dire que nos difficultés concernaient principalement les comptes sociaux en cause, notamment le régime des retraites et la sécurité sociale. Nous avons pris 4,5 points de PIB (produit intérieur brut) en 30 ans, soit 90 Md€ par an en plus de l'inflation, ce qui est colossal. C'est là la principale difficulté. Contrairement à ce qui est dit, les dépenses de l'État n'ont pas augmenté en part du PIB depuis toutes ces dernières années.

M. BAULIEU.- Et les collectivités non plus.

M. ALAUZET.- Simplement, comme l'État avait moins de recettes, il a dû emprunter. C'est pour cela qu'il s'est endetté. Ce n'est pas parce que ses dépenses ont augmenté dans le PIB. De plus, les collectivités locales ont quand même leur part de responsabilité, il faut l'assumer en tant que tel. Certes elles doivent équilibrer leur budget, mais elles ont pu aussi équilibrer leur budget grâce aux dotations de l'État qui ont augmenté de façon importante notamment dans les années 2000. Il faut donc vraiment que chacun prenne ses responsabilités. J'insiste sur ce qu'a dit Anne VIGNOT sur la nécessité de choisir les investissements sur des critères peut-être plus exigeants en coût global. Il faut vraiment que l'on fasse attention sur le fait que l'investissement initial, dans un équipement quel qu'il soit, ne représente souvent qu'une petite partie du coût global de l'équipement sur les décennies suivantes. Cela peut n'être qu'un tiers, voire 20 %. Il faut donc regarder dans le temps ce que cela va coûter en investissement de maintenance, en coût de fonctionnement, et ce n'est pas neutre. D'ailleurs, dans la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), il sera demandé aux collectivités locales de mesurer ce coût global chaque fois qu'elles prévoient un investissement.

Enfin, il faut vraiment que nous concentrons nos efforts sur le soutien aux activités économiques, que nous soyons vraiment là en vigilance extrême sur tout ce qui tourne autour des ruptures technologiques dans le numérique, dans l'énergie. Il faut vraiment que nous ayons confiance et que nous donnions confiance à notre territoire. Cette Agglomération a des ressources exceptionnelles. C'est vraiment sur ce champ qu'il faut tenir bon pour que des initiatives soient prises. Il y a besoin d'un vent de liberté dans ce pays, d'initiatives économiques de toute sorte, dans les entreprises, dans les associations. C'est ce qu'il faut jouer pour redonner confiance au territoire.

M. FELT.- Je vais peut-être m'éloigner un peu du débat d'orientations budgétaires, mais ceci étant, cela en fait partie. Les Maires de toutes les communes sont en pleine préparation budgétaire. Nous essayons, bien sûr, de sécuriser la recette. Tous ceux qui ont été un peu curieux ont regardé avec les outils à notre disposition pour voir l'évolution des dotations de l'État jusqu'en 2017. Nous sommes donc préparés, bien évidemment, et nous essayons de prendre les dispositions qui s'imposent pour nous caler par rapport à la baisse de ces recettes. J'ai noté à la fin du document, presque en tant que synthèse ou mesure à prendre dans l'avenir, quelque chose qui m'inquiète toujours un peu. Parmi les leviers en dehors de la fiscalité, il pourrait y avoir une redéfinition du partage de la croissance fiscale sur le territoire, via la DSC et cette solution pourrait être discutée. J'ai envie de demander ce que cela veut dire, et quand. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby répondra.

M. HUOT.- Je voulais juste parler des 2 subventions d'équilibre existantes, celle du transport pour 11,2 M€ et celle du CRR pour 5,8 M€, soit 17 M€ en tout. Nous connaissons la difficulté de maîtriser cette subvention d'équilibre pour le transport, parce qu'un certain nombre d'éléments exogènes pèsent pour la maîtrise de cette subvention d'équilibre. Je voulais juste zoomer sur la subvention d'équilibre du CRR. Pour le CRR, ce sont 7 M€ de budget de fonctionnement et 1,2 M€ de recettes propres, soit 17 %. Cela veut dire que nous aidons à 83 % avec les 5,8 M€. Nous devons donc avoir en tête qu'aujourd'hui, nous donnons 3 200 € par élève et par an pour le CRR. Je sais qu'il y a des orientations par rapport à la contribution des élèves, mais c'est tout de même énorme. D'ailleurs, quand nous comparons la partie Transports sur la subvention d'équilibre, ce qu'elle représente dans le budget total Transports par rapport au CRR, il y a un vrai sujet sur lequel nous pouvons travailler. Cela mériterait probablement que cela soit baissé non pas par équité, parce que ce n'est pas tout à fait le même objet, mais parce que pour les écoles intercommunales de musique, c'est 130 € par an. Le rapport est donc de 1 pour 24 : quand on apporte 1 € à une école de musique intercommunale, on apporte 24 € à un élève du CRR. Je pense que là, il y a un sujet à travailler. En tout cas, la subvention d'équilibre apparaît très élevée par rapport aux seules recettes de 17 % assurées par le CRR.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu l'as dit, ce n'est pas le même sujet. Mais il y a un vrai sujet. Nous verrons aussi quelle sera la capacité des collègues à prendre des responsabilités par rapport à cela. Nous donnons rendez-vous lorsque nous devons prendre éventuellement des décisions par rapport à cela, parce que les chiffres que tu donnes sont exacts.

M. CROIZIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cela fait quasiment une année que nous sommes installés. Je regrette après chaque Conseil que nos décisions s'apparentent davantage à de la gestion administrative qu'à du volontarisme politique. Je pense que c'est dans un contexte délicat comme celui que nous traversons que nous mesurons la capacité d'une majorité à être innovante. Depuis quelques mois, je constate que vos seules réponses sont la hausse des tarifications et maintenant la hausse de la fiscalité. Ce soir, une fois de plus, nous enterrons vos promesses de campagne. Quand je lis dans la presse que vous avez choisi de solliciter davantage de recettes dans le secteur du foncier bâti au prétexte que cet impôt touche les propriétaires et non les locataires, c'est insupportable ! Sous-entendriez-vous qu'un propriétaire est un riche qui peut payer ? Avez-vous conscience des difficultés quotidiennes des habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires ? Êtes-vous conscient que la pression fiscale est déjà trop forte à Besançon ?

Je crains que vos orientations ne fassent qu'accélérer la décroissance de la population bisontine. À ce jour, je regrette le manque d'évaluation de nos politiques publiques qui pourraient induire des pistes de redéploiement ou d'optimisation pas suffisamment étudiées. Notre réseau de transport nécessitera inévitablement une restructuration profonde et il y a aussi des marges de manœuvre dans l'optimisation du personnel. Il faut que vous entendiez ce soir qu'il vous faudra cibler des priorités, non plus faire en matière d'aménagement du tout et partout. En conclusion, j'ai le sentiment que vous appliquez ici une vieille recette, une vision décalée et dépassée qui consiste à faire appel à l'impôt au lieu de réformer en profondeur.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais d'abord vous rappeler qu'ici, nous ne sommes pas au Conseil Municipal de Besançon. Je veux bien que tous les conseillers municipaux de Besançon interviennent, mais nous sommes ici au niveau de l'Agglomération. Il faut vérifier les promesses de campagne du Maire de Besançon à Besançon, mais je n'ai jamais pris de promesse au niveau de l'Agglomération.

Réactions de la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr que non ! Pas plus que je n'en prends au niveau du Département ou de la Région. Au niveau de l'Agglomération, même si vous avez ces rires que d'ailleurs je ne comprends pas, je n'ai jamais pris d'engagement au niveau de l'Agglomération ! Chaque fois que l'on me pose la question, je dis que le Conseil Communautaire sera souverain pour prendre les décisions. Cela voudrait-il dire que je m'assieds sur l'avis des maires de la périphérie ? Jamais. Je voudrais rappeler à Monsieur CROIZIER et à d'autres d'ailleurs qu'ici, nous sommes en train de réfléchir et de parler des orientations budgétaires du Grand Besançon. Ma responsabilité est aussi de veiller sur l'intérêt de l'ensemble des habitants du Grand Besançon, des Bisontins, mais aussi des autres. Nous devons veiller ensemble à ce qu'il y ait encore des investissements, à une qualité de vie dans l'Agglomération, à l'aménagement sur l'ensemble de l'Agglomération. Nous devons être pragmatiques, avoir une gestion rigoureuse et ne pas faire d'angélisme non plus.

M. ACARD.- Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, nous sommes d'accord avec vous. Je tenais à vous remercier pour vos propos en réponse au sénateur Jacques GROSPERRIN. Lorsque vous avez souligné que la baisse des dotations de l'État était la conséquence des politiques menées depuis 30 ans en France, effectivement, c'est déjà une chose que d'admettre le bilan catastrophique de l'UMP et du PS qui ont ruiné la France. Mais c'en est une autre sur les solutions et là-dessus, nous ne sommes pas d'accord avec vous. Nous sommes farouchement opposés à toute hausse des impôts, qu'elle concerne les ménages, comme les entreprises. Vous oubliez souvent de dire, Monsieur le Président, que lorsqu'une entreprise paye plus de taxes, elle les répercute sur ses prix de revient, donc sur ses prix finaux aux consommateurs. Monsieur GROSPERRIN, rassurez-vous, je vous rejoins également, ainsi que Monsieur CROIZIER, sur la feinte, pour ne pas dire la mauvaise foi faite lors de la campagne municipale de 2014 et la promesse que vous aviez faite à vos électeurs bisontins. Je suis désolé, les Bisontins payent des taxes pour les Grands Bisontins, c'est la même chose quand on est à Besançon et que l'on paye des taxes. Si vous dites que vous ne payez pas de taxe, il faut aller jusqu'au bout.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que je m'engageais sur ce qui dépendait de ma responsabilité de pouvoir de Maire de Besançon et que je ne m'engageais pas sur ce qui dépendait du pouvoir de l'Agglomération.

M. ACARD.- Il manque le petit astérisque de la page 10 de votre programme...

M. LE PRÉSIDENT.- Allez, continuez !

M. ACARD.- Pour ne pas augmenter les impôts dans un contexte qui ne le permet pas – je parle du point de vue du contribuable –, nous vous proposons de diminuer nos dépenses de fonctionnement de façon plus significative. Le rythme proposé de 6 % annuels nous semble insuffisant et des économies sont à faire dans les créations de poste, ce que nous verrons dans les rapports suivants et dans l'évaluation des mutualisations en cours. Il convient également de limiter nos investissements. Nous étudierons aujourd'hui un projet de TSCP Viotte-Témis. Je vous pose alors la question : est-ce bien raisonnable ? Pour conclure, je tiens à saluer les propos tenus lundi 9 février dernier au SMSCoT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale), qui recommandent une maîtrise de nos taxes pour pallier un développement démographique limité. Vous l'aurez compris, nous refuserons un projet de budget prévisionnel qui prévoit une augmentation des taxes, après déjà avoir voté contre la hausse de la TASCOM, contre la répercussion de la hausse de la TVA sur le réseau Ginko et demain contre l'augmentation du prix du traitement des déchets. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais vous rappeler à vous aussi, Monsieur, mais vous avez plus d'excuses que Monsieur GONON, puisque vous êtes plus nouveau dans cette assemblée, que le transport en commun en site propre n'affecte pas en investissement le budget principal. Quant au reste, je ne ferai pas de commentaires.

Mme COMTE-DELEUZE.- Je voudrais revenir sur les recettes du budget annexe Transports et sur une proposition déjà faite dans cette enceinte l'année dernière : celle d'une tarification en fonction de la capacité contributive des usagers, c'est-à-dire en fonction du quotient familial. Cela a été essayé dans d'autres villes où cela s'appelle « tarification solidaire ». Par exemple, le Conseil de Communauté de Strasbourg l'a mis en place en 2010, il s'est essayé avec des tarifs qui garantissaient une meilleure équité entre les usagers. Il a notamment calculé les tarifs au plus juste en termes d'abonnement – on est bien dans la logique d'abonnement mensuel – et il s'en porte très bien 4 ans plus tard. Il a non seulement rétabli son budget, mais celui-ci est passé en positif, ce tarif ayant un effet incitatif à l'abonnement. Quand on calcule la participation des employeurs et ce paiement de l'abonnement en fonction du quotient familial, on augmente considérablement le nombre d'abonnés.

Le tarif équitable et juste, comme le dit le service des Transports de Strasbourg, « tient compte de la situation réelle des personnes », « un tarif solidaire et responsable » et je reprends la plaquette, qui permet de calculer au plus juste par rapport au coût du service public offert. Apparemment, ce système mis en place il y a 4 ans leur a permis de se redresser. Je ne sais pas si c'est le plan hors-sec que suggérait Monsieur GONON tout à l'heure, mais cela s'essaye, parce que l'on ne sait jamais. Si cela nous arrivait, nous n'aurions pas perdu grand-chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Michel LOYAT va prendre la parole, il vous répondra. Des études sont faites, nous les présenterons prochainement. Il faudra savoir aussi une chose, et nous verrons à ce moment-là, ce que vous direz, si même vous et vos amis, vous le votez, éventuellement. Si certains payent moins, d'autres payent plus. C'est clair. Si certains payent moins, parce qu'ils n'ont pas de revenu, ceux qui ont des revenus plus élevés paieront plus. Il n'y a pas d'autres solutions. Nous verrons donc cela. C'est en train d'être étudié. Ce sera proposé et l'assemblée décidera. Mais nous ne pourrons pas baisser une partie des tarifs sans rééquilibrer les autres.

Mme COMTE-DELEUZE.- Monsieur le Maire, l'information que j'ai eue dit que sur 4 années, ils ont fortement augmenté le nombre d'abonnés. Donc, cela s'essaye.

M. LE PRÉSIDENT.- Si nous pouvions gagner de l'argent avec cela, bien sûr que nous le ferions. Mais pour l'instant, une étude est en train d'avancer. Je pense que nous serons à même d'en parler très prochainement ici.

M. LOYAT.- La formule « il faut sauver le soldat Ginko » est très largement dénuée de sens et ne mérite pas de réponse. Mais ce qui est plus gênant est la répétition d'affirmations fausses laissant entendre que pour les transports, il y a une dérive complètement irraisonnée, alors que la réalité n'est pas celle-là. Je voudrais citer quelques chiffres. En 2005, la subvention d'équilibre s'élevait à 10,9 M€. En 2007, elle s'élevait à 11,1 M€. Elle était montée ensuite à 13 M€, voire 13,2 M€. Il y a eu un rebasage avec le nouveau contrat avec Transdev. En 2013, c'était 10,9 M€. Pour 2014, ce ne sont pas totalement les chiffres, mais ce sont pratiquement 11,6 M€, au lieu des 13,9 M€ prévus au BP. Pour le BP, c'était prudentiel. Il y a eu un certain nombre de choses en positif. Pour le Versement Transport, il y a quelque chose de supplémentaire du fait de l'indexation et du gasoil. Un certain nombre de choses ont fait 11,6 M€ en 2014, alors même qu'il y a eu la mise en service anticipée du tramway, contre 10,9 M€ en 2005.

En disant cela, je ne nie pas les difficultés que rencontrent les réseaux de transport en commun et que pointe la Cour des Comptes. Un effet ciseau existe entre l'évolution des dépenses et l'évolution des recettes au niveau national. En 2002, par exemple, au niveau national, les recettes « usagers » représentaient 39 % des dépenses d'exploitation, contre 31,5 % 10 ans plus tard. Je parle bien du contexte national. Nous ne retrouvons pas tout à fait cet effet ciseau dans cette proportion, mais nous le retrouvons dans l'Agglomération. Il y a donc bien des difficultés qu'il faut prendre en compte. Mais la dramatisation totalement excessive ne conduit pas à avoir des décisions rigoureuses. Je crois qu'il faut poser les choses clairement, tel qu'elles se posent.

L'enjeu des transports est essentiel. Il y a un Plan Climat. Un certain nombre d'orientations sont prises et montrent l'importance de développer les déplacements alternatifs à la voiture particulière. Pour autant, il y a aussi des contraintes financières ; elles ont été rappelées dans les orientations budgétaires. Donc, la vraie question est : comment mener une politique ambitieuse en matière de déplacements et en même temps, soutenable financièrement ? Cette question n'est pas simple à résoudre, mais ce n'est pas par une dramatisation complètement excessive et en dehors des réalités que l'on peut s'apprêter à répondre à ces questions. Pour répondre à cela, il faut jouer sur tous les leviers et ce sera certainement le taux de VT et les tarifications. D'ailleurs, de ce point de vue, ce qui est dit dans le rapport de la Cour des Comptes est tout à fait intéressant. C'est également l'optimisation de l'offre, bien entendu. Il s'agit d'utiliser les innovations au maximum. Des adaptations sont nécessaires ; elles seront à faire. Là, il importera que chacun prenne ses responsabilités, que les choix soient assumés en toute responsabilité.

Je voudrais insister sur un point. Cela paraît être une porte ouverte, mais entendant certains propos, je me permets de rouvrir cette porte ouverte. Le financement public pour les transports n'est pas le résultat d'une dérive ni d'une mauvaise gestion. Le financement public, qu'il s'agisse des TER ou d'autres réseaux de transport, est le résultat d'un choix politique complètement nécessaire. Ensuite, qu'il faille, dans le cadre d'une soutenabilité financière, éviter des progressions pas supportables, évidemment. Il y a un budget, c'est vrai pour les transports comme dans d'autres domaines. Mais j'insiste sur ce point. Ce n'est pas parce qu'il y a un chiffre significatif, conséquent de la subvention d'équilibre que cela serait la conséquence d'une mauvaise gestion ou de quelque chose qui serait aberrant. Pensez par exemple à ce que représente, financé par l'impôt, ce que mettent les régions dans les TER, et de manière plus générale dans les transports.

Enfin, Madame COMTE-DELEUZE, je trouve votre intervention tout à fait intéressante, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Parmi les choix que nous aurons à faire, il y a celui de la tarification solidaire. Fondamentalement, qu'est-ce que la tarification solidaire ? Partant du principe que les transports sont largement subventionnés, que les usagers ne payent qu'une partie des transports, la tarification solidaire reviendrait à subventionner d'une manière plus ou moins forte, en fonction des ressources, puisque c'est l'élément principal du quotient familial. Ce n'est pas un chantier simple. Aujourd'hui, il y avait une rencontre sur les transports. À Nantes, ils viennent de passer à la tarification solidaire. Elle sera mise en place le 1^{er} janvier 2016. Ils ont mis 3 ans, mais cette nouvelle agglomération passe à la tarification solidaire, étant entendu que l'élément principal est celui de l'équité et ne pas perdre de recettes. Mais l'objectif pour Nantes, comme pour Grenoble ou Strasbourg, n'était pas avoir davantage de recettes, mais le principe d'équité.

M. PARIS.- Monsieur le Président, je serai très bref. Deux petites remarques. Il me semble qu'il y a une incompatibilité entre la page 14 et la page 15 du rapport. À un moment donné, vous prévoyez votre soutien à l'agriculture périurbaine et à la page 15, vous prévoyez de produire 1 100 logements nouveaux par an. Cela me paraît un petit peu incompatible. Je pense qu'un jour ou l'autre, entre le béton et les moissons, il faudra choisir.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va peut-être pas forcément mettre le béton là où il y a des moissons. On peut déjà reconstruire la ville sur la ville, c'est-à-dire reconstruire là où il y avait déjà des logements. D'ailleurs, on met de moins en moins de béton, mais du bois ou d'autres types de construction. Mais on essaye encore de laisser de la place pour les moissons. Même dans ton secteur, il y a des vignes pas très loin. Par contre, nous sommes très attentifs à l'étalement urbain et à la consommation d'espaces ruraux pour construire. Mais je crois que sur Besançon et dans les bourgs de la périphérie proche, il y a encore de quoi construire du logement. Vous savez que l'année dernière, nous avons construit à peine la moitié des 1 100 logements prévus ici. Pour moi, il n'y a pas d'opposition. Je ne pense pas qu'il y ait de crainte à avoir là-dessus. Nous sommes tous attentifs à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'étalement urbain. Cela se traduit d'ailleurs par une plus grande densification des constructions. Dans la première couronne, il y a quelques années, la petite maison avait 15 ou 20 ares de terrain ; maintenant, on met 5 ou 6 maisons sur 20 ares. Cela a quand même beaucoup changé. Ce n'est plus la règle aujourd'hui et beaucoup de communes l'ont compris, puisqu'elles construisent. D'une part, cela maintient la population, donc des ressources dans la commune et d'autre part, on n'a pas forcément toujours ce type de construction.

M. PARIS.- J'avais une deuxième remarque. Dans ce débat d'orientations budgétaires, il me semble qu'il manque un point important que l'on évoque rarement au cours de cette assemblée et dont, un jour ou l'autre, il faudra bien débattre. Je veux parler des nouveaux locaux de la CAGB. On en parle toujours d'une voix feutrée, mais je pense qu'il va y avoir des opportunités dans les prochaines années avec la libération des casernes de la rue de Dole, de l'avenue du 60^e RI. Un jour ou l'autre, il faudra amener ce sujet en débat au sein de cette assemblée. Nous n'allons pas en débattre ce soir, mais je tenais à lancer cet objectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce débat devra avoir lieu, puisque de plus en plus, avec les mutualisations, nous avons besoin d'être tous ensemble dans le même lieu. Mais aujourd'hui, dans la période que nous connaissons, si le Président venait vous amener un projet de construction d'un Hôtel d'Agglomération de plusieurs millions d'euros, voire dizaines de millions d'euros, mes oreilles siffleraient. Par contre, il faut regarder comment rationaliser les choses, comment utiliser ce qui existe. Dans les années à venir, des locaux se libéreront. Je ne parle pas trop des casernes, parce que j'aime bien qu'il y reste des militaires. Je me suis battu, même si certains en doutaient, ici, dans cette salle, pour que nous ne perdions pas trop de milliers qui, sur le bassin d'emploi de Besançon, représentent presque 6 000 emplois, ce qui fait une grosse usine et pas uniquement sur Besançon. On considère que ces gens-là viennent ici, à Besançon. D'un point de vue économique, sur la ville, ce sont plutôt 4 500. S'il y a des opportunités, nous y veillerons. Il y a aussi l'Université à l'Arsenal, Saint-Jacques. Il y a à côté des terrains appartenant à la Ville sur Louise Michel.

Mais honnêtement, dans le contexte aujourd'hui, je demande plutôt que l'on resserre, que l'on ait un petit peu moins d'espace, que l'on rentabilise au maximum les espaces de bureau. La mutualisation doit aussi peut-être à terme permettre des économies en matière de nombre de personnels. C'est nécessaire, mais pour être franc, je ne pense pas être le Président d'Agglomération qui inaugurerait les nouveaux locaux. Vous savez que pour refaire des locaux, cela va coûter entre 10 et 20 M€, entre 1 et 1,5 année d'investissement. Mais ce sera un jour nécessaire. Avant d'aller jusque-là, peut-être même que le paysage suite à la réforme territoriale va encore un peu bouger et qu'il faut peut-être attendre encore un peu. Voilà ce que je voulais dire.

M. BONNET.- Je serai rapide. Je ne vais pas trop reparler de fiscalité, mes collègues ayant dit l'essentiel. Je constate que le Maire de Besançon a respecté ses engagements et que le Président de l'Agglomération est obligé de céder avec douleur à la pression de l'assemblée pour augmenter les impôts des Grands Bisontins et Monsieur LOYAT nous annonce l'éventualité d'une augmentation du VT, si j'ai bien compris. Vous dites en effet qu'il s'agit de choix politiques. La politique de transport est un choix politique.

M. LE PRÉSIDENT- Non, il n'a pas dit cela.

M. BONNET.- Monsieur LOYAT nous a dit clairement que c'était un choix politique. En effet, c'est le cas. Vous dites que vous faites le choix politique de financer les transports, de faire financer les transports par le biais de l'impôt dédié aux entreprises. Ce n'est pas vous qui financez les transports, mais ce sont les entreprises de l'Agglomération. C'est la loi, mais c'est aussi la réalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ferai pas l'injure de vous demander qui a supprimé les subventions au système de transport dans les années 2004.

M. BONNET.- Oui, mais nous ne sommes plus en 2004. Nous sommes en 2015. Je peux vous rappeler d'autres choses aussi. Je vais terminer, parce qu'en général, j'aime bien terminer quand j'ai commencé. Je voulais poser des questions relevant des choix d'investissement, deux questions très simples. Je lis qu'il y a une enveloppe d'investissement de 3,7 M€ non affectée qui pourrait être dédiée au financement de nouveaux projets ou à des transferts de compétences. En termes de transferts de compétences, vous n'êtes pas en situation de savoir quel sera le coût d'investissement. Avez-vous pour l'instant de nouveaux projets qui ne sont pas décidés pour cette année 2015 ? Qu'est-ce qui motive cette balance entre nouveaux projets et transferts de compétence ? L'autre point concerne les 380 000 € qui soldent les appels de fonds de l'opération « réalisation de l'infrastructure ferroviaire nord ». Entend-on par « infrastructure ferroviaire nord » l'ensemble de l'infrastructure toutes haltes confondues ? Je ne pense pas, parce que toutes les haltes ne sont pas faites. C'est donc uniquement le réseau. Cela n'inclut pas les haltes, n'est-ce pas ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble qu'elles ne sont pas toutes faites.

M. BONNET.- Justement ! On a l'impression que tout est soldé alors que les haltes ne sont pas faites. L'infrastructure en question est donc encore incomplète.

M. LE PRÉSIDENT.- Gabriel, j'ai vu que tu prenais beaucoup de notes.

M. BAULIEU.- Quelques-unes. Toutes ces choses sont très intéressantes. Je vais essayer de faire un petit point. Des choses ont été redondantes, mais c'est la loi du genre. Sur ce débat et avec les tentatives ici ou là de refilet ou d'affecter la « patate chaude », chacun porte son chapeau. Je suis à l'aise avec le mien, mais je ne porterais pas celui des autres. Concernant ce que nous avons à connaître en matière de finances publiques, la responsabilité n'est pas ici. C'est vrai que j'ai été étonné des propos de certains orateurs (je ne sais pas s'il faut mettre un « s ») qui ne manquent pas d'air sur ce plan-là. Nous, collectivité, nous ne portons pas le chapeau des déficits publics. Cela doit être clair. Après, chacun a son opinion là-dessus, je les respecte toutes. Mais il doit être clairement dit, affirmé, crié s'il est besoin, que les collectivités ne sont pas responsables de la crise des finances publiques dans ce pays. Il a été très justement dit que les comptes sociaux présentaient un problème plus grave que celui-ci, y compris des finances de l'État, en termes de perspective.

Je voudrais apporter une nuance sur un point évoqué pour dire qu'il y a aussi une responsabilité des collectivités. Il faut que les parlementaires qui travaillent très bien leurs dossiers aillent au fond des choses. Les dotations aux collectivités ont augmenté dans les années 2000, mais il faut se rappeler pourquoi. Elles ont augmenté de manière sensible, parce qu'on les a privées de ressources et on a mis des dotations de compensation. Que fait-on aujourd'hui ? On est en train de supprimer les dotations de compensation qui devaient compenser les ressources supprimées. C'est ce qu'il se passe. Il est donc juste de dire qu'il y a eu une hausse importante des dotations dans les années 2000, que ce n'était pas une hausse nette, mais une compensation un peu illusoire, comme on a pu le dire à l'époque, ou qui avait un peu un goût de mirage, parce que cela ne dure pas aussi longtemps qu'on le souhaiterait. Il faut donc être clair là-dessus. De même qu'entre les approches en masse et les approches en déclinaison de proximité, il y a des nuances.

Quand on regarde dans le budget d'État l'évolution de l'enveloppe de dotations aux collectivités, c'est de l'ordre du tiers, 30 %, en termes de régression sur le pacte financier de 3 ans. Mais la problématique est qu'il faut aller un peu plus finement dans les choses. Dans le même temps, il y a des incitations à la réorganisation territoriale, à la création de nouvelles entités qui ont des dotations prioritaires, qui prélèvent sur l'enveloppe au détriment de tous les autres. Concernant les simulations que nous faisons aujourd'hui avec les cabinets spécialisés, la baisse des dotations dans nos communes sur les 3 ans sera plus près des 50 % que des 30 %. C'est ce qu'il va se passer mécaniquement. Il faut donc aussi se le dire.

Sur un plan général, notre collègue est intervenu en disant « finalement, le débat que nous sommes en train de faire ressemble à la gestion administrative, plutôt qu'un vrai débat politique ». C'est assez grave d'avoir cette approche-là. Cela me rappelle cette fameuse formule qui est une insulte à l'intelligence consistant à dire lorsque l'on parle de stratégie financière : « c'est une préoccupation de petit comptable ». Je vous invite à réfléchir sur ce qui est stratégique dans toute collectivité, même dans toute civilisation. L'intendance est stratégique. Il n'y a plus de politique ni volonté ni réalisation si l'intendance n'est pas là. Donc, le vrai débat précédant tous les autres est de savoir de quels moyens nous pouvons nous doter. C'est ce que nous sommes en train de faire maintenant. Ce n'est pas de la discussion de petit comptable, avec tout le respect d'ailleurs pour la profession - Madame BAUDRAS, avec mes respects et vous savez qu'ils sont sincères. Ce que je suis en train de dire précisément montre l'importance de votre fonction, de votre mission. Il faudrait un jour que l'on s'arrête les uns les autres sur ces considérations. Il ne sert à rien de vouloir refaire le monde si on ne sait pas avant si on a les moyens de le faire. Même si c'est une préoccupation largement oubliée pendant des années dans notre beau pays, je vous invite donc à avoir ce retour aux sources : la stratégie, c'est l'intendance et l'intendance se bâtit.

Voilà ce que je voulais dire sur un plan général par rapport à quelques considérations évoquées. Quelqu'un a bien voulu dire – et je le remercie – parmi plein d'autres choses que je ne partage pas que finalement, nous fonctionnons de manière transparente, notamment en Commission, mais pas seulement. Lisez bien les rapports, vous avez les éléments nécessaires. Si par hasard, il vous en manque, n'hésitez pas à les demander. Ce n'est pas la volonté de la maison de dissimuler quoi que ce soit. Mais lorsque l'on procède ainsi, il faut aller au fond des choses, accepter de regarder tout ce qu'il y a dans les rapports et ne pas en faire des interprétations de circonstance pour finalement essayer d'étayer une démonstration un peu hasardeuse et improvisée. Sur la situation financière du Grand Besançon qui était dépeinte comme étant catastrophique, je vous invite à vous reporter au rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur notre dernier contrôle. Il y a dans ce rapport, au détour des questions de financement, une référence à ce que nous avons vu avec la nouvelle banque des collectivités, qui a conduit à une opération d'analyse de notre situation. Cette banque a procédé à une notation sur une échelle de 1 à 7, le 1 étant le sommet : nous sommes à 1,7, en 8^e position sur 51 agglomérations qui avaient rejoint le dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cela la mauvaise gestion de l'assemblée !

M. BAULIEU.- C'est effectivement une appréciation des plus préoccupantes. Ensuite, on nous parle de l'endettement catastrophique. J'invite également chacun, lorsqu'il se porte sur les graphiques, de les lire complètement. En durée de remboursement calculé cette année, nous sommes à un peu plus de 11 années. Nous l'avions d'ailleurs indiqué dans nos prévisions, ce n'est pas une surprise. Chacun sait que sur la base de ce que nous connaissons aujourd'hui, nous serons en dessous de 8 dès l'année prochaine pour revenir entre 6 et 7 à la fin du PPIF. Voilà la réalité. C'est ce que vous avez dans les dossiers, dans les documents. Ne soyons donc pas excessivement sélectifs lorsque nous voulons extraire des choses. Tout cela pour dire que la situation de notre Agglomération est aussi saine qu'elle puisse l'être. D'ailleurs, elle a été un peu gérée au cours des années. J'ai dit tout à l'heure que les agglomérations étaient des institutions un peu particulières, qui ont été créées il n'y a pas si longtemps que cela. Elles ont été créées sans moyen. Lorsque l'on a affecté des compétences, ce n'était pas par transfert de compétences et finalement les ressources propres des agglomérations sont faites exclusivement de l'accroissement de la ressource fiscale, soit par l'augmentation physique des bases, soit par l'augmentation des taux. Nous n'avons pas d'autres ressources.

Nous sommes des jeunes instances. Par conséquent, nous avons un endettement qui va ne faire que s'alourdir. C'est la loi du genre. Tant que nous ne sommes pas arrivés en fin d'amortissement, nous ne retrouvons pas la capacité à emprunter au même niveau. Donc, nous en avons encore pour une dizaine d'années, c'est également mathématique. Ce n'est pas une surprise, c'est une réalité que chaque personne qui veut bien s'intéresser à ce genre d'instance a pu à la fois découvrir, connaître, mesurer et apprécier.

Dans cette Agglomération, nous avons une pratique ancienne du PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement). Vous verrez au passage si vous recherchez un peu que les collectivités ou agglomérations qui pratiquent cela sont peu nombreuses. Les PPI sont assez fréquents ; les PPIF commencent, mais il n'y en a pas partout. Cela fait de nombreuses années que nous fonctionnons ainsi et vous avez un regard, autant qu'il puisse être prévu, sur 4 années qui suivent. Je vous invite donc à y prêter la plus grande attention, précisément sur l'évolution de la fiscalité, compte tenu d'où nous venons, nous, agglomérations sans ressource, que nous avons travaillé depuis quelques années sur cette nécessité durant ce mandat 2014-2020, à devoir solliciter un peu la fiscalité. Tous les modèles sur lesquels nous travaillons, avec la dégradation des choses par le fait de l'État, ne nous ont pas conduits à envisager de majorer ce recours à la fiscalité.

Ce n'est donc pas une proposition de circonstance, mais une proposition ancienne, structurelle, compte tenu de ce que sont les agglomérations, de ce qu'est la nôtre, comme les autres. Que cela soit également dit autant que possible et compris. Il avait été fait état d'un certain nombre de choses sur les budgets annexes qu'il importe là aussi de remettre sur le terrain de la vérité sans rien nier en termes de challenge difficile, mais également en termes de maîtrise des choses. Faut-il le redire ? Nous nous en lasserions presque, mais si c'est pour entretenir de fausses idées, il vaut mieux le répéter.

Nous avons réalisé le tram sur les bases que nous avons indiquées. Aujourd'hui, il serait prématuré de dire que le tram obère notre fonctionnement, puisque s'il y a un delta, pour l'instant, c'est l'affaire de l'exploitant. S'il y avait dérapage, nous aurions effectivement à le connaître lors de la négociation du nouveau contrat de la délégation de service public. Sur l'investissement, nous sommes rigoureusement et un peu en deçà de ce qui était convenu. Nous en ferons sans doute le bilan détaillé très prochainement, mais nous pouvons indiquer que nous sommes en deçà de la jauge que nous nous étions fixée.

Je suis étonné également que lorsque vous parlez de ce dossier, vous ne souligniez pas d'une part cette excellente maîtrise du niveau de l'engagement et d'autre part, l'excellence du financement de cette opération, notamment par le niveau d'autofinancement dégagé grâce à la provision que l'on nous a un peu discutée après, mais elle avait été fort bien faite. Nous avons donc un niveau d'autofinancement élevé. Nous avons obtenu les concours financiers que vous connaissez, notamment de l'État et nous avons surtout des conditions de financement excellentes par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Vous l'avez vu, c'est dans le rapport : nous avons une moyenne de taux exceptionnelle de notre endettement de 146 M€ au 31 décembre. Pour les dernières tranches que nous avons tirées auprès de la CDC, sur lesquelles, bien évidemment, nous laissons courir un taux variable, nous sommes à moins de 2 % pour l'une d'entre elles. Nous ne pouvons donc pas dire qu'il n'y a pas là de bonnes conditions de financement. Ce sont ces éléments qu'il faut aussi souligner, évoquer, pour que les choses soient bien claires.

C'est dans ce contexte que nous inscrivons notre action de manière responsable non pas ici ou là à dire « il faudrait je ne sais quoi faire en matière de fonctionnement », parce que j'ai entendu dire dans plusieurs interventions qu'il faudrait faire encore davantage. J'ai parlé de hache, je ne sais pas quel outil vous allez utiliser. Certains collègues l'ont dit, et c'est tout à fait le sens de mon propos : lorsque l'on additionne les soustractions à 6 %, nous ne faisons plus de rabotage – c'est pour cela que j'utilise la hache –, mais nous faisons des choix et il y a des choses que nous ne faisons plus. Il n'y a pas de mystère. Il n'y a pas d'illusion. Personne n'a de baguette magique. C'est ainsi que nous devons assumer les choses. Il faut se le dire tout simplement. Ce n'est pas très joyeux, ni en temps, ni à imaginer, mais la réalité est celle-là. Après, on peut sauter sur son fauteuil pour dire « plus encore, plus encore, plus encore ». Mais jusqu'où ? Pour faire quoi ?

Lorsque vous proposez de faire des coupes sombres encore plus sévères, vous devriez dire où il faut les faire et ne pas dire simplement qu'il faut couper des têtes. Quelles têtes faut-il couper ? Quels services faut-il éliminer ? C'est ce que vous devriez faire et le faire haut et fort pour que notamment, celles et ceux qui relaient nos débats le sachent bien et que l'ensemble des citoyens en ait une connaissance précise. Voilà les éléments du paysage. Nous agissons sur tous les leviers possibles pour garder un cap et faire le maximum. Nous agissons sur tous les leviers possibles, dont celui de la maîtrise et nous ne nous sommes pas levés ce matin pour commencer à y penser. Je vous invite à regarder rétrospectivement les choses. Nous maîtrisons le fonctionnement, nous envisageons de le tasser encore sévèrement. Voilà un cap très précis ! Nous allons devoir réduire la jauge de l'investissement, nous le ferons et nous mettons un peu à contribution le contribuable, tout simplement. C'est cela le paquet global de nos orientations pour garder un cap minimum en matière de service et en matière d'ambition sur l'investissement.

D'autres questions étaient évoquées, notamment une du collègue Marcel sur la DSC. Cela veut simplement dire que parmi tous les éléments, peut-être faudra-t-il travailler aussi celui-là pour peut-être en redéfinir les bases et la portée. Il n'y a pas pour l'instant d'arrière-pensée dans le sujet, mais ce sujet ne pourrait pas non plus rester de côté dans le contexte que nous avons à vivre. Très clairement, pour caractériser ce que nous souhaitons faire et comment nous souhaitons le faire, nous souhaitons travailler en toute objectivité sur la réalité des choses telles que nous les gérons, telles que nous les connaissons. Nous les gérons avec responsabilité. Ce n'est pas avec des « il n'y a qu'à... il faut qu'on » que l'on règle les choses en responsabilité. Avec courage, certains ont utilisé ce mot que je partage totalement : c'est facile de dire « il n'y a qu'à », « vous devriez », mais vous allez dire que c'est la loi du genre. Nous l'assumons. C'est avec courage que nous prendrons nos décisions et que nous ferons les choix que je vous ai indiqués en termes de maintien du cap et en termes de priorité sur l'investissement pour assurer sur ce territoire le meilleur équipement, la meilleure vitalité possible pour les années à venir. Merci pour votre grande attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie, Gaby. Après la hache, tu nous promets donc la tronçonneuse.

M. BAULIEU.- Oui, mais tout cela n'est pas tellement environnemental.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au rapport suivant concernant la gestion de la dette. Quand tu nous parlais des emprunts que nous avons négociés à des taux particulièrement intéressants, tu aurais pu aussi rappeler que nous n'avons pas d'emprunt dit « toxique ». À l'époque, nous n'avions jamais cédé aux sirènes d'une grande banque aujourd'hui disparue qui nous proposait des emprunts à des taux très intéressants, mais nous n'avons jamais cédé à ces sirènes et nous avons toujours joué la sécurité.

M. BAULIEU.- Sur ce terrain-là, je vais vous faire une confidence. C'était la période où les emprunts toxiques faisaient fureur. André PIETRUCCHI était DGA à l'Agglomération et traitait des finances. Quand on voyait arriver certaines offres, je lui disais « André, quand on ne peut plus comprendre à quoi cela correspond, il ne faut pas prendre », parce que les offres que l'on nous faisait à l'époque étaient celles-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons donc pas pris.

Rapport n° I.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2015 - Gestion de la dette du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Sur la stratégie d'emprunt du Grand Besançon, c'est le refus des propositions trop complexes, ce à quoi je viens de faire allusion. Il s'agit de saisir les opportunités financières lorsque nous pouvons, sur les marchés financiers en termes de période. C'est essayer de veiller, dans la mesure où cela présente un intérêt, de respecter une forme d'équilibre entre des encours à taux variable et taux fixe. Bien évidemment, il faut toujours faire jouer la concurrence. J'y ai fait allusion tout à l'heure, mais le Grand Besançon adhère depuis mars dernier à l'Agence France Locale, nouveau financeur possible pour les collectivités. Nous avons souhaité tout simplement nous doter de toute la panoplie des recours nécessaires.

Sur la composition de notre endettement, il n'y a pas de dette toxique du tout dans notre portefeuille. L'encours est de 146 M€ au 31 décembre, dont 115 M€ au budget Transports. Vous avez tous les chiffres, je ne vais donc pas tous les citer. Vous avez la répartition par organisme prêteur à l'écran, puis par type de taux. La majeure partie de notre endettement (74 %) est à taux fixe, la part restante étant à taux variable. Si nous faisons un zoom sur la dette du projet TCSP, cela renvoie très précisément à ce que je viens de vous indiquer sur la nature de ces différents concours de la CDC et de la BEI. Vous voyez les taux fixes à 2,71 %, 2,93 %, 3,47 % et 3,54 % et les taux variables à 1,77 % et 1,28 %, avec un taux moyen à 2,6 %. Voilà la réalité des choses. Un dernier mot sur les perspectives de financement. Il s'agit tout simplement de rappeler que nous avons une corde de plus à notre arc avec l'Agence France Locale. Voilà en résumé ce rapport d'information sur l'état de la dette du Grand Besançon. C'est un bilan tout à fait rassurant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n° I.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2015 -
Situation du Grand Besançon en matière de développement durable

M. BAULIEU.- Ce rapport qui a un caractère très transversal, que Françoise PRESSE complètera dans son domaine de compétence, est forcément une préoccupation qui doit impacter tous les domaines d'activité de notre Établissement tant c'est inhérent à l'ensemble de chacune d'elles. Ce rapport a une forme obligatoire. Je dis très régulièrement qu'il est très intéressant, parce qu'il est en même temps une excellente synthèse des différentes politiques que nous développons et qui sont, par le jeu de ce rapport, exprimées en cohérence. Cela ajoute à l'intérêt. Dans ce domaine, nous avons cette obligation de texte tel que vous le voyez sous vos yeux.

Mais, bien évidemment, cela repose également sur les finalités du développement durable tel que prévu par les textes, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité,
- la préservation de la biodiversité,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- le développement lié à des modes de production et de consommation responsables.

Comme je vous l'indiquais, c'est très transversal par définition. Si nous parcourons rapidement les différentes thématiques. Sur la lutte contre le changement climatique, vous savez quelles sont nos orientations avec les presque « 3 x 20 », les « 2 x 20 » à « 1 x 23 » en matière d'énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie. Tout cela concerne les différents secteurs de l'habitat, du transport, la mobilisation des acteurs, les déchets, les acteurs sur notre territoire et notre patrimoine qui doit être adapté. Sont cités à titre d'exemple, de fléchage : le tramway et le plan de déplacement urbain (PDU), avec tout ce que cela comporte et que nous évoquerons tout à l'heure. S'agissant de la cohésion sociale et de la solidarité, les thématiques sont rappelées et touchent :

- l'emploi, l'insertion,
- l'économie sociale et solidaire,
- différents thèmes de travail du CDP (Conseil de Développement Participatif),
- bien évidemment, la politique des gens du voyage,
- la solidarité et la coopération territoriale y compris sur les pôles métropolitains.

Bref, il y a là une batterie d'actions et d'axes de travail tout à fait importante.

Concernant le thème suivant, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, c'est un carrefour d'interférences, puisque l'on vous cite à l'écran :

- le SCoT avec sa réflexion prospective,
- l'intégration des principes du Grenelle,
- les espaces agricoles (ce qui était évoqué tout à l'heure par notre ami Daniel PARIS),
- la sensibilisation à la préservation des ressources naturelles.

Il y a bien évidemment un certain nombre de partenariats que nous développons avec le Conservatoire botanique, par exemple, mais également toutes les actions de sensibilisation à l'environnement. La lutte contre les nuisances sonores est aussi un élément que nous devons évoquer tant nous avons à faire sur quelques secteurs de notre Agglomération. Je poursuis avec l'épanouissement de tous les êtres humains, avec l'accès à la culture. Pour ce qui nous concerne, nous avons un volet touchant au Conservatoire. Je n'ai pas voulu allonger tout à l'heure, mais nous aurons à débattre sur le sujet en matière de répartition de l'effort entre le contribuable qui finance l'essentiel et l'usager qui finance une petite partie. Mais nous essayons de travailler pour porter cette partie à 10 %. Vous verrez qu'il nous faudra savoir prendre les décisions pour atteindre cet objectif qui peut apparaître modeste. Bien évidemment, sur la culture, nous avons aussi des initiatives sur l'animation du territoire avec les Mardis des Rives ou des choses de cette nature et autres manifestations de ce type. L'accès au transport en commun est un vaste sujet que nous connaissons tous également. Concernant les gens du voyage, vous avez les aspects de scolarisation. Sur l'accès à une offre de tourisme local, nous apportons quelques contributions par certaines politiques que vous avez également en tête. Mais n'hésitez pas à vous reporter à ce rapport bien fait. Je sais en quoi Françoise PRESSE proposera de le compléter et elle le dira 1 000 fois mieux que moi tout à l'heure.

Concernant les modes de production et de consommation responsable, là aussi quelques grands thèmes sur l'écran sur les achats responsables :

- les clauses d'insertion dans les marchés,
- les clauses environnementales,
- la diminution de la production de déchets,
- la valorisation de ces déchets (nous savons que nous sommes en train d'essayer de franchir une étape dans ce domaine),
- la sensibilisation des personnes au développement durable au-delà de l'ensemble des populations.

Voilà quelques thèmes rapidement énoncés. Parcourez-les dans le document. Nous pourrions faire de ce document un document de pilotage encore plus intéressant, mais je laisserai la parole à Françoise PRESSE.

Mme PRESSE.- Merci, Gabriel. Gabriel BAULIEU faisait simplement allusion au fait que je souhaitais que nous adossions à ce document quelques données chiffrées pour montrer en particulier les efforts faits dans certaines délégations et qui n'apparaissent pas immédiatement. Je vais vous donner un ou deux exemples qui pourraient être la part de logements comportant des opérations au niveau du thermique, ou le nombre de kilomètres de piste cyclable. Voilà 2 exemples qui, d'une année sur l'autre, nous permettraient de voir un peu l'effort de la collectivité, pour voir si nous sommes en accord avec nos objectifs. C'est simplement cela, c'est-à-dire l'enrichir de ce point de vue. Je pense qu'à l'intérieur de chacune des délégations, cela permettrait aussi de faire des bilans plus construits et qui serviraient également à la délégation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. GUYEN.- Je voudrais revenir sur la lutte contre les nuisances sonores. La commune d'École-Valentin souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur les nuisances sonores que subit un grand nombre de riverains proches des infrastructures ferroviaires et routières, notamment la RN 57, la RD 75, l'A 36 traversant la commune. Si les dispositifs acoustiques de la gare ferroviaire installés par RFF à la demande du Grand Besançon se révèlent efficaces, il n'en est pas de même concernant la RN 57 et la gare autoroutière de l'A 36. Aujourd'hui, nous constatons que la commune d'École-Valentin ne sera pas traitée de façon identique aux autres communes concernant la RN 57. En effet, la mise à 2 fois 2 voies de la RN 57 au droit de la commune d'École-Valentin construite en 1994-1995 correspond aux normes environnementales de 1992, alors que le reste du contournement bénéficie du décret de 1995 qui impose la mise en place de dispositifs acoustiques. Nous précisons que nous étions dans la même déclaration d'utilité publique (DUP).

Nous demandons au titre de l'équité que notre commune bénéficie du même traitement que l'ensemble des communes traversées par cette infrastructure routière importante de l'Agglomération. De plus, les évolutions de trafic et surtout l'urbanisme densifié souhaité non prévisible en 1992 doivent être pris en compte. La question se pose de même pour la protection des riverains proches de la gare autoroutière. Nous souhaitons qu'une attention soit portée à notre demande lors de l'établissement du futur PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) et surtout nous souhaitons l'appui du Grand Besançon dans notre démarche dans l'intérêt de nos administrés et pour l'équité du traitement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Le soutien du Grand Besançon est acquis. Nous avons déjà ensemble milité pour une protection phonique efficace le long de la voie de chemin de fer. Maintenant, je découvre le sujet. Il faut que la commune engage un certain nombre de démarches, entre autres auprès des services compétents pour les routes. Nous soutiendrons cette demande. Aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus, je ne connais pas vraiment le sujet. Nous avons déjà mené des combats dans ce domaine, par exemple sur les Mercureaux pour les habitants de Beure. Une partie des habitants de Velotte se plaignait du bruit. Nous avons réussi à obtenir quelque chose de satisfaisant après de nombreuses années et de nombreuses réunions. Nous nous sommes aussi beaucoup mobilisés pour la desserte ferroviaire nord, comme on l'appelle. Ceci dit, s'il y a un sujet ici, il faut officiellement saisir les services compétences, le Président de l'Agglo pour qu'à mon tour, je puisse saisir au niveau de notre Commission « Infrastructure » pour que l'on puisse saisir aussi le Préfet pour que des contrôles soient faits et que, s'il y a des choses à faire, des aménagements à apporter, que nous les fassions faire. Soyons clairs, après, c'est de la responsabilité du maître d'ouvrage. Des règles ont beaucoup augmenté, j'imagine, depuis 1992 et heureusement d'ailleurs, mais il faudra qu'elles soient respectées.

M. GUYEN.- Tout à fait. Tout d'abord, je voulais remercier Jean-Louis, parce qu'il a œuvré pour que les dispositifs soient installés au niveau de la halte et de la gare ferroviaire. Nous avons réussi à les faire installer par RFF. J'ai rendez-vous avec le sous-préfet le 23 février, parce que nous le saisissons officiellement et nous ferons une lettre à la CAGB pour les saisir également.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose aux services qui m'écoutent que nous puissions faire une lettre de soutien et que nous l'envoyions au Préfet avant même que tu ailles le voir le 23. Cela peut être fait rapidement, en disant que l'on demande le respect des réglementations et que le Grand Besançon apporte son soutien et sera très vigilants par rapport au respect des normes. Nous le ferons pour qu'elle soit reçue par le Préfet avant même que tu y ailles. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Concernant les 30 000 € pour le tramway, ce ne sont pas 30 000, mais actuellement nous sommes plutôt à 36 ou 37 000 €.

Rapport n° I.1.4 - Opposition à l'exonération de CFE et de CVAE pour certains commerces des quartiers prioritaires de la politique de la ville

M. BAULIEU.- Ce rapport est relatif à une disposition fiscale sortie presque par surprise dans la loi de finances pour 2015, à propos de laquelle nous considérons souffrir également du manque d'informations. Il y a dans cette loi des dispositions d'exonération fiscale pour les quartiers de la politique de la ville. Le principe énoncé par la loi est de dire qu'il y a exonération. Les compensations par l'État risquent d'être fugaces, mais nous émettons une formule extrêmement sympathique à laquelle vous pouvez vous opposer. Nous ne proposons pas de le faire forcément sur tout le dispositif, parce que nous sommes aussi en négociation du contrat de ville, bien évidemment. Alors même que les services des finances publiques font leur maximum et ont essayé de mesurer quelle serait la portée éventuelle de cette exonération notamment de CFE, nous souhaitons vous proposer de prendre position contre cette exonération le temps que nous puissions étudier les choses, c'est-à-dire que nous sachions, s'il y a exonération, quelles entreprises en bénéficient, quelles sont les distorsions que cela peut faire naître éventuellement ou pas, quel est le montant global. Dans un an, nous saurons et nous prendrons la décision en connaissance de cause.

C'est un peu un problème en matière de fiscalité. Ce n'est pas tout à fait récent, cela remonte maintenant à quelques années. Il est difficile de dire que nous prenons des décisions et que nous allons réfléchir après sur la manière dont cela peut s'appliquer. Nous sommes en grossières difficultés. C'est le sens de cette proposition de refuser pour un an l'exonération de cet impôt, nous faisons les études et nous y revenons. Voilà le sens du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.-Sachant que pour tout ce qui touche le quartier de Planoise, par exemple, c'est en ZFU (zone franche urbaine). L'exonération est donc déjà de droit. Cela concerne en fait très peu de secteurs.

M. LIME.- J'ai simplement une question. Pourrions-nous revenir au cas par cas, par entreprise ?

M. BAULIEU.- Pas par entreprise, mais pour le secteur.

M. LIME.- D'accord, OK. C'était une question. Cela aurait été peut-être aussi intéressant d'avoir, sur des particularités...

M. LE PRÉSIDENT.- Une certaine critérisation.

M. LIME.- Comme nous avons un député, nous pouvons peut-être lui demander de modifier la loi.

M. BAULIEU.- Il est en train de prendre des notes.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. FAGAUT.- La loi de finances 2015 prévoit un dispositif d'exonération de la CFE et de la CVAE pour certains commerces des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif de cette exonération est bien de redynamiser le commerce dans les quartiers prioritaires de notre ville. Le Bureau propose de ne pas appliquer d'exonération avant un an pour disposer d'éléments permettant de mesurer l'impact. Actuellement, auraient été concernés les quartiers de Palente, Montrapon, Clairs-Soleils et Planoise pour les commerces de moins de 10 salariés et non rattachés à une enseigne nationale. Peut-être qu'un geste de soutien aux commerces de la ville dans les quartiers aurait été un moyen de dynamiser leur activité et donc de préserver l'emploi. Avec cette mesure, ne cassons-nous pas l'installation des commerces à l'avenir ? Nous avons le sentiment que nous allons à l'inverse de la signature du contrat de ville et de ses objectifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je m'excuse de parler de la ville, mais cela concerne la ville. De nombreux sujets ont déjà été traités. Je pense par exemple à Clairs-Soleils où l'action de la Ville et des sociétés d'économie mixte comme Aktya, pour permettre l'installation avec des loyers parfaitement intéressants, coûte beaucoup plus d'argent. Cette possibilité offerte ne touchera pas entre autres le secteur essentiel de Planoise, parce qu'il est déjà couvert par la ZFU. Là, nous nous donnons un an pour regarder et pour reproposer à l'assemblée. Très peu de commerces seront concernés. Ce ne sont pas des sommes très importantes. Nous tenions à vérifier cela. On nous impose un certain nombre de choses, on dit que l'on est généreux. Mais on nous demande d'assumer sans que nous n'ayons bien mesuré ce à quoi cela nous engageait. Je crois que c'est pour un an et nous verrons l'année prochaine. Quels sont ceux qui s'opposent à cela ? Je compte 12 oppositions. Qui s'abstient ? Je vois 2 abstentions.

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement ajouter une chose à l'intention des oppositions. J'espère que vous avez compris le sens de notre démarche. J'attire votre attention simplement sur le fait que lorsque l'on exonère les uns, on fait payer un peu plus les autres. C'est forcément comme cela que cela se passe un jour. Il faut donc le dire aussi et le faire largement savoir.

Ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer au rapport suivant, je voudrais remercier les services des finances, et tout spécialement Laurence MORAGAS, parce que ce soir, c'est son dernier Conseil d'Agglomération, puisqu'elle va prendre une position très élevée par rapport à l'Agglomération, elle va gagner 70 ou 80 m en hauteur. Elle va devenir la Directrice Générale de la Citadelle. J'ai choisi Laurence MORAGAS pour ses qualités nombreuses et multiples. D'abord, c'est quelqu'un épris de culture, de développement culturel et économique. Par ailleurs, elle est une excellente gestionnaire, la situation de nos finances au niveau de notre établissement public étant, quoi qu'en disent certains, bonne et due bien sûr à l'extrême vigilance du Vice-Président.

M. BAULIEU.- Et à l'excellence de la Directrice.

M. LE PRÉSIDENT.- Surtout à l'excellence de la Directrice, de ses services et de son adjointe. Laurence, merci pour ce travail.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle devra continuer à supporter le même Président. J'espère qu'elle s'y fera. L'intérêt aussi est qu'elle ne sera pas très loin et que, dans un premier temps, un peu de tuilage sera fait par Laurence, et son adjointe pour pouvoir continuer à suivre cela de très près. Merci, Laurence et plein succès à la Citadelle.

M. BAULIEU.- Sur ce dossier, il s'agit de 2 domaines. Premièrement, en interne, on propose de créer un poste de chargé de missions au sein de la Direction Stratégie et Territoire pour suivre la question de la Smart City. L'autre domaine est plus important en nombre ce soir. Il concerne notre relation avec le SYBERT. Dans le cadre du développement du service tri-massification au centre de tri, les investissements arrivant bientôt dans leur phase finale, il s'agit d'organiser les moyens humains nécessaires. C'est le sens de ce regroupement d'un responsable d'exploitation et de 6 agents d'exploitation pour assurer le fonctionnement de ce dispositif, de nature à nous permettre un accroissement assez substantiel du recyclage des gros déchets mis en décharge pour l'instant. Avec cet instrument supplémentaire dont se dote le SYBERT et dont nous nous dotons à travers le SYBERT, ils pourront procéder à un accroissement sensible et substantiel de la valorisation de nos déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un sujet dont nous parlons souvent : les « monstres ».

M. BAULIEU.- C'est de cela dont il s'agit.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais. C'est pour cela que c'est important, parce que ce sujet revient. Ce n'est pas une question monstrueuse, mais ce sujet revient souvent.

M. ACARD.- Je voulais simplement répondre à Monsieur BAULIEU qui nous demandait tout à l'heure quelles têtes nous couperions si nous étions à votre place. J'espère que la personne chargée de missions Smart City n'a pas encore été recrutée, parce que c'est typiquement le genre de poste que nous souhaiterions couper. Non pas que Smart City et la Stratégie ne soient pas importantes. Ne me faites pas dire ce que je ne veux pas dire. Mais dans le contexte actuel, il nous faut faire des choix. Chaque embauche doit donc être clairement pesée, y compris sur le long terme. Nous privilégierions plutôt la répartition des missions sur les autres personnes du même service Stratégie. Nous voterons contre ce rapport s'il n'est pas possible de dissocier les deux embauches, mais attention, nous sommes pour les embauches au SYBERT.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Nous avons bien pris note. Quels sont ceux qui s'opposent ? Il y en a 2. Qui s'abstient ? J'en compte 2. Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Je vais simplement dire quelques mots, parce que Catherine a piloté le dossier et elle le maîtrise parfaitement. Puisque c'est rattaché au secteur I de l'Agglomération, je voudrais néanmoins rappeler dans quel esprit nous l'avons fait et dans quel esprit nous souhaitons que ce service mutualisé soit créé au sein de l'Agglomération. L'enjeu est simple : nous allons perdre un service de l'État. Nous prenons l'initiative en intercommunalité d'y pallier en organisant, aussi bien qu'il est possible, un service auquel nous pouvons adhérer ou pas. C'est ce sur quoi je voudrais insister. Je ne vous étonnerai pas en disant que j'approuve sans réserve la démarche suivie, la proposition faite. Je l'ai dit en d'autres lieux, je le répète volontiers ici : je m'exprime à la fois en tant que Vice-Président, mais aussi en tant que Maire responsable du droit des sols, parce que ce n'est pas le Conseil Municipal qui est responsable, mais le Maire, éventuellement son adjoint délégué sous sa responsabilité.

Assumant cette responsabilité, j'appelle de mes vœux un service de ce type, parce que j'ai besoin d'être sécurisé. Donc, je l'appelle fortement de mes vœux, j'en ai besoin et je respecte totalement ceux qui peuvent s'en passer, parce qu'ils ont des compétences que je n'ai pas. C'est ce sur quoi je voulais insister. Ensuite, il y a la liberté de choix. Nous créons un service dans le cadre d'une démarche de mutualisation. Le service est offert. Ensuite, y adhère qui veut. J'ai le plus grand respect pour celles et ceux qui font un autre choix. Il n'y a pas de discussion là-dessus, bien évidemment. En plus, dans cette démarche, nous offrons la possibilité pour quiconque souhaiterait essayer de fonctionner autrement de rejoindre le service ultérieurement. La formule ne peut donc pas être plus souple. Voilà les éléments que je voulais dire avec un peu d'insistance pour rappeler l'esprit dans lequel nous avons souhaité organiser ce dispositif et l'esprit dans lequel nous souhaitons tout simplement le faire vivre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je respecte les choix des uns et des autres. Si j'ai aussi insisté pour que ce service se mette en place, c'est aussi dans un souci de rendre service aux collègues qui vont se retrouver sans les services de l'État à partir du 1^{er} juillet prochain. Je vais vous faire un aveu : je suis incapable d'instruire un permis de construire. Je ne me suis jamais posé la question, puisque les services le font. Par contre, je sais quelle serait ma responsabilité pénale à moi, Maire de Besançon, si j'instruisais mal. L'affaire est apparemment très compliquée à la Faute-sur-Mer, mais 4 ans de prison fermes, ce n'est pas rien. J'espère que nous reviendrons dessus. L'idée est de faire un service pour ceux qui le souhaitent, dans la plus totale transparence, puisque nous publierons les coûts et nous regarderons ce que cela a coûté. S'il le faut, nous modifierons à terme les choses.

J'ai aussi souhaité que des ouvertures soient mises en place, notamment concernant l'achat du logiciel informatique et de la maintenance qui sera prise en charge par l'Agglo, c'est-à-dire intégrée dedans. Vous avez vu qu'il y avait une option A et une option B, un service complet et un service moins complet, ce qui permettra à chacun de choisir. Pour certaines communes ici que je connais, les Maires ou leurs adjoints ont les compétences, parce qu'ils l'ont déjà fait. Je comprends qu'ils veulent le faire. Moi, par exemple, je ne sais pas instruire le permis de construire d'une usine qui viendrait s'implanter sur ma commune. Je saurais peut-être faire une déclaration préalable, mais pour le reste, je ne saurais pas. Ensuite, il y a la plus totale liberté à chacun d'adhérer ou pas. Nous respecterons toutes les décisions. S'il y a besoin de réajuster le système pour que d'autres communes reviennent, les portes seront largement ouvertes.

Je voudrais remercier Catherine BARTHELET qui est allée sur le terrain, qui m'a fait part aussi de toutes les remarques qu'il y a eu par rapport à cela, ce qui a permis de proposer des choses qui allaient dans le sens de ce que nous voulions, c'est-à-dire un service plus ou moins complet, une possibilité de rejoindre l'effectif et la prise en compte de l'informatique dès le départ. Un service à la carte vous est donc proposé et vous avez la possibilité de le prendre ou de ne pas le prendre.

Mme BARTHELET : Merci beaucoup pour cette introduction. Finalement, il ne me reste plus grand-chose à dire. Vous avez déjà bien présenté le dossier et nous l'avons fait aussi plusieurs fois. Je voudrais juste rappeler le contexte : le désengagement de l'État nous conduit à avoir souhaité créer ce service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme qui sera opérationnel dès le 1^{er} juillet 2015. Je rappelle d'ailleurs que nous avons pris une motion pour dénoncer ce désengagement en septembre 2014, certains collègues nous ayant demandé de le faire maintenant.

Je rappelle que 49 communes du Grand Besançon seront concernées et vont devenir compétentes. Quelques communes ne sont pas concernées, parce qu'elles n'ont pas actuellement de document d'urbanisme, ou certaines autres, parce qu'elles sont pour l'instant dotées d'une carte communale. Par rapport aux petites critiques, et surtout aux sentiments très justifiés que nous avons pu entendre çà et là que cela va très vite, que l'on n'a pas eu beaucoup de temps, je voudrais rappeler les conditions dans lesquelles nous avons cheminé avec les services, pas du tout pour me plaindre, mais surtout pour remercier les services pour leur efficacité. La lettre de mission est tombée lors de la Conférence des Maires du 25 septembre dernier. Cela veut dire que depuis :

- nous avons orchestré des rencontres avec la DDT en octobre,
- un questionnaire a été envoyé à toutes les communes et analysé par l'AudaB en novembre,
- des réunions ont eu lieu avec des Maires sur tous les secteurs en novembre et décembre,
- un Comité de Pilotage a été créé avec la validation d'un 1^{er} scénario en novembre,
- ce scénario a été présenté en Bureau avec de petites évolutions en décembre,
- il a été présenté dans 3 réunions de secteur en décembre,
- il a été validé par la Commission n°06 en décembre.

Pendant tout ce temps, nous avons été à l'écoute des remarques, des questionnements auxquels nous avons essayé d'apporter le maximum de réponses par tous les moyens dont nous disposons, notamment les mails, les courriers, les petits coups de téléphone, ce que Fabienne a très bien géré. Nous avons fait évoluer cette 1^{ère} proposition en écoutant justement les remarques faites quant à la façon dont nous avons imaginé ce forfait, ainsi que sur les coûts. Nous avons représenté un 2^{ème} scénario en Bureau d'Agglomération le 22 janvier, puis le 5 février dernier. Entre temps, le scénario a été présenté à l'ensemble des Maires lors d'une conférence le 28 janvier dernier.

La seule et unique motivation qui nous a conduits à travailler était la volonté :

- d'accompagner le Maire et ses services dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, ainsi que les pétitionnaires pour leur apporter un service de qualité,
- de permettre à toutes les communes de bénéficier d'une autorisation fiable et rigoureuse ; même si nous ne pensons pas aux scénarios les plus catastrophiques, nous pensons aussi au quotidien, à la gestion difficile et au rapport avec nos administrés qui ne vont pas forcément en contentieux, mais nous avons besoin d'avoir un avis fiable pour gérer aussi le quotidien,
- de mutualiser les moyens humains et techniques,
- de nous appuyer sur un service qui fonctionne actuellement pour en faire bénéficier toutes les communes.

La volonté dans la création de ce service est donc bien d'apporter le meilleur conseil possible aux Maires, un conseil respectueux des règles d'urbanisme, de la commune et dont profitera aussi l'administré. Je ne vais pas revenir sur tout le détail des emplois, parce que nous l'avons fait de nombreuses fois. La dernière proposition faite a été validée. Nous sommes donc revenus à un équivalent dossier de 320 €, décliné selon le type d'acte, avec une facturation à l'acte. Nous partons donc du certificat d'urbanisme opérationnel jusqu'au permis de construire à enjeu, avec une mission de base que nous n'avons pas voulu séparer, afin que toutes les communes bénéficient du même conseil. Nous ne pouvions pas imaginer un plan A et un plan B. Par contre, nous avons séparé avec un forfait optionnel, la partie appelée « troisième bloc » dans l'instruction concernant les contrôles. Tout cela a été fait afin de tenir compte des différentes observations que nous avons pu avoir sur le terrain.

Dans ces scénarios, l'Agglomération prendra en charge toute la mutation des données de la Ville de Besançon. L'Agglo payera l'installation du logiciel et prendra à sa charge le fonctionnement induit sur la maintenance de ce logiciel qui sera utilisé dans toutes les communes, ce qui est une grande avancée pour les communes dans leur relation avec le service instructeur. Sans rentrer dans les détails, il y a un autre point important : toute la partie formation sera proposée sur l'informatique, sur le rappel des fondamentaux, de la procédure des règles d'urbanisme, ce qui se fera par des réunions en secteur. Il y a également la forte volonté de retrouver ce que nous avons précédemment à la DDT, c'est-à-dire un référent par secteur pour que les communes soient au plus près du service. Il n'était peut-être pas utile d'en dire davantage ce soir, parce que nous avons déjà bien communiqué sur la totalité du dossier. Avec le rapport, vous avez les conventions que les communes devront signer avec l'Agglomération et la convention qui nous permet de travailler avec le Grand Besançon. Nous prenons ce soir la décision très importante de la création du service commun.

Concernant les retours de lettre d'intention que nous avons demandés pour le 5 février, à ce jour, nous avons la satisfaction d'avoir 75 % de communes qui souhaitent participer. Sur le quart restant, quelques communes n'ont pas encore souhaité donner leur décision, parce qu'elles veulent avoir à tout prix réuni un Conseil Municipal au préalable. Finalement, seules 7 communes refusent vraiment le service, parmi lesquelles plusieurs nous ont dit souhaiter faire une expérimentation sur la fin de l'année 2015, voir s'ils s'en sortent et pourquoi ne pas nous rejoindre. Ce qui est tout à fait possible. Les communes peuvent nous dire aussi quels types d'actes elles souhaitent transférer au service instructeur. La majorité des communes instruira les DP dits « sans fort enjeu, sans taxe », les CU opérationnels et les CUB (certificats d'urbanisme opérationnels).

M. FELT.- Juste deux ou trois remarques sur ce dossier. Je suis toujours un peu interrogatif sur les statistiques prises en compte pour calculer le poids de cette prestation. C'est juste une interrogation, parce que je ne suis pas convaincu par les explications données.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ferons ensuite le bilan en toute transparence et nous regarderons objectivement.

M. FELT.- Tout à fait, mais par exemple, concernant les statistiques données par la DDT, je suis un peu circonspect.

Mme BARTHELET.- Nous avons vraiment utilisé les chiffres de la DDT.

M. FELT.- Je ne veux pas en faire un débat, ce n'est pas l'essentiel de mon intervention. Je fais simplement cette observation. L'essentiel de mon intervention est pour dire qu'il faut voir d'où nous partons et où nous arrivons. Quand nous regardons le document initial et le document final, nous pouvons dire qu'il y a eu un vrai dialogue. Les communes ont été entendues par rapport à leurs interrogations. Après, bien entendu, nous sommes tous Maires par définition, en tout cas pour la plupart. Nous faisons des choix par rapport aux responsabilités qui sont les nôtres. Dans ce dossier, ce n'est jamais facile, parce que tout est toujours trop cher dans ce bas monde, mais pas à pas, nous avons trouvé des solutions permettant de faire en sorte que chaque commune fasse un pas. Il faut notamment saluer en dernier lieu l'effort de la Ville de Besançon par rapport à l'informatique au sens large et l'effort de la Communauté d'Agglomération pour prendre en charge toute cette formation. Je trouve qu'il y a eu quelque chose de positif. Maintenant que nous avons une enveloppe, puisque Catherine a parlé de 320 €, plus 60 € pour ceux qui prennent d'autres prestations, dans un ou deux ans, il faudra bien regarder ce que cela aura coûté. Il ne faut pas que cela reste une enveloppe figée, parce que cela peut évoluer à la hausse, comme à la baisse.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour être franc, premièrement, je m'y engage ; deuxièmement, nous n'avons pas dit « un an », parce que nous n'aurons pas eu le temps de voir. Il faut plutôt dire 2 ou 3 ans. Mais nous regarderons si les prévisions étaient bonnes ou mauvaises et s'il faut réajuster à la hausse ou à la baisse. Je te remercie, c'est vrai qu'il y a une volonté d'écoute. Tout le monde n'est pas satisfait, mais en tout cas, la volonté était celle-là.

M. AVIS.- Il est bien normal que la collectivité apporte un service à ses communes membres, dont ce service-là dont l'État se désengage. Il y a quelques années, nous avons créé le service d'aides aux communes qui était facturé à prix coûtant. C'était la décision de la CAGB. Ce prix coûtant était de 250 € par jour. Peut-être a-t-il été actualisé. Néanmoins, lorsque l'on voit que le prix de base d'un permis de construire est de 320 €, ce qui correspond à un peu plus d'une journée de travail, on peut se poser la question du prix coûtant, parce qu'un permis de construire représente entre 3 et 4h de travail, pause-café comprise. J'adhère au service, parce que j'y suis obligé et contraint. Je n'ai pas les moyens d'instruire les permis de construire. Je ne demande pas que la fiscalité paye ce service. C'est hors de question et nous avons bien vu que la CAGB ne peut pas se le permettre, puisqu'elle augmente déjà la fiscalité pour autre chose. Je demande donc que le service soit bien étudié à prix coûtant, comme le doit la CAGB à ses membres. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- André, je voudrais te rassurer : c'est la volonté. Ce n'est pas le prix coûtant, parce que, d'une part, certaines choses ont été prises en compte par la Ville de Besançon (par exemple, l'informatique), et d'autre part, l'installation des logiciels et la maintenance sont prises en compte par l'Agglo. Je n'ai pas fait les calculs, j'ai fait confiance au service et à Catherine BARTHELET. Si demain nous nous apercevions que ce n'était pas le cas, nous modifierons les choses. Je voudrais que les choses soient très claires là-dessus. Il s'agit de rendre un service aux Maires qui se trouvent en difficulté, ou qui risquent de se trouver en difficulté à la suite d'un désengagement de l'État. Il ne s'agit pas de gagner de l'argent là-dessus. Je pense que nous n'allons pas en gagner. Nous risquons même d'en perdre. Si nous en perdions, ce serait à mettre sous le coup de l'intercommunalité et du travail entre nous. Je voudrais donc te rassurer : oui, il y aura une analyse et nous verrons si nous nous sommes trompés. Je prendrai la responsabilité de dire que nous nous sommes trompés, même si je n'ai pas fait les calculs, et nous réajusterons. Je m'y engage publiquement ce soir. Il n'y aura pas de centime gagné là-dessus, ce sera le prix que cela coûtera.

M. AVIS.- Vous pourriez mettre le service en place à moindre coût et justement faire l'évaluation plus tard, peut-être à la hausse si c'est le cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr ! Qui a demandé la parole ?

M. CONTOZ.- Monsieur le Président, chers collègues, en reprenant la parole sur le sujet, sans doute vais-je laisser certaines et certains. Mais je fais partie de ceux qui pensent que dans cette enceinte, certains sujets méritent débat. Le rapport proposé sur cette problématique de l'instruction du droit des sols est de ceux-là. Tel qu'il est maintenu en l'état, je ne changerai pas d'avis sur mon opposition formulée en Bureau, opposition que j'ai expliquée en Conférence des Maires. Ce dossier aurait pu être la concrétisation d'un beau projet fédérateur d'intercommunalité. Excusez-moi, mais une forme d'obstination dans son contenu aura réussi à diviser et vous le verrez. Pourtant, il était engagé comme il faut. Mais à partir du moment où les premières réactions communales sont tombées, nous avons vite compris qu'un projet serait à prendre ou à laisser, position d'ailleurs que vous avez formulée, et largement portée, y compris dans mon dos en Bureau, voire défendue par le service municipal existant sur lequel vous vous adossez.

Après un avis de formulation des besoins par les Maires, personne n'a réellement pris le temps d'examiner si ces formulations correspondaient à un réel besoin, si ces formulations correspondaient à une réalité de terrain et à une réalité de moyen. Nous avons longuement parlé des moyens tout à l'heure au titre du DOB. Pour ma commune (un peu plus de 1 500 habitants), ce que vous me proposez correspond à une hausse des impôts de 2 %. Aucune autre hypothèse ni perspective d'appui même simple n'a été formulée : « à la Ville, on fait cela ; à la campagne, on fera cela ». Il est symptomatique que le syndicat d'études et d'aménagement du Plateau se réunisse lundi pour envisager un appui simple, juridique aux communes afin d'éviter la prison que vous avez prédit et que vous prédisiez aux Maires. Vous avez fait peur aux Maires !

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je n'ai pas dit cela. Pierre, il faut être sérieux ! J'ai dit simplement que je voulais sécuriser !

M. CONTOZ.- Je continue. Vous prédisiez la prison aux Maires qui ne vous suivront pas et vous verrez que sur le Plateau, ils seront nombreux. L'audit préliminaire a été inachevé et je pourrais employer un autre terme. Les coûts annoncés ne sont pas à la hauteur des besoins dans de nombreuses communes. Entendez-le ! J'ai fait toucher du doigt le coût des déclarations préalables. Vous avez dit que c'était une moyenne, un coût moyen. « Moyen » de quoi ? Moyenne entre les déclarations préalables compliquées, ce qui est vrai en centre urbain dense, et les déclarations simples, ce qui est encore plus vrai dans nos petites communes. « Moyen » veut dire que les coûteuses baissent et que les pas coûteuses montent. Qui est gagnant ? Je pourrais dire la même chose sur les permis notamment les plus complexes. Je persiste à dire que l'étude a été tronquée, pas insidieusement j'espère. À ce stade, j'ai bien entendu en Conférence des Maires notre collègue de Marchaux dire qu'en Commission, ce dossier n'avait pas fait une grande unanimité. Mieux, que le compte rendu ne reflétait pas forcément l'intégralité des débats. Un email des services le confirme et celui-ci dit « on ne peut pas tout dire en Bureau ou en Conseil », ce qui est nouveau, sauf à vouloir sciemment orienter les décisions.

Monsieur le Président, vous avez été élu et réélu à ce poste à bulletin secret avec sans doute un soutien considérable des petites communes. À deux reprises au moins, je vous ai dit : « Jean-Louis, ce score et ce soutien te donnent une sacrée responsabilité envers ces petites communes ». Ce soir, cette responsabilité est devant vous. Alors que dans quelques instants, vous allez faire passer au vote, je voudrais déposer une proposition : procéder à deux votes. Le premier vote serait sur la création d'un service commun. J'y adhère. Cela permettrait de lancer le recrutement sans attendre de 3 à 4 collaborateurs maximum, ce qui est bien suffisant dans un premier temps, d'autant qu'en juillet et août, dans nos petites communes, les dépôts diminuent. Le deuxième vote serait sur la décision de remettre l'ouvrage en termes de contenu, de besoin, donc de coût et de contribution, sur l'établi. Cette façon de faire n'entacherait en rien votre autorité, bien au contraire. Elle correspondrait à l'attente de nombreux Maires. Faire de ce projet un projet fédérateur d'intercommunalité, j'y rêve encore un peu, mais... Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas accepter ce que vient de dire Pierre CONTOZ lorsqu'il dit que j'ai promis la prison aux Maires qui ne nous suivraient pas. Ce que j'entends là est assez grave ! Cela voudrait dire que la Ville a essayé de faire reporter une partie des charges de ses services sur ce service de droit des sols.

M. CONTOZ.- C'est un constat !

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne t'ai pas interrompu, Pierre ! Je veux dire que le Maire de Besançon met ses services à disposition, parce qu'il considère que c'est de sa responsabilité en tant que Président de l'Agglomération, de faire en sorte que les services de la Ville que tu connais fort bien pour y avoir travaillé pendant une quarantaine d'années peuvent être utiles aux Maires. Je n'ai rien demandé. Ce service fonctionne depuis des années. Si demain il n'y avait pas le service de Droit aux sols, il continuerait à fonctionner. On avait demandé à la Ville d'apporter son expertise dans le cadre d'une délégation et j'avais dit que c'était le rôle de la Ville d'aider, d'être aux côtés des communes pour répondre à cela. Ceci dit, je trouve très pénible ce doute permanent que certains veulent instiller ici. Je sais bien que j'ai été élu par l'ensemble des Maires. Ils savent bien que je suis toujours à leur côté, nous l'avons vu encore tout à l'heure avec Yves GUYEN. Dans beaucoup d'autres cas, je serai toujours à leur côté, parce que c'est ma vocation. Si un jour on regardait de quel côté sont les transferts, de quel côté penche la balance, on serait certainement étonné. Mais ce n'est certainement pas du côté auquel tu veux faire penser.

Dans ce service, il n'y a rien d'obligatoire. Je n'ai pas dit que les Maires allaient en prison, mais que moi, Maire, je ne savais pas instruire un permis. Ma responsabilité est d'offrir aux Maires un service sécurisé s'ils le souhaitent. Si certains veulent le faire, qu'ils le fassent et s'ils ne peuvent pas le faire, ils pourront revenir. Je remercie Marcel FELT pour ce qu'il a dit, je ne lui ai pas demandé de le dire, mais je vais dans ce sens. Nous avons entendu des choses. S'il faut les remodifier, nous les modifierons. André AVIS a fait part d'un certain nombre de remarques. Je pense qu'il faut faire en sorte que ce soit le juste prix. Nous avons fait ensemble le service aux communes et nous allons plus loin dans la mutualisation. Il ne faut pas en permanence qu'il y ait cette arrière-pensée que la Ville veut se décharger sur les communes.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Quel est l'intérêt d'instiller cela en permanence dans la tête des gens ? Surtout toi qui sais comment cela fonctionne ! Je suis abasourdi quand j'entends cela. Je te le dis en toute amitié, Pierre. En plus, tu le sais très bien et Catherine pourra terminer. Je ne suis pas du tout intervenu là-dedans, parce que je n'y connais rien et parce que certains services connaissent les choses. Catherine BARTHELET a suivi cela avec les services d'une façon parfaite, elle a été sur le terrain. Je n'ai pas demandé le calcul des prix, je ne me suis occupé de rien, parce que je fais confiance à Catherine BARTHELET qui n'est pas une élue municipale, mais qui est Maire d'une commune de la périphérie. J'ai donc conscience qu'elle connaît les problèmes soulevés, plus que moi qui avoue ne pas les connaître. Voilà ce que je veux vous dire.

Après, on peut toujours reporter encore, sauf que maintenant, Pierre, la date butoir est au 30 juin. À l'époque, il était prévu d'embaucher 7 ou 8 personnes. Nous avons écouté vos remarques et il n'y en a plus que 6. Les remarques ont donc été prises en compte. Ceci dit, je ne suis pas capable de savoir si c'est 6, 7 ou 8. Je suis bien obligé de faire confiance – et je le fais volontiers – aux services qui instruisent cela, comme pour tout, comme pour les finances, comme dans tous les domaines. Nous faisons confiance aux services. Je sais bien que certains vont dire que la Ville se décharge encore sur les communes de la périphérie, ce qui n'est pas du tout le cas. Je pourrais donner des dizaines d'exemples contraires. Il est normal que la Ville paye plus que les autres, noblesse oblige. La Ville, capitale régionale, doit être aux côtés des communes pour les années à venir. Avant l'existence de ce service de droit des sols, combien d'entre vous ont appelé les services de la Ville, notamment le service d'Urbanisme, pour demander des conseils ? Y en a-t-il un seul qui ne l'ait pas fait ? Combien de fois on vous a dit « comme vous ne payez pas, on ne vous réponde pas » ?

L'instruction que j'ai donnée aux services est toujours « quand on appelle, répondez et aidez les communes qui n'ont pas les services que nous avons la chance d'avoir ». Nous avons toujours eu cette démarche de dire « nous aiderons les communes, parce qu'elles ont besoin d'être aidées ». Derrière moi, des gens savent, font le travail pour moi. Dans une petite commune, je connais la difficulté d'être Maire d'une petite commune : on doit être à la fois le shérif, le garde champêtre, entretenir les portes du cimetière et faire le fontainier. Beaucoup d'avancées ont été faites. L'opposition de la part de certains collègues me peine. Ce qui me peine encore plus que l'opposition est de vouloir instiller une mauvaise idée à 150 % ou à 200 % opposée à l'idée que j'ai de l'intercommunalité.

M. STEPOURJINE.- Pierre, tu m'excuses. Tu es un copain, nous nous connaissons depuis longtemps, mais là, je ne suis pas d'accord avec toi. Que tu ne veuilles pas participer à cette action, tu es libre, tu fais ce que tu veux. Mais je ne suis pas d'accord avec toi sur deux points. Le premier point concerne les critiques qui font mal à des gens qui ont travaillé sur ce dossier, à des techniciens et des ingénieurs de la Communauté d'Agglomération qui ont travaillé sur ce dossier en toute honnêteté, à qui on a demandé de faire vite, parce qu'il fallait faire vite. Je n'admets pas de ta part ce premier point, parce que cela me fait mal. Le deuxième point qui me fait énormément mal est cette notion d'intercommunalité. Tu nous as dit tout à l'heure qu'un syndicat intercommunal va se réunir lundi pour voir si les communes du Plateau... Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'on va se retrouver avec une intercommunalité avec 3, 4 ou 5 vitesses. Mais il suffit que nous fassions tous cela dans nos secteurs et nous allons nous retrouver avec une intercommunalité qui ne pourra plus fonctionner, Pierre. Je t'en prie ! N'entraîne pas tes petits copains du Plateau pour leur dire « venez, adhérez à mon syndicat ! » C'est ce que tu as dit et cela me fait mal au ventre, parce que ce n'est pas l'intercommunalité à laquelle je crois depuis 1993, puisque nous participons à cela depuis 1993. Toi aussi, tu sais ce que c'est. Tu me fais mal aujourd'hui, ce soir. Je voulais te le dire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est inquiétant pour l'avenir, parce qu'il y a d'autres sujets intercommunaux. Quand nous allons parler d'eau et d'assainissement, je ne voudrais pas qu'un jour on vienne me dire, alors que nous sommes parfaitement au point, aux normes et en règle là-dessus, que demain, on va lancer l'intercommunalité au niveau de l'assainissement et de l'eau pour que la Ville fasse du bénéfice. Si c'est cela, je vous le dis dès maintenant : surtout, ne changeons rien ! Je précise les choses. Très honnêtement, je pensais que l'on rendait un service aux Maires et je me retrouve quasiment en position d'accusé par quelques maires sur 57. Si demain, chaque fois que l'on regroupe des services à un service commun qui existe déjà, la Ville se fait accuser de récupérer et de vouloir diminuer ses coûts, il ne faut surtout pas le faire !

M. GROSERRIN.- Je voulais intervenir au début, mais il est important que les Maires les plus concernés interviennent. La question qui se pose est celle de la solidarité communautaire et le rôle de l'intercommunalité. J'entends les deux discours de Robert STEPOURJINE et de Pierre CONTOZ, mais c'est un désengagement de l'État. Vous proposez un coût de ce service de substitution, qui va être entièrement pris à la charge des communes, ce que j'entends. Je ne sais pas si cela peut faire des économies. Nous avons un questionnaire sur le dimensionnement, mais nous pouvons nous demander si un peu de souplesse dans le financement du service n'aurait pas eu un effet positif pour faire avancer ce prestataire intercommunal. Je crains que si le service que va mettre en place Monsieur CONTOZ fonctionne bien, s'il arrive à rallier autour de lui un ensemble de Maires, et que ce service coûte moins cher - vous allez me dire que vous avez fait des études et que cela ne coûtera pas moins cher, etc. - mais si cela coûte moins cher, que va-t-il se passer ? On va remettre en question toute l'intercommunalité et ce rôle de solidarité communautaire, ce qui est dommage.

Je ne parlerais pas non plus des zones d'intérêt communautaire avec les syndicats mixtes, le SMAIBO, Témis, etc., où le coût des actes est imputé aux Maires. Ce n'est peut-être pas un bon signal ou une bonne dynamique que nous voulons donner alors que les communes voient leurs dotations financières descendre. Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, peut-être que ce dossier a été traité trop rapidement à cause de la date du 30 juin, mais je vous demande de revoir ce dossier, de le retirer, car il n'est pas mûr. Nous avons encore un Conseil Communautaire le mois prochain. Il serait dangereux pour notre Communauté d'Agglomération qu'à un moment donné, certains Maires puissent mettre en place des structures de ce type. Ce n'est pas un bon signal que l'on donne dans une logique communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSERRIN, la souplesse existe. Je ne sais pas si vous avez bien lu le dossier, mais apparemment non ! Il y a 2 niveaux d'intervention possibles : un niveau à 320 € et un niveau supplémentaire. Une possibilité existe ; elle n'existait pas au début. Lorsque Catherine BARTHELET m'a fait part de certaines remarques, j'ai souhaité et elle nous a proposé au Bureau de donner cette souplesse. La souplesse existe aussi en disant que si certains ne veulent pas, qu'ils fassent l'essai et ils reviendront. Monsieur GROSERRIN, arrêtez systématiquement de prendre le contre-pied de ce que je dis, parce que vous allez finir par lasser. Ce que vous décrivez comme système n'est pas celui-là. Vous êtes en train de décrire quasiment de l'assistance juridique. Le service n'est pas celui-là. Ce n'est pas de l'assistance juridique.

Là, il y a un beau sujet et il y en aura d'autres dans les années à venir en matière de mutualisation, de services communs avec l'Agglomération. Oui, cette affaire m'ennuie. Je connais Pierre CONTOZ depuis très longtemps, je l'apprécie et cela m'ennuie. Nous sommes en train de remettre en cause le fonctionnement de l'intercommunalité. Il y a eu 2 Conférences des Maires, nous en avons parlé pendant 2 Bureaux. Quand vous dites que vous ne savez pas comment c'est étudié, je peux vous dire que Catherine BARTHELET a piloté les débats, elle est allée sur le terrain et elle a rencontré les Maires. Elle n'a pas trop un profil de technocrate.

M. BELUCHE.- Merci, Président. Je fais partie des Maires qui n'adhèrent pas à ce service, en tout cas actuellement. Je le fais de manière tranquille, puisque la donne est claire. C'est un service à la carte, tu prends ou tu ne prends pas, tu peux te raccrocher l'année prochaine. Ce n'est pas une posture idéologique, mais très clairement, j'en ai débattu avec les conseillers municipaux, les adjoints. Il ressort que certains, dans ma commune, expriment des compétences dans le domaine de l'instruction des dossiers. Bille en tête, j'étais pour adhérer, parce que le premier réflexe du Maire, c'est « je ne veux pas me retrouver devant le juge ». Ils m'ont dit « penses-tu, on sait faire ». Je leur ai dit « nous allons relever ce challenge. Nous n'allons pas adhérer pendant un an ». Sans faire de procès à qui que ce soit, j'entends ce que dit Pierre, ce que tu dis, ce que dit Robert. Là-dessus, je n'ai pas d'état d'âme. Pour moi, la lisibilité est claire : tu prends ou tu ne prends pas. Il y a des dégagements, des marges de sécurité, des cliquets antiretours. Nous ne prenons pas un risque énorme au vu aussi de l'activité des instructions d'urbanisme de ma commune et je ne vais pas parler pour les autres communes. L'année dernière, j'ai eu un permis de construire. Point. J'ai eu une vingtaine de DP, mais ce n'est pas une affaire. Nous allons bien tenir encore une année. Je voulais témoigner de cela.

Je sais bien que c'est un débat d'orientations budgétaires. Cela ne m'a pas échappé. Je ne suis jamais intervenu là-dessus, mais tu as raison, Président. Je ne suis pas au Conseil Municipal de Besançon. Que l'on ait des postures politiques les uns les autres, en plus dans cette période, je veux bien l'entendre. Mais nous ici, pendant la première heure, nous ferons un tarot la prochaine fois. Je le dis comme je le pense. Ce n'est pas agréable pour nous, parce que ce n'est pas l'objet. Merci.

M. HUOT.- Nous ne contestons pas le montage du dossier, mais simplement, le positionnement de l'offre proposée nous paraît excessif en termes de coût. C'est le point soulevé. Il n'y a pas d'autre alternative pour ceux qui n'ont aucune autre possibilité d'instruire en local. J'ai entendu ce qu'a dit André AVIS, cela ne le passionne pas d'adhérer, sauf qu'il ne sait pas faire autrement. Comme il n'y a qu'une seule offre, il adhère.

M. LE PRÉSIDENT.- Daniel, il y a deux offres.

M. HUOT.- Non, il n'y a pas du tout d'alternative. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, on a positionné une offre. Cela peut être un postulat de base. En termes de coût, quand on regarde le contexte financier auquel les communes sont également confrontées, ce sont des montants financiers très significatifs. Après, chacun choisit de prendre le risque, puisque nous savons que les Maires sont mis devant leur responsabilité s'il y a un souci. Ceci dit, certaines choses méritent d'être approfondies dans ce dossier. Par exemple, on nous parle de permis à enjeu. Si vous regardez le dossier dans le détail, nulle part les permis à enjeu ne sont définis. Qu'est-ce qu'un permis à enjeu ? On ne sait pas. C'est 960 € pour un permis à enjeu. Qu'est-ce qui va définir ce qu'est un permis à enjeu ? Si tu regardes le dossier complet, il n'y a rien. Ensuite, si tu regardes dans le dossier, on nous parle de services communs d'un côté, et de l'autre que ce sont des services mutualisés. Fait-on un service commun ou un service mutualisé ? Cela mériterait d'être approfondi. Personne n'est opposé à la création d'un service, mais cela bute sur le coût. Si les Maires veulent s'exprimer, c'est là-dessus qu'ils butent.

Comme il n'y a pas d'autre alternative, si tu n'as aucun moyen dans ta commune, y compris avec des bénévoles, tu es obligé d'adhérer. Certainement que des communes sont dans ce non-choix-là et qu'elles doivent adhérer, parce qu'elles n'ont aucun moyen existant dans la commune. Il faut prendre conscience de cela. Notre propos n'est pas polémique, mais nous pouvons avoir des soutiens bien plus souples qu'un dispositif aussi complet que celui proposé. On peut certainement introduire des choses plus souples dans ce dossier que l'ensemble tel qu'il est présenté aujourd'hui. Ce n'est pas une remise en cause du travail, mais il y a un problème de valorisation et après, certaines communes n'ont pas le choix, si ce n'est celui d'adhérer. Chacun peut s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. Il y aura la totale transparence là-dessus. Que puis-je dire de plus ?

M. HUOT.- Tu prends le tout ou tu ne prends pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'existe rien de gratuit. S'il existe quelque chose de gratuit, d'autres payeront.

M. HUOT.- Nous ne te demandons pas la gratuité, mais le positionnement du coût est très élevé. Si les Maires veulent s'exprimer, c'est ce qu'ils diront tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine t'a expliqué à au moins deux ou trois reprises comment cela avait été calculé. Tu n'entends pas cet argument. Que veux-tu que je te dise ?

M. ASTRIC.- J'instruis entre 10 et 20 permis par an. Franchement, je ne me sens pas de le faire tout seul pour des raisons aussi bien juridiques que de volumétrie. Je trouve fort dommageable que l'on essaie d'instrumentaliser ce dossier, parce que ce « truc » devrait nous rassembler. Je suis très satisfait du travail fait. Je tiens à remercier la CAGB et tous ceux qui ont participé à ce dossier pour l'avoir mené en aussi peu de temps, ce qui n'était pas évident. Sur les coûts, c'est vrai que le coût est important, mais il ne faut pas se tromper d'adversaire. La CAGB n'est pas notre adversaire dans ce dossier. Ce service disparaît et on nous met le coût de ce service sur le dos. Je suis bien content que la CAGB prenne le dossier au vol et m'apporte une solution, parce que c'est de cela dont j'ai besoin concrètement, tous les jours sur le terrain. Pour les coûts, nous verrons au cours du temps s'il faut les réajuster ou pas. Je pense que ce dossier est ouvert et je ne doute pas qu'il y aura une totale transparence là-dessus comme nous l'avons sur d'autres services. Je tiens à saluer le travail fait et à remercier ceux qui ont travaillé sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bertrand.

M. PARIS.- Je rejoins les propos de Marcel FELT quand il disait que des efforts avaient été faits. C'est incontestable, puisque maintenant, nous pouvons prendre le dossier à la carte. Par contre, je vous trouve un peu dur avec Pierre CONTOZ, car en fin de compte, que propose-t-il ? Il propose de voter dans un premier temps sur l'adhésion au service et là, je suis persuadé que vous aurez 100 % de personnes favorables à ce service. Dès lors que nous avons su que la DDT allait disparaître, nous étions bien contents d'avoir un service à notre disposition. Par contre, les tarifs sont « contestés » et on ne sort pas de là. Nous l'avons dit à deux ou trois reprises. Cela mérite d'être creusé à nouveau. Mais je suis persuadé que nous sommes à 100 % d'accord sur l'ouverture de ce service. Nous sentons qu'il y a un blocage récurrent depuis deux ou trois réunions et qui continuera à l'être. Il faut donc trouver une solution apaisante à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas dur avec Pierre, nous allons encore nous parler en sortant de cette salle. En tout cas, je l'espère. Mais la demande de Pierre a déjà été prise en compte. À l'origine, c'était 8 personnes pour ce service. Vous nous avez dit « c'est trop » et c'est passé à 7 personnes, puis à 6. Demain, il faut les embaucher, les former, qu'elles se mettent au parfum. Je n'ai pas la science infuse. Je ne peux donc pas vous dire s'il faut 4, 5 ou 6 personnes.

S'adressant à Mme BARTHELET. Catherine, explique comment vous avez fait les choses.

Mme BARTHELET.- Il est évident que nous nous sommes appuyés sur le service Urbanisme de la Ville de Besançon qui fonctionne, qui est en place. Nous avons aussi confronté cela aux chiffres de la DDT, etc. Nous l'avons expliqué plusieurs fois. Il est vrai que nous avons des moyennes. Dans une DP comme un permis de construire, certaines vont s'instruire très rapidement, d'autres plus longuement. C'est à partir de là que nous avons une moyenne d'heures passées. Il y a aussi un forfait que la DDT ne facturait pas : le forfait administratif (locaux, etc.), puisque c'est normal de défalquer ces coûts. Il faudrait aussi que l'on entende que 37 communes ont dit « oui ». Par rapport aux permis à enjeu, nous l'avons expliqué plusieurs fois en réunion. Peut-être que cela n'a pas été noté ici, j'en suis navrée. Nous le corrigerons. Nous avons bien expliqué qu'un permis à enjeu est notamment avec de l'habitat vertical, des locaux commerciaux ou industriels.

Par rapport à la remarque sur la Commission n°06, nous en avons parlé avec nos Vice-Présidents. Fabienne MEOTTI a renvoyé le compte rendu. Il y a eu quelques discussions lors de cette Commission. Ces remarques ont été notées dans le compte rendu, on ne peut donc pas dire que nous n'avons pas entendu. Cela n'a pas été soumis au vote, mais quoiqu'il arrive, nous étions une quinzaine, il y a eu 2 remarques. Le rapport aurait eu un avis favorable. Je ne pense pas que cela soit très grave, nous nous en sommes déjà expliqués, excusés et nous en tiendrons compte pour l'avenir. Il y a plus grave aussi dans la méthodologie.

Nous sommes déçus de ce doute perpétuel qui pèse sur nos épaules, sur la volonté peut-être d'avoir instrumentalisé certains prix. Comme cela nous a été demandé, nous avons confronté justement tous nos calculs à ce qui a été fait dans d'autres agglomérations du même type pour vérifier que le nombre de dossiers était cohérent. Nous nous apercevons que nous sommes « dans les clous ». Si nous nous sommes trompés, nous saurons à nouveau réévaluer. Il y a donc peu de risques par rapport à cela. Maintenant, par rapport au coût, je suis moi aussi Maire d'une commune. Je ne suis pas ravie d'inscrire cette ligne dans mon budget 2015, je partage, nous partons de 0 et cela va faire une certaine somme. Comme vous, j'ai organisé une Commission « Urbanisme » dans ma commune. Je vais faire en sorte d'essayer pour une année avec la mission de base en essayant de faire les contrôles moi-même, d'instruire moi-même les DP sans taxe. Chacun fait comme il peut avec les personnes ressources de sa commune et qu'il aura dans son Conseil Municipal. Nous avons vraiment essayé de faire en sorte de proposer quelque chose qui corresponde au maximum aux attentes des communes et par rapport à ce que l'on nous a demandé au départ.

M. LE PRÉSIDENT.- Un bilan sera fait, nous regarderons les chiffres. Nous ne demandons pas de voter la tête dans un sac. Je suis inquiet pour demain, nous avons besoin de l'intercommunalité. Toutes les communes en ont besoin. Je pense aux grands sujets que nous aurons à discuter demain. Pour l'instant, nous en sommes à l'audit, mais quand nous allons parler de l'eau et de l'assainissement, entre ceux qui auront fait des travaux les années précédentes, qui seront aux normes et ceux qui n'y seront pas et qui devront mettre aux normes, cela ne va pas être facile. Je ne veux pas que l'on vienne me dire que la Ville de Besançon fera cela. Je vous dis tout de suite que l'usine tourne parfaitement, elle est équilibrée et le budget est parfaitement équilibré. Je le dis dès maintenant, que l'on ne vienne pas nous dire qu'il y aura une demande de la Ville de récupérer l'assainissement pour financer le déficit. Il n'y a pas de déficit, nous avons l'usine la plus moderne d'Europe, avec un assainissement qui n'a pas augmenté depuis 10 ans. Je dis les choses aujourd'hui. Si demain, c'est pour avoir ce type de débats, je ne suis pas partie prenante, parce que c'est très pénible pour moi.

J'ai du mal avec le fait que l'on pourrait penser un seul instant que je fais cela pour avantager la Ville, alors que je suis Président ici. J'ai bien conscience de ce que je dois aux Maires de cette assemblée. Quand je parle du tram, le plus grand soutien que j'ai eu n'est pas dans mon Conseil Municipal, mais dans les Maires de l'Agglo et certains ayant des connaissances m'ont évité de faire des bêtises. Ils se reconnaîtront dans ce que je dis là. Là-dessus, je suis clair. Si le Président décidait des coûts, quand on m'a dit le coût de 320 € pour la formule de base, cela ne m'a pas paru bon marché. Mais quand j'ai vu sur le coût d'une construction de maison ce que cela allait rapporter en impôts communaux l'année d'après, cela ne m'a pas paru insurmontable. Je connais la difficulté des budgets communaux. Quand Pierre me dit que cela va lui coûter beaucoup d'argent, je le crois, mais je propose cette solution. Maintenant, nous devons avancer. Si vous vous rendez compte demain que ce n'est pas possible, il n'y aura pas de pénalité pour ceux qui auront rejoint le système. Je veux que ce service soit au service de tous, qu'il serve l'intercommunalité. C'est un premier pas en direction de l'intercommunalité. Demain, oui, on va finir par se poser des questions.

J'ai la responsabilité de mettre en place un service, de recruter des gens, de les former et qu'ils soient opérationnels au 1^{er} juillet prochain. Je vous ai dit que nous reverrons les coûts, que nous ferons le bilan. Madame le Maire, je vous mets tout de suite à l'aise. Si vous votez contre, cela ne veut pas dire que vous serez punie et que vous n'aurez pas le droit de revenir. On m'a dit « on n'a pas le droit de s'exprimer ». Non, tout le monde a le droit de s'exprimer. C'est beaucoup mieux de s'exprimer et nous pouvons avoir des avis divergents. Je sais qu'un Maire a dans son équipe quelqu'un qui instruisait les permis de construire dans les services de l'État. Je comprends qu'il ne veuille pas le faire tant qu'il sera volontaire.

Je mets donc le rapport n°1.2.2 au vote. Qui s'oppose à la création de ce service ? Je compte 8 oppositions. Qui s'abstient ? Je vois 21 abstentions.

M. STEPOURJINE.- Je ne comprends pas que certains de Besançon s'abstiennent !

M. LE PRÉSIDENT.- En plus, nous avons déjà le service. C'est vrai que c'est assez extraordinaire !

Réactions dans la salle.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Information de la stratégie Centre Franche-Comté pour la réponse à l'appel à projets « axe urbain FEDER »

M. CURIE.- Nous avons beaucoup parlé de dépenses. Je vais vous parler de recettes. Je voudrais rapidement essayer de recentrer ce volet urbain du FEDER dans le programme FEDER FSE régional pour 2014-2020. Ce programme adopté au mois de novembre dernier à la Région porte sur un montant de 178 M€. Il est sur 6 axes, dont 5 qui nous concernent et que je vais rappeler :

- 1^{er} axe de ce volet FEDER FSE : innovation, recherche, création, compétitivité des entreprises. Au niveau régional, nous avons un budget de 53,8 M€ de FEDER,
- 2^e axe : usages numériques pour 10,3 M€ de FEDER,
- 3^e axe : énergies pour 44 M€ au niveau régional (également du FEDER),
- 4^e axe : formation pour 32,4 M€ (FSE),
- 5^e axe : axe urbain pour 26 M€ du FEDER.

Sur ce 5^e axe, pour gérer ces 26 M€ de FEDER, la Région a fait appel à 2 autorités urbaines : le syndicat mixte de l'aire urbaine Montbéliard-Belfort et le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté. Ce Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté a eu un budget de 13,9 M€ sur ce FEDER, qui va porter sur 2 mesures :

- la qualité de l'environnement par la réhabilitation des espaces dégradés,
- la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

Concernant cet appel à projets, au mois de septembre dernier, vous avez validé la stratégie par rapport à tout ceci. Là, nous allons plutôt parler des montants financiers. Cet appel à projets a fait l'objet d'un gros travail réalisé par le Pôle Métropolitain. Il fait un peu plus de 200 pages. Il a été envoyé à la Région il y a une quinzaine de jours. Concernant les répartitions financières, en espace dégradé, nous avons 7,78 M€ pour le Pôle Métropolitain, dont 1,3 M€ de bonus pour la capitale régionale. Au cours de la discussion au Pôle Métropolitain, le Président a proposé que sur cette enveloppe de 1,3 M€ qui était pour la capitale régionale, nous fassions une petite redistribution aux autres EPCI. Nous avons ainsi donné à chacun des autres EPCI la somme de 100 000 €. La répartition se fait donc de la manière suivante :

- 4 480 000 € pour le territoire du Grand Besançon,
- 750 000 € pour l'Agglomération de Vesoul,
- 740 000 € pour Lons Agglomération,
- 640 000 € pour la Communauté de communes du Grand Pontarlier,
- 1 160 000 € pour le territoire du Grand Dole.

La répartition s'est faite sur les critères de démographie, plus la redistribution partielle des 100 000 € sur la partie « capitale régionale ». Il a été décidé que par rapport à ces montants donnés ici, nous referions une revoyure à mi-parcours en 2017 pour voir l'avancée de ces différents projets. Les sommes sont données en fonction du nombre de projets et la participation de ces fonds varie de 20 à 50 % suivant les projets.

Pour l'Agglomération de Besançon, les projets de la mesure « espaces dégradés » sont les suivants :

- la reconversion de la friche industrielle des Prés-de-Vaux prévue en 2015,
- la requalification de la zone des Marnières (déconstruction de bâtiments),
- la revitalisation du campus, siège de la COMUE et jardin de la découverte et des savoirs (2015-2017),
- la redynamisation économique, commerciale et touristique du cœur d'Agglomération avec quelques points, à savoir :
 - la restructuration urbaine de l'îlot Pasteur,
 - la dynamisation touristique de l'Île Saint-Paul,
 - la redynamisation de Battant avec les pépinières commerciales et industries culturelles et créatives et la Maison du Peuple,
 - la reconversion des sites Saint-Jacques et Arsenal (2017-2020).

Voilà les projets retenus au sein du Pôle Métropolitain pour le Grand Besançon. Chaque EPCI a fait la même chose.

Pour la 2^e mesure concernant les quartiers prioritaires, 6,12 M€ sont à répartir. Sur le Grand Besançon, nous avons 5 quartiers prioritaires :

- Grette,
- Orchamps-Palente,
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Planoise.

Pour les autres agglomérations, chacune d'elles a un quartier prioritaire. Les critères de répartition ont été faits en fonction de la démographie de ces différents quartiers. La répartition budgétaire est la suivante :

- 4 M€ pour le territoire du Grand Besançon,
- 480 000 € pour l'Agglomération de Vesoul,
- 690 000 € pour Lons Agglomération,
- 350 000 € pour la Communauté de communes du Grand Pontarlier,
- 600 000 € pour le territoire du Grand Dole.

Ces estimations assez précises risquent de bouger un tout petit peu en fonction du nombre exact d'habitants dans ces quartiers prioritaires. Nous n'avons pas tous les éléments définitifs, mais ce sera de cet ordre. Cela a été donné avec le critère de la démographie. Nous avons admis ces enveloppes et nous gardons 20 % que nous reverrons plus tard en fonction de l'avancement des projets. Toutes ces répartitions ont été obtenues au sein du Pôle Métropolitain à l'unanimité des différentes agglomérations. Cela montre aussi l'intérêt du Pôle Métropolitain, parce que cela nous a permis de récupérer un peu plus de 8 M€ pour le Grand Besançon sur ces répartitions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour décider de la répartition entre les communes, il y a eu un vrai bon travail avec les collègues, les Maires de Vesoul, de Lons-le-Saunier, de Pontarlier et de Dole. Ce n'était donc pas un problème politique. Cela s'est très bien passé.

M. ACARD.- Merci pour ce rapport magique qui nous fait croire que nous gagnons 13,9 M€ sur le Pôle Métropolitain, dont 4,5 M€ environ pour la Ville de Besançon. Je voulais simplement rappeler que la France verse chaque année 20 Md€ à l'Union européenne et nous n'en recevons en retour que 13 Md€, soit une perte sèche de 7 Md€ chaque année dans la construction de l'Union européenne.

M. BONNET.- Il me semble que ce rapport mérite que nous nous arrêtons un peu, parce qu'il est essentiel pour le développement de notre territoire. Ce Pôle Métropolitain, dans ce contexte d'évolution vers une grande région, au-delà du fait que c'est un lieu de dialogue et d'organisation entre nos collectivités, sera l'armature du maintien d'une certaine identité comtoise. Cela me semble important de ce point de vue. D'autre part, il est important de rappeler chaque fois à quel point l'Europe apporte aussi et ce n'est pas uniquement une question de chiffres.

Nous n'allons pas lancer un débat sur ce qu'a apporté la construction européenne, parce qu'apparemment, certains n'ont pas de mémoire, ou ne veulent pas en avoir. Il faut rappeler à chaque fois ce que l'Europe nous retourne en termes d'investissement, parce que ce n'est pas forcément médiatisé. Nous avons aussi bien dans nos villes que dans nos territoires ruraux des traces de ce que l'Europe a apporté depuis des décennies en termes d'investissement, au-delà de ce qu'est l'Europe en termes de communauté d'esprit et de pays. Il y a une crise, des difficultés, mais à l'heure où la démagogie populiste masque certaines réalités, c'est bien d'avoir de tels rapports pour rappeler ces réalités.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Je suis parfaitement d'accord avec vous, Monsieur BONNET. Je partage cette analyse très juste.

L'Europe nous a aussi apporté quelque chose qui n'a pas de prix, Monsieur ACARD : elle nous a apporté la paix !

Messieurs BAULIEU, BLESSEMILLE, FOUSSERET, LOYAT, PRALON, SCHAUSS et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est l'unanimité.

Rapport n°6.2 - Modifications statutaires du SMSCoT

M. CURIE.- Ce rapport est beaucoup plus rapide. Il concerne les modifications statutaires du SMSCoT afin de prendre en compte les évolutions territoriales intervenues récemment et les évolutions de code de l'urbanisme. Le périmètre du SMSCoT s'est élargi à la Communauté de Communes du Val Marnaysien, nouvelle intercommunalité née de la fusion au 1^{er} janvier 2014 des Communautés de Communes des Rives de l'Ognon et de la Vallée de l'Ognon. Par ailleurs, les Communautés de Communes du Val de la Dame Blanche et Bussières, toutes deux membres du SMSCoT, ont également fusionné au 1^{er} janvier 2014. Ceci a entraîné quelques modifications au niveau des articles 1, 2 et 4 des statuts du SCoT. Nous vous demandons simplement de vous prononcer sur ces modifications de statuts. Vous avez pu voir dans le document annexe les modifications données.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? S'il n'y a ni opposition ni abstention, c'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - TCSP « Gare Viotte - Campus - Témis » - Lancement des procédures préalables à la déclaration d'utilité publique

M. LOYAT.- Avec ce rapport, il est proposé de solliciter le lancement des procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet de TCSP « Gare Viotte - Campus - Témis » dont nous avons déjà parlé. Ces procédures visent à obtenir la déclaration d'utilité publique du projet et des acquisitions indispensables à l'aménagement de la voie ainsi que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon. Le projet est détaillé dans le rapport. Il comporte quelques modifications par rapport au projet de référence adopté en décembre 2013. Vous avez les modifications en page 85, qui sont la conséquence des études plus approfondies, notamment :

- l'ajout d'une station,
- une meilleure prise en compte des circulations piéton et cycles,
- la réalisation d'aménagements de gestion des eaux pluviales par infiltration.

Il est indiqué également que le doublement du pont de la Gibelotte est envisagé, mais les caractéristiques, le financement et le calendrier restent à définir. En tout état de cause, ce ne sera pas dans le même temps. Vous avez le plan de financement du projet (15 M€ HT) sans compter le dédoublement du pont de la Gibelotte. Le budget est intégralement pris en charge par le budget de la CAGB au sein du PPIF tel qu'il sera proposé au vote du Conseil Communautaire pour 2015. Des subventions ont d'ores et déjà été annoncées pour environ 870 000 €, 660 000 € au titre du Grenelle III et entre 210 et 225 000 € pour l'Agence de l'Eau. Nous espérons des subventions peut-être plus conséquentes de la part du FEDER. Par ailleurs, nous sollicitons d'autres subventions du Conseil Général du Doubs et de la Région de Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. MOUGIN.- On pourrait tout dire, y compris que je suis un novice dans le budget et vous auriez raison. Mais je voudrais rappeler quelques chiffres issus des comptes des collectivités locales publiés par le Ministère des Finances. En 2007, la dette par habitant des membres de la CAGB s'élevait à 187 €, contre 247 € en 2011, soit une augmentation de 32 % en 4 ans, ce qui est encore raisonnable. De 2011 à 2012, elle passe de 247 € à 348 €, soit une augmentation d'un peu plus de 40 %. De 2012 à 2013, elle passe de 348 € à 760 € par habitant, soit une augmentation de 118,39 %. À l'heure actuelle, je n'ai pas les chiffres de 2014. Nous entendons parler d'un projet de 15 M€ HT, plus l'agrandissement du pont de la Gibelotte, plus certainement des coûts de dévoiement. J'ai juste une question : pensez-vous qu'il est raisonnable d'engager de telles dépenses, alors que la dette par habitant explose et que les impôts de l'intercommunalité vont encore augmenter ? C'est juste une question. Est-ce bien raisonnable ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous donner une précision. Premièrement, quand vous dites qu'elle a augmenté ces dernières années, quand on part de 0, cela augmente vite. Vous auriez même pu donner le chiffre de l'année 1992 qui était de 0. Au fur et à mesure des années, cette dette augmente, puisque nous sommes en train de mettre en place des investissements. Nous sommes en phase de progression, nous n'avons démarré de rien. Cela dit, je n'ai pas le chiffre en tête, mais il faut regarder la moyenne nationale des communautés d'agglomération de notre strate. Vous verrez que nous sommes très peu endettés. Un effet de pic a été signalé et Gaby vous a expliqué pourquoi. Nous allons redescendre dans une moyenne basse aux alentours de 7 M€ à la fin de ce mandat, ce qui est une moyenne totalement normale.

Deuxièmement, nous avons eu un début de subvention sur ce projet. De plus, il est financé lui aussi par des économies que nous aurons faites sur le projet de tram. Lorsque nous vous présenterons les résultats finaux, vous verrez que ce projet a été bien tenu, puisqu'il a été fait dans les délais, plus rapidement que prévu et que plusieurs milliers d'euros n'ont pas été dépensés alors qu'ils étaient prévus. Une partie de ce financement du tram va donc venir sur ce budget. Quant au reste, il est financé par le Versement Transport où là aussi, les résultats de cette année ont été à peu près à la hauteur de ce que nous avions prévu, malgré nos craintes. Il ne s'agit donc pas d'endetter ou de taper sur le budget principal, mais c'est le budget annexe Transports, comme il y a un budget pour le Conservatoire, ou pour l'eau et l'assainissement dans les villes. Bien sûr que cette dette apparaît dans le cumul des dettes de l'Agglomération, mais elle n'est pas remboursée par le budget principal. Cela a toujours été dit, ce n'est pas une découverte que ce TCSP est pour permettre de faire en sorte que les facultés de Besançon soient réunies. Vous connaissez les deux premières, et en plus de la faculté de la Bouloie, Témis, notre Technopôle des Microtechniques, sera aussi relié à la gare en Transport en Commun en Site Propre. Ce TCSP démarrera à la gare et remontera jusqu'à Rivotte où il y a un très grand parking gratuit d'environ un millier de places de l'autre côté de la route.

Ce n'est donc pas un coût supplémentaire. Cela ne va pas amputer nos capacités d'investissement. C'est sur le budget annexe Transports et c'est parfaitement conforme à ce que nous avons dit. On nous a beaucoup dit que la troisième faculté n'était pas desservie. Elle le sera par ce TCSP qui permettra par transfert de rejoindre la ligne de tramway. Cet engagement aura donc été tenu.

Avez-vous d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Je vous remercie.

M. MICHAUD.- Dans ce rapport, on définit les modalités d'exercice de la compétence. La Communauté d'Agglomération a pris la compétence optionnelle de création ou d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire. Elle en a défini les critères de classement par délibérations des 19 décembre 2003 et du 2 septembre 2005. Du fait des évolutions constatées depuis 10 ans, il faut déterminer les modalités d'exercice des compétences et préciser les critères de classement. À l'écran, vous voyez qu'en matière d'économie, on définit une voirie d'intérêt communautaire. Cela concerne toute voirie communale existante ou créée par la CAGB située dans une zone d'activité communautaire, dont le périmètre est précisément délimité. Nous proposons d'exclure les voies de transit dans certains cas, quand le fonctionnement de la ZAE le permet. En matière de transport, ce sont :

- les sites propres de transport en commun (ferré ou routier),
- les pôles d'échange,
- les parcs relais,
- les terminus de ligne de transport en commun.

D'autres équipements d'infrastructure ne sont pas vraiment des voiries d'intérêt communautaire, mais sont directement reliés. Ce sont :

- les pistes cyclables réalisées par la CAGB,
- la passerelle de La Malate,
- le port fluvial.

Les responsabilités du Grand Besançon s'exercent entièrement sur la totalité des périmètres et patrimoines définis comme communautaires. Les missions concernent :

- l'aménagement initial,
- la conservation (domaine et usage),
- les modifications importantes,
- les adaptations, le gros entretien, le renouvellement.

Les prestations d'entretien courant à la charge de la Communauté d'Agglomération sont :

- l'entretien de la voirie,
- la propreté,
- la viabilité hivernale,
- les espaces verts,
- les eaux pluviales de voirie,
- l'éclairage public quand il est présent,
- la signalisation passive verticale et horizontale,
- les signalisations spécifiques afférentes au tram,
- les permissions de voirie (terrasses ancrées au sol, kiosques, mobilier urbain...).

Certaines responsabilités et missions restent à la charge des communes, à savoir :

- la gestion des carrefours en site propre,
- la sécurisation suite à accident,
- les permis de stationnement (stationnement temporaire de véhicules ou de matériaux),
- tout ce qui a à voir avec les pouvoirs de police des Maires.

Quelques précisions sur ce qui ne relève pas de l'intérêt communautaire :

- les réseaux d'énergie (électricité et gaz),
- les réseaux d'eau potable, de défense incendie et d'eaux usées,
- les réseaux d'eau pluviale autre que les accessoires de voirie,
- les réseaux télécom.

L'entretien de la voirie communautaire ne traite pas des autres terrains non bâtis dont les missions peuvent être de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération à travers d'autres compétences.

Vous avez le tableau de synthèse des montants de dépenses envisagées. Le coût global pour 2015 serait de 705 000 € et le coût à moyen terme serait de 1 M€. C'est en fonction de ce qui sera intégré, en particulier le site propre Gare Témis en 2017, et les augmentations du patrimoine en matière de zone d'activité et de pistes cyclables. Ces dépenses sont imputées sur les lignes appropriées du budget (patrimoine, mobilité, économie, tourisme). Les déductions pour charges transférées compensent en partie ces coûts de dépenses pour 2015 à hauteur de 283 000 €. Au-delà, le montant dépendra des voiries effectivement transférées. Il y a une autre précision importante : seules les voiries préexistantes et transférées peuvent donner lieu à une déduction de l'ACTP. Un travail important a été réalisé par les services. Les premières décisions ont été prises en 2003. Cela a été une longue réflexion, il y a eu énormément de discussions entre les services de l'Agglomération, de la Ville, les communes, les syndicats. Je remercie donc les services.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions à poser à Jean-Paul ? Tout cela est vérifié et analysé régulièrement en Commission de Transferts de charges. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

M. LOYAT.- Cet avenant, comme l'avenant suivant et comme d'autres avenants qui seront présentés au prochain Conseil sont des avenants de régularisation relatifs à l'opération et à réalisation du tramway. Je ne vais pas être long. Il correspond à des missions complémentaires et s'élève à un montant de 79 500 €. Il porte le marché à 3 095 250 €, soit une augmentation totale de 12,72 %.

Je souligne le fait que bien entendu, pour ces deux avenants, comme pour les avenants qui seront présentés au prochain Conseil Communautaire, non seulement cela rentre dans l'enveloppe des 256 M€, mais il y a une marge importante. Il n'y a pas de surprise par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 13. Je vous remercie.

Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°2 au marché de travaux de lignes aériennes de contact

M. LOYAT.- Cet avenant est plus conséquent, d'un montant de 696 649,17 €. Vous avez là encore le descriptif, le détail. Il a été présenté dans le détail, pour le coup, en Commission. Je ne vais donc pas le reprendre, sauf s'il y avait des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Michel LOYAT ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 13.

Rapport n°2.5 - PDU - Approbation du document final

M. LOYAT.- Je serai un peu plus long que sur les points précédents, non pas pour le plaisir d'allonger la séance, mais je crois que ce rapport mérite que nous nous y arrêtions un tout petit peu, même si j'ai bien conscience que vous avez pris du plaisir à lire l'annexe dans son intégralité, ainsi que le rapport beaucoup plus synthétique. Ce rapport propose l'adoption du PDU après enquête publique et après les observations et la prise en compte de ces observations. Vous avez à l'esprit que le PDU a fait l'objet d'une longue élaboration au cours de la mandature précédente. Il a été arrêté en décembre 2013. Nous sommes passés ici à l'étape suivante, c'est-à-dire à l'enquête publique. Suite à la Commission d'enquête, il est proposé de l'approuver.

Quelques mots sur le PDU très rapidement. Ce plan définit des principes d'organisation. Il ne s'agit pas d'aller dans le détail de l'exploitation des réseaux. Comme vous le voyez, c'est à la fois très global et transversal. Cela concerne les compétences de la Communauté d'Agglomération, mais également celles des communes (par exemple au stationnement, plan de circulation). Cela concerne les compétences du Département, de la Région, de l'État. Cette démarche est donc forcément partenariale, aussi bien pour l'élaboration que pour la poursuite. Il est également très important que ce soit partenarial pour la mise en œuvre. C'est un document de planification obligatoire, prescriptif. Les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles au SCoT, ainsi qu'au PDU. Ce ne sont pas des vœux pieux.

Une étape très importante a été faite au cours du mandat précédent : l'élaboration. Là, il y en a une autre aussi importante de manière différente. Ce sera la mise en œuvre qui sera présentée dans les différents secteurs pour une appropriation. Ce sera ensuite nécessairement la concertation. Le projet comporte des enjeux. Je ne vais pas reprendre tous les enjeux indiqués ici. L'enjeu principal est que dans la diversité des déplacements, soient développés les déplacements alternatifs à la voiture particulière avec le souci et l'objectif de réduire l'empreinte carbone, en même temps de rendre un meilleur service. Nous voyons dans ce rapport la diversité des enjeux et leur complémentarité, qu'il s'agisse des transports en commun, de la place du piéton, des cycles, de la promotion de la nouvelle mobilité. Quand on dit « nouvelle mobilité », c'est nouveau, mais le covoiturage n'est pas nécessairement nouveau. En tout cas, nous avons conscience qu'il a sa place pour donner plus de souplesse par rapport aux déplacements, sans oublier le transport des marchandises. Le projet définit un cap politique tout à fait cohérent avec le SCoT. Ce cap politique est le principe d'un territoire de proximité. Nous voyons ici le lien avec l'urbanisme et cette volonté de réduire les déplacements contraints et au contraire, de donner plus de place aux déplacements choisis et raisonnés.

Il y a trois axes :

- une mobilité vectrice de qualité de vie : derrière cela, c'est à la fois la diminution des nuisances occasionnées par les modes de déplacement actuels, la diminution du stress, une meilleure qualité pour les espaces publics, etc.,
- une mobilité pour tous et adaptée aux besoins de chacun : c'est l'efficacité de l'offre des différents modes de transport, des transports en commun notamment. Cette approche est nécessairement globale, évolutive. Il s'agit de coordonner des déplacements. Ce n'est donc pas la juxtaposition de différentes offres. Or l'image représente cela. Nous sommes dans un système de déplacement et non dans un cloisonnement, même s'il y a des autorités organisatrices de transport comme le Département, la Communauté d'Agglomération, etc. Il y a différents intervenants avec des compétences et des budgets différents,
- une mobilité dynamique et pourvoyeuse de développement : par la desserte qu'elle opère, mais également le lien avec le développement économique, c'est s'appuyer sur des innovations et concourir à des innovations. Nous sommes bien placés ici dans l'Agglomération. Pensons par exemple à la billettique avec l'entreprise Vix ou Parkeon.

Le projet comporte des objectifs. Nous allons nous arrêter ici sur ce graphique, parce qu'il est tout à fait essentiel dans un plan de déplacement urbain. Ces objectifs sont ambitieux. Ils ont d'ailleurs été un peu revus à la hausse en termes d'ambition suite à l'enquête publique. Pour les voitures particulières, c'est passé en 2005 à 58 % en termes de parts dans l'ensemble des déplacements. L'objectif est de passer à 47,5 % en 2025, un PDU étant pour une durée de 10 ans. Concernant les transports en commun, l'objectif est aussi important. Nous sommes à 13 % en 2015 et c'est passé à 17 %. Gagner 4 points n'est pas du tout marginal, bien au contraire. Nous nous appuyons ici et de manière importante sur le tramway. Il y a une autre augmentation significative pour les vélos : nous passons de 3 % à environ 6 %. La mesure pour 2015 n'est pas très exacte, elle l'était plus en 2005. Pour la marche à pied, c'est à peu près la stabilité en termes de pourcentage (28,5 % contre 28 %). Les objectifs sont donc ambitieux.

Ce projet est complété par un plan d'actions comportant 34 fiches actions. Vous avez dû les parcourir, sinon les lire intégralement. Le document est très lisible. Il y a 3 types de fiches actions :

- la première action concernant la gouvernance et son développement et j'ai parlé d'une démarche partenariale,
- 21 actions de conception du système de mobilité, notamment des transports en commun (par exemple, la fiche 13 sur la pratique cyclable),
- 11 actions d'animation et de conseil en mobilité, ce qui est très important pour jouer sur les comportements (plans de déplacement d'entreprise ou PDE, plans de déplacement pour les administrations, en direction des établissements scolaires). C'est par ce biais que l'on peut développer d'autres comportements alternatifs à la voiture, sachant que la voiture a également toute sa place dans l'ensemble des déplacements,
- 1 action de suivi et d'évaluation.

Je ne vais pas présenter plus que cela la fiche 13 que vous avez à l'écran. Elles sont toutes faites sur le même mode, avec à la fois le contexte, les objectifs, les mesures, le pilotage, les éléments de calendrier, etc., ce qui en facilite la lecture. Vous avez un autre exemple pour la mise en place d'un PDE. Vous avez donc 34 fiches de ce type.

Je termine avec l'enquête publique. Vous avez le rappel du calendrier avec l'arrêt du projet, l'enquête publique. Avant que ce ne soit l'enquête publique, il y a eu 12 avis des personnes publiques associées, c'est-à-dire de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, de la Région, du Département, de l'État, du SMSCoT. Il y a eu notamment des avis de communes. Ces avis ont fait partie du dossier d'enquête publique. Il y a ensuite eu l'enquête publique, 54 observations, dont des observations de communes. La conclusion de la Commission d'enquête donne un avis favorable assorti de 2 réserves :

- une réserve que nous proposons de lever : faire la distinction entre les 2 roues motorisées et les vélos en comptant dans les vélos, ceux à assistance électrique,
- une réserve beaucoup plus importante qui tient au fait que de nombreuses observations ou avis ont porté sur ce point, y compris des personnes publiques associées, des communes, de l'État ou d'autres. C'est par rapport à la pratique cyclable, au développement des déplacements à vélo. Certains ont jugé que ce n'était pas assez ambitieux. D'autres ont mis l'accent sur la sécurité, sur le besoin de pistes cyclables. Je rappelle qu'un schéma est en cours de réalisation. La réserve consiste à porter l'objectif de 4 à 6 %. Nous prenons donc ce challenge qui suppose des actions suffisamment fortes, un changement dans les comportements. On constate qu'il est bien enclenché. Nous suivons donc la Commission d'enquête sur cet objectif.

Dans le 1^{er} document, celui arrêté en décembre 2013, c'était 4 % pour les cycles. Nous le portons à 6 % et nous diminuons d'autres pourcentages, essentiellement pour les voitures particulières. Les observations portaient essentiellement sur le réseau Ginko et sur les voiries, ce qui n'est pas l'utilisation des voiries. C'est important. Ces observations nous permettent d'enrichir pour la suite le réseau Ginko, mais ce n'est pas à proprement parler directement le PDU. Il y a de nombreuses observations par rapport au vélo, également concernant le stationnement. Là, la recommandation de la Commission d'enquête est de durcir le stationnement, de le rendre plus cher et un peu plus rare au centre-ville. Cela fait partie des points à travailler. Sinon, il y a un certain nombre d'observations diverses. Elles se sont traduites par des modifications du texte ou seront prises en compte dans la mise en œuvre du PDU sur les 10 ans.

En conclusion, c'est un cap ambitieux pour 10 ans. Vous avez vu les objectifs et je tiens à insister sur le fait que nous avons bien un cap ambitieux, ce qui n'est pas contradictoire avec ce que nous avons vu pour les orientations budgétaires. Cela rendra simplement les choses un peu plus difficiles, mais il faut tenir le cap. La démarche partenariale est essentielle. Vous avez également le besoin d'innovation, d'adaptation en vous appuyant sur les comportements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est un gros dossier.

M. BONNET.- C'est en effet un gros dossier majeur pour notre Agglomération. Je trouve aberrant et malheureux que nous abordions cela à 22h, après des dossiers importants déjà traités, alors que nous avons encore le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le contrat de ville. J'avais déjà dénoncé le fait qu'en décembre 2013, nous votions de façon importante sur ce sujet également, alors que l'assemblée de l'époque était à 3 mois de sa fin. Notre nouvelle assemblée devrait pouvoir débattre dans de meilleures conditions qu'à 22h, au milieu de plusieurs rapports. Il me paraît effarant que nous soyons dans ce contexte.

D'autre part, le PDU dont nous sortons a eu un élément emblématique qui a installé une agglomération à 2 vitesses. Nous voyons très bien, à l'heure actuelle, la situation de notre Agglomération entre ceux qui bénéficient du tramway et ceux qui attendent le bus ou qui sont dans leur voiture, coincés dans les bouchons. Le PDU dépasse largement la seule question du tramway, bien entendu, mais cela a été votre enjeu emblématique, médiatique depuis quelques années. Nous sommes en mesure de passer à autre chose pour permettre à l'Agglomération d'être desservie de façon beaucoup plus complète. Cela mérite un débat, d'avoir le temps de débattre. La dimension ferroviaire a été négligée. J'ai été effaré de voir à quelque temps de l'inauguration du tramway que dans des communes de la vallée de l'Ognon, pas loin d'Auxon, on annonçait l'arrivée du tramway et on hésitait à prendre le tramway. Je n'ai jamais vu d'incitation à aller prendre la navette à Auxon. C'est aberrant ! Il y a vraiment des choses à dénoncer, des propositions claires à faire en matière de réseau harmonieux qui répondent aux besoins de l'Agglomération. Cela mériterait que nous ayons le temps d'en parler.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas en désaccord avec cela. La difficulté est de pouvoir réunir tout le monde plus souvent. Je pensais très honnêtement que les débats précédents seraient moins longs. Je savais qu'ils seraient longs, mais peut-être un peu moins. La difficulté est de trouver des dates pour réunir tout le monde. De plus, beaucoup ont des impératifs, mais sur le fond, je ne suis pas en désaccord avec ce que dit Pascal BONNET. Cela dit, nous avons déjà parlé du PDU à de nombreuses reprises, il y a eu des travaux en Commission. Sur le fond, oui, je ne peux pas dire que ce sont de bonnes conditions. Mais nous sommes aussi tenus par l'accumulation des réunions diverses et variées.

M. POULIN.- Je vais essayer de faire court parce qu'il est tard. Mais il est vrai que cela mérite en soi une réflexion beaucoup plus longue.

M. LE PRÉSIDENT.- On vient de le dire.

M. POULIN.- On vient de le dire, mais je voulais tout de même le répéter. Je voulais, en tant qu'écologiste et au nom de mes collègues, saluer le travail fait par les services et par les élus sur ce dossier. On pourrait se dire que le PDU est un document qui s'ajoute à d'autres, un document de plus, un schéma de plus. Mais c'est réellement parce que ce document est d'importance et qu'il doit s'intégrer pleinement dans l'ensemble de nos autres documents d'urbanisme ou de schéma de cohérence écologique ou schéma régional climat air énergie, etc., qu'il est important d'y accorder toute notre attention. Le but est vraiment d'assurer un équilibre durable sur les besoins de mobilité des habitants et la protection de l'environnement et de la santé. C'est rappelé dans le rapport d'enquête. Cela se décline sur énormément d'actions que nous n'allons pas citer. Au niveau environnemental, suite aux mesures réalisées par ATMO, certains chiffres sont alarmants concernant la qualité de l'air sur certains secteurs de l'Agglomération. En cohérence avec le vœu que nous avons porté collectivement au dernier Conseil d'Agglomération, il faut s'engager fortement sur une politique de réduction des gaz à effet de serre, des gaz nocifs et ce rapport y participe.

La réalisation de toutes les actions du PDU se chiffre à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Dans le contexte actuel, nous devons prioriser, faire des efforts judicieusement, accompagner et nous assurer de la réalisation des objectifs fixés sur les prochaines années. Nous devons en priorité nous pencher sur le transport de marchandises qui génère beaucoup de trafic de poids lourds entre les communes, ainsi que sur les déplacements domicile/travail et vers les lieux de consommation en général. En cela, le nouveau schéma cyclable de l'Agglomération est un véritable enjeu. Nous nous félicitons du fait que la Commission d'enquête et le rapport de celle-ci ont été entendus et ont augmenté la part modale du vélo qui est passée de 4 à 6 % pour 2025. Pour terminer, de gros investissements en matière de transport ont été réalisés au mandat précédent. Les éléments principaux du réseau et l'intermodalité sont en place. Il s'agit maintenant d'animer ce réseau, d'informer les Grands Bisontins au sujet des possibilités de déplacement alternatives à la voiture individuelle notamment.

À ce titre et vraiment pour terminer, le Conseil de Développement Participatif s'est aussi saisi de cette question et a donné un certain nombre d'avis parmi lesquels il y a le vœu de mieux comprendre, d'avoir une plus grande lisibilité sur l'ensemble de nos offres de transport et l'idée d'un lieu unique où aller chercher l'information, un lieu du type de la Maison des Mobilités. C'est écrit tel quel dans le rapport du Conseil de Développement Participatif. À ce titre, il est proposé dans l'action 23 de « mettre en place la Maison des Mobilités au cœur de l'Agglomération ». Là, nous voyons toute la cohérence de notre action d'Agglomération. Ce projet nous paraît pertinent et répond aux attentes des citoyens sur lesquelles nous reviendrons sans doute.

En tout cas, il faut vraiment noter le fait que beaucoup de personnes, d'institutions se sont investies sur ce dossier, de même que de nombreux citoyens au travers du Conseil de Développement Participatif. Il faudrait leur rendre hommage en mettant en cohérence l'ensemble de nos politiques en cela. Il y a une petite cohérence dans le fait de l'examiner à ce Conseil Communautaire. Nous examinerons plus tard le contrat de ville. Si vous lisez également le contrat de ville, vous voyez également l'importance des déplacements et de la mobilité dans la prise en charge de la vulnérabilité des habitants. Il y a donc une cohérence à examiner tout cela ensemble ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anthony.

M. CONTOZ.- Concernant ce PDU, lors du dernier Conseil d'Agglomération au cours duquel nous avons eu un très bon débat sur les transports, je vous avais dit que j'avais approfondi le rapport de la Commission d'enquête. Je vous ai dit, quitte à faire de la peine à nouveau, que sur des remarques formulées par mon Conseil Municipal, mais aussi par d'autres sur le Plateau, je considérais que les réponses apportées ou par la délégation ou par les services étaient vexantes. Je vous l'avais dit et je le redis. Peu après, Michel LOYAT s'est déplacé dans ma commune et je l'en remercie. Je connais les capacités de dialogue de Michel. Nous avons échangé sur plusieurs préoccupations que nous avons en matière de déplacement sur le Plateau. Nous ne nous sommes pas tapés dans le dos en disant à la fin : « nous sommes tout à fait d'accord ». Mais j'ai apprécié les échanges que j'ai eus avec lui.

Les préoccupations que nous avons au sein du Conseil Municipal et que nous retrouvions sur le Plateau étaient celles que j'avais citées lors du vote du tram. Je ne vais pas toutes les redire, mais j'avais dit : « attention, dans le projet du tram, on a oublié un parc relais pour le Plateau », « attention, ne laissons pas dégrader le service des transports », « attention, n'oublions pas les pistes cyclables », « attention, la rue Charles-Nodier va nous poser de graves problèmes avec la présence du tram en extrémité ». Bien sûr que je vais voter ce PDU et à juste titre, parce qu'il prend bien en compte les préoccupations que nous avons en matière de transport. Je l'apprécie d'autant plus que j'avais été le rédacteur et le coordinateur du dernier PDU voté par la Ville de Besançon, celui d'ailleurs sur lequel figurait le tram, puisque le tram a été tracé dans ce PDU-là. Ce PDU est de qualité, mais malgré tout, je reformule les préoccupations du Plateau sur certaines problématiques compliquées.

M. LE PRÉSIDENT.- Michel, je crois que c'est bien que tu sois allé là-bas. Maintenant, je te laisse répondre, tu le feras mieux que moi.

M. LOYAT.- Je le ferai à la fin.

Mme PRESSE.- Je vais poser une question qui n'est pas réellement sur le PDU, mais je profite du PDU. J'avais posé cette question en Bureau. Concernant le fret et surtout le passage de camions qui sortent de l'autoroute pour rejoindre Lyon en passant intra-muros, j'en ai parlé et je souhaiterais qu'il y ait une interpellation auprès de l'État, donc de la Préfecture. Ces passages sont en augmentation et très importants entre l'Amitié et Micropolis. Il y a par ailleurs la nuit, une stagnation sur le pont de Beure que je ne m'explique pas vraiment, mais l'ensemble des camions reste coincé là et ils remontent ensuite la côte de Larnod. De plus, une partie du trafic sort à Marchaux et prend une route départementale sur le dessus du Plateau, qui rejoint également Larnod. Sur ces problèmes qui engendrent de l'insécurité, une pollution supplémentaire qui n'est pas comptabilisée actuellement et diverses nuisances, je souhaiterais qu'il y ait une interpellation de l'Agglomération vis-à-vis de l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'elle est en cours, car tu l'as déjà dit en Bureau. Elle pourrait d'ailleurs conduire à une interdiction du transit de camions sur ce secteur. Des camions quittent l'autoroute pour utiliser ensuite Beure, Larnod, prendre la direction de Lons-le-Saunier et Lyon et économisent le coût de l'autoroute. Ils restent stationnés le long de la route (les routiers dorment), ce qui pose un vrai problème. Il y aurait peut-être à réfléchir sur la possibilité de faire un parking, sauf que s'ils ne pouvaient plus passer par là, il devrait, de fait, y en avoir moins. En tout cas, nous en avons parlé en Bureau pour qu'il y ait une interpellation pour tendre vers une interdiction du transit sur cette partie, parce que cela pose un problème aux habitants de Beure, de Larnod et même au-delà, entre autres sur Planoise et tout le secteur du haut pénalisé par cela, au-delà même de l'Agglomération. Nous avons décidé en Bureau que nous le ferions. Donc, nous le ferons.

M. LOYAT.- Avant d'apporter très brièvement quelques éléments de réponse, je voudrais souligner la qualité du travail effectué au cours du mandat précédent par les services, par les élus, par les partenaires, souligner également le travail très important de l'Agence d'Urbanisme, qui a joué sur la qualité des documents. Effectivement, nous abordons un peu rapidement le PDU. Cela dit, maintenant, une étape va durer pratiquement 10 ans, celle de le faire décliner et de le faire vivre. Ce n'est pas uniquement le fait de l'exécuter, d'ailleurs. Il y a de nombreuses études, etc. Le travail reprend sous une autre forme, et heureusement. Ce n'est pas un document que l'on met dans un placard.

Deux remarques. Sur les propos de Pascal BONNET concernant l'utilisation du réseau ferroviaire, c'est bien dans le PDU. Le réseau ferroviaire sur l'Agglomération est un élément. Une tarification permet aux abonnés d'utiliser le réseau ferroviaire sans coût supplémentaire, ce qui est important. Cela explique d'ailleurs la fréquentation, particulièrement pour certaines haltes. Il y a une fiche action sur le contrat d'axe autour des haltes ferroviaires et à plusieurs reprises, on insiste sur cet enjeu de l'utilisation plus grande du réseau ferroviaire existant, même si cela coûte cher, le coût SNCF n'étant pas tout à fait le même que le coût des bus. Il ne s'agit pas d'avoir un réseau à 2 vitesses, même si de fait, il y a le tramway et les bus. Mais nous insistons sur le fait que le réseau est unifié avec différents types de matériels et nous y reviendrons quand nous reviendrons sur le schéma TCSP.

Concernant le Plateau, il y a une spécificité. Après, d'autres observations ne relèvent pas du PDU. En revanche, il y a une particularité par rapport au parking relais. C'est la difficulté d'avoir un parking relais. Il y a une fonction remplie en partie par les haltes ferroviaires, mais en même temps, il n'y a pas l'équivalent d'un parking relais tel qu'il existe dans l'est de l'Agglomération (Fort-Benoît) ou dans l'ouest. Cela fait partie des difficultés et nous aurons encore à y travailler.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. C'est un bon travail que tu as repris, qui avait déjà été bien engagé dans le précédent mandat. Avez-vous des observations ?

M. ACARD.- Avec ce rapport, il me semble que nous sommes dans la bureaucratie française dans toute sa splendeur. On édite des centaines de pages qui me semblent complètement incohérentes. J'entends la volonté de l'Agglomération d'avoir une politique importante dans ce secteur et nous sommes d'accord sur le fond. Nous venons de réimpacter la hausse de la TVA sur le transport sur le réseau Ginko, des oppositions se lèvent chez les usagers du réseau Ginko. Une pétition circule d'ailleurs sur les réseaux de bus et de train.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savons d'ailleurs très bien par qui elle est organisée.

M. ACARD.- Je ne sais pas par qui, mais en l'occurrence, ce n'est pas moi. Je ne l'ai d'ailleurs même pas signée pour l'instant. Nous nous abstenons sur ce rapport, parce que j'ai le sentiment que l'on cherche surtout à se faire plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- À mon avis, ce rapport est tout sauf de la technocratie. Il a été travaillé avec une multitude de partenaires. Il y a eu une multitude de rencontres, d'échanges. Certes, c'est se préoccuper par l'intermédiaire d'un rapport important, mais c'est l'avenir des déplacements de notre Agglomération pendant les 10 années à venir. Cela va conditionner la façon de se déplacer dans les 10 années à venir, même au-delà, pour les 50 ans à venir. Si, pour vous, c'est de la technocratie, nous n'avons pas les mêmes valeurs, ce que nous savions déjà. S'il n'y a plus de remarque par rapport à cela, il y a eu quelques modifications. Nous devons l'approuver. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ce rapport très technocratique ? Je compte 15 abstentions. Il faut que j'explique plus aux Bisontins l'intérêt du PDU, parce qu'il y a là une belle opposition bisontine. Besançon est tout de même fortement concernée par ce PDU.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2015

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour expliquer le soutien du Grand Besançon pour 2015 aux frais de fonctionnement de la MILO Espace Jeunes. C'est un montant de 181 116 €, montant identique à celui de l'année 2014. Avez-vous des questions ?

M. GROSERRIN.- J'espère avoir une réponse à ma question sur la Mission Locale, avec la hauteur qui doit caractériser le Président de l'Agglomération que vous êtes et ne pas rentrer de nouveau dans ce que vous avez fait tout à l'heure, à savoir des propos misérables. Je le voudrais au-delà de cela, la parenthèse étant fermée. Oui, vous avez progressé au Conseil Municipal, mais pas encore ici. Au-delà de cette subvention 2015, peuvent être signalées les difficultés actuelles de ces structures dont le climat social s'est dégradé et dont la Direction actuelle semble en difficulté. Je souhaiterais donc que vous nous répondiez sur la pérennité de cette activité, de l'activité de cette Mission Locale. Merci, Monsieur le Président de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GROSERRIN, conseiller municipal de Besançon. Concernant l'organisation interne, une démarche de réorganisation est mise en place.

Réactions de la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas ce qui vous fait rire !

M. GROSERRIN.- J'ai l'impression que cela vous gêne que je sois sénateur, Monsieur FOUSSERET.

Réactions de la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelquefois, certains propos ne valent pas la peine qu'on leur réponde. Chacun jugera ici de la hauteur des propos de notre sénateur, mais ce n'est pas le sujet. Concernant la Mission Locale, je vous ai rappelé la subvention de fonctionnement. La Mission Locale a connu des moments difficiles. Je voudrais saluer la Présidente qui ne peut pas trop répondre à cause de ces nouvelles lois un peu mal foutues pour ingérence ou conflit d'intérêts. Je remercie Sylvie WANLIN pour le travail fait, entre autres avec l'appui des services et le Conseil d'Administration. Nous nous réunissons plusieurs fois par an, entre autres avec Monsieur le Préfet, les services de la DIRRECTE, les services du Grand Besançon, de la Région et du Département pour faire en sorte que nous puissions avoir une vision globale sur le fonctionnement de la Mission Locale. C'est encore un fonctionnement fragile. Nous avons quitté la zone de la catastrophe annoncée, nous sommes maintenant dans une phase de redressement. Tout un travail est lancé. L'année 2014 est faiblement équilibrée (15 000 €) et un dialogue de gestion est permanent avec la Mission Locale et l'ensemble des financeurs. Voilà ce que je peux dire, Monsieur le conseiller.

Par rapport à cela, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 abstentions. Je vous remercie. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Avis du Grand Besançon sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Mme PRESSE.- L'État et la Région travaillent depuis 2 ans sur ce schéma. Nous en avons déjà parlé lors d'un Conseil précédent. Ce schéma est un outil d'aménagement en matière de biodiversité. Il est constitué notamment d'un diagnostic, d'un document graphique et d'un plan d'actions stratégique.

Il devra être pris en compte par différents documents d'aménagement tel que le SCoT. Le projet de SRCE est aujourd'hui en phase de consultation et soumis à l'avis du Grand Besançon. Ses objectifs sont rappelés. Ce schéma est un outil non prescriptif. Il a pour ambition d'être un document pédagogique sur les continuités écologiques de la région Franche-Comté et qui rend compte de l'état des connaissances sur le sujet. Vous avez le détail. Le contenu du projet comprend une partie graphique qui s'identifie à la trame verte et bleue de notre territoire. Pour la trame verte et bleue, il y a 2 éléments importants : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Au total, les réservoirs régionaux de biodiversité de la trame verte représentent 18,6 % de la surface régionale. Dans la 1^{ère} version travaillée il y a 2 ans, ils constituaient environ 34 % de ce territoire, ceci pour vous dire que la surface a considérablement baissé, qu'elle est au minima de ce que l'on peut inventorier. La partie ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) représente 17,7 %, plus 1 % de territoire à fort enjeu. Le réservoir de la trame bleue représente 7,2 %.

Vous avez en détail les éléments concernant le Grand Besançon et son territoire et les étapes de la validation du SRCE. Est consulté un ensemble de collectivités. Ensuite, les avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et l'Autorité Environnementale sont également donnés. Les Chambres Régionales Consulaires sont consultées, ainsi que les autorités suisses. Enfin, le projet de SRCE est transmis aux communes de la Région pour information. Vous avez donc dû le recevoir. À l'issue de ces consultations, il y aura une enquête publique.

Je dois maintenant vous parler de ce qui a été débattu en Commission. Globalement, les objectifs de préservation de la qualité écologique du territoire n'ont pas été remis en cause. Un certain nombre de personnes a émis un avis favorable avec réserve. La majorité a émis un avis favorable. Il y a eu 3 votes défavorables. La première réserve concerne essentiellement la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme et les projets à venir, parce que les projets d'aménagement devront être en cohérence avec les orientations et aujourd'hui, les élus ne perçoivent pas l'application concrète et l'impact du SRCE dans les communes.

La deuxième réserve porte sur la mise en œuvre du plan d'actions stratégique du SRCE. Le Grand Besançon s'interroge en effet sur la capacité financière des collectivités à porter de nouvelles actions dans ce domaine. Les élus ont donc demandé à la Région un certain nombre d'aides techniques indiquées sur des actions OE3*5 et OC2-2 détaillées dans les annexes de vos rapports. Le Grand Besançon souhaite également connaître les moyens mis en place pour l'amélioration de la perméabilité sur le territoire autour de la LGV, la RN 57 et l'A 36 qui nous sont apposés et qui coûtent, notamment le corridor.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, merci. Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. HUOT.- Cela a été dit, mais il faut avoir présent à l'esprit que les communes devront transcrire dans leur document d'urbanisme les préconisations de ce schéma dans des études complémentaires, des traductions d'orientations de remise en état de corridor et il n'y a aucun financement associé. Pour ma part, je m'abstiendrai dans la mesure où il n'y a pas de financement. On peut être prescripteur, cela veut dire qu'il faut faire des financements associés. Après, cela pourra devenir peut-être opposable dans nos Plans Locaux d'Urbanisme.

Mme PRESSE.- Il y a tout de même des possibilités de financement. À la Région, un fonds « biodiversité » a été créé. Les dossiers peuvent être présentés et margés à ce fonds. J'interviens pour dire qu'il y a des possibilités de financement, mais il faut faire les dossiers.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai toujours été aussi assez réservé par rapport à cela. C'est pour cela qu'il y a un avis favorable avec réserve.

M. JAVAUX.- Françoise, c'est dommage que tu n'aies pas mis la carte, parce que pour nous, les élus, les petits Maires, quand nous voyons la carte avec les contraintes, cela fait peur. Nous avons déjà un SCoT, un PDU, des ZNIEFF, des zones humides. Cela veut dire que nous n'avons plus du tout envie de faire un PLU. Un PLU coûte 30 000 €. On va rajouter encore un plus sur une cartographie comme celle-là où il y a des trames bleues et vertes. À Amagney, maintenant, je suis obligé d'être écologiste. C'est du bleu et du vert partout. Des infrastructures ont été construites, on ne peut plus rien faire sur Amagney.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas un problème de petit ou grand Maire, parce qu'il n'y en a pas. Mais tout le monde a le même problème. J'ai évoqué ce sujet avec Françoise. Ce qu'elle m'a expliqué m'a un peu convaincu, parce que j'ai trouvé que pour la précision du trait, on a l'impression que c'est un coup de pinceau à l'aquarelle.

M. JAVAUX.- Il faudrait donner la carte à tout le monde, que les gens voient comment leurs communes sont bariolées de vert et de bleu.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle m'a expliqué que ces documents sont déjà ceux que l'on avait et que cela concernait seulement 1 % en plus. C'est ce que m'a expliqué Françoise.

Mme PRESSE.- C'est même expliqué dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- La première remarque que nous avons faite en voyant cela était : ce n'est pas possible que l'on soit obligé de construire le développement de nos communes avec quelque chose d'aussi imprécis. On a l'impression que l'on avait donné un coup de pinceau à l'aquarelle. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons refusé de voter ce rapport. Nous l'avons retiré pour avoir des explications. Ensuite, l'explication est la suivante : rien n'est rajouté ; c'est ce qu'il y avait auparavant plus 1 %. Ce qui a été rajouté est donc infinitésimal. J'ai eu la même remarque que la tienne.

M. PRALON.- Je suis Maire d'une commune encore plus petite que celle de Thomas. Je viens de passer en PLU. J'avais 7 hectares constructibles sur ma commune. On dit qu'à Tallenay on ne veut pas construire, mais entre les ZNIEFF, les corridors verts, les zones humides, on est descendu à 2,3 hectares. Je ne vous dis pas ce que cela peut vous réserver comme surprise quand vous êtes Maire, de la part de vos habitants qui ont du terrain constructible qui ne l'est plus. Au sein des conseils municipaux, cela crée des zizanies dont nous ne nous relèverons pas. J'en veux pour preuve que j'ai déjà eu 2 démissions dans mon Conseil Municipal, dont celle de mon 1^{er} adjoint pour ces raisons. Quand on gouverne depuis Paris, que l'on trace des traits depuis Paris en disant « là, c'est la ZNIEFF », que quelqu'un a un terrain de 1 hectare et que le lendemain, on lui dit « c'est 50 ares », je suis désolé, mais ce n'est pas comme cela que nous travaillons. Nous travaillons les pieds sur le terrain et non depuis Paris. Toutes ces choses font que, comme les Maires de Mamirole et d'Amagney se sont exprimés, je voterai contre ce rapport.

M. JAVAUX.- Nous avons précisé dans la Commission que pour toutes les surfaces inférieures à 1 hectare, les Maires pouvaient faire un petit peu comme ils voulaient. Quand un horticulteur est installé depuis 25 ans, qu'on l'a fait venir, que c'était une zone de retrait maraîchère identifiée en 1976 sur la commune d'Amagney, et que du jour au lendemain, on lui dit « tu ne peux plus rien faire », qu'il ne peut plus s'agrandir ni vendre son exploitation, alors qu'il n'y a aucun intérêt ni floristique, ni faunistique, puisque cette zone a déjà été empierrée, c'est déjà un parking, il n'a pas le droit de déposer une serre avec des tubes et une bâche en plastique dessus, alors que d'autres en font pour ranger des tracteurs dans la commune. Mais comme cette personne était élue auparavant, de la même manière, elle ne s'est pas représentée aux élections, parce qu'elle a dit « si je dois montrer l'exemple en étant élu, je me sauve ».

M. LE PRÉSIDENT.- Françoise, que peux-tu répondre ?

Mme PRESSE.- Ce SRCE a été fait *a minima*. La surface qui pose problème et discutée actuellement est de 1 % (corridors entre les zones déjà réglementées). Il faut bien qu'il y ait des déplacements des animaux et des végétaux entre ces différents réservoirs. Ceci est à l'appréciation dans les communes, il n'y a pas de trait vraiment mis et imposé de manière à avoir de la souplesse. Évidemment, les Maires ont la main sur la souplesse.

M. JAVAUX.- La DREAL a déjà une cartographie sur les zones humides, on a déjà les ZNIEFF, etc. Ce document ne va donc servir à rien du tout.

Mme PRESSE.- Ce document est bon. À la limite, s'il ne passait pas, nous aurions exactement pratiquement les mêmes choses imposées. Ceux qui rouspètent, à mon avis, rouspètent tout le temps !

M. JAVAUX.- Françoise, c'est rare que je prenne la parole !

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne faut pas tomber dans l'exagération ! S'il est normal que les animaux se déplacent, il faut aussi que nous puissions continuer à vivre sur le territoire. Il ne faut donc pas en rajouter à l'infini. Je me mets à la place du Maire de Tallenay qui va construire de l'habitat public sur les 2 hectares qui lui restent. Il va nous faire un HLM là-bas. Je comprends le Maire de Tallenay, parce que du terrain constructible, ce n'est pas facile à faire. Un avis est réservé, parce qu'au fond, cela touche 1 %. Mais à un moment donné, il faut être attentif. On connaît bien toutes les difficultés que nous avons eues au niveau de la gare d'Auxon, et que nous aurons peut-être encore, parce que cela n'a pas bien été appréhendé. Nous devons tenir compte de la situation de personnes présentes depuis des années, il faut que nous puissions continuer à vivre. C'est aussi un problème d'équilibre et de bon sens. J'émet aussi les plus extrêmes réserves par rapport à ce type de document que l'on nous envoie rapidement, qui n'est pas précis, sur lequel nous devons nous prononcer. Je voudrais être sûr qu'après, cela ne nous sera pas opposable et que nous n'aurons pas de difficultés pour continuer à développer nos communes.

M. STEPOURJINE.- Je suis étonné, parce que nous avons déjà un SCoT qui n'est pas si vieux que cela. Sur le SCoT, nous avons déjà tous ces corridors écologiques. Toutes ces contraintes existent déjà sur le SCoT. Pourquoi voulez-vous en rajouter une couche ?

M. RUTKOWSKI.- Je suis vraiment dans le soutien des différentes interventions faites. Je suis coordinateur d'un PLU sur cette commune sur le secteur nord. Nous n'en voyons pas le bout. Avec toutes les lois remises les unes derrière les autres alors que nous avons un SCoT, et des choses qu'on nous obligent déjà à inscrire dans nos PLU sur la protection, les corridors, les zones humides, nous sommes dans un secteur où ne pouvons plus construire. Devecey n'est que sur une zone humide. Cette commune n'a plus 1 m² constructible, ce qui est une aberration aujourd'hui. Ce sont toutes ces contraintes qui nous sont mises les unes derrière les autres sur nos territoires. Nous avons commencé un PLU avec un prix bien défini. Aujourd'hui, avec toutes ces contraintes, nous sommes obligés de regarder la nature des sols. On nous oblige à faire des carottages sur toutes les zones que nous avons mises sur notre PLU comme étant constructibles. Tout cela vient se rajouter au fur et à mesure, avec des coûts pharaoniques pour nous, communes. Aujourd'hui, nous n'en voyons pas le bout. Nous sommes sur le PLU depuis 4 ans et il nous reste encore 2 ans. Imaginez-vous 6 ans pour faire un PLU ? Nous nous étions groupés justement pour avoir une logique de développement et de préservation sur nos territoires de ces différents corridors, pour que nous ayons une cohérence sur nos territoires. Mais aujourd'hui, c'est un obstacle. C'est une strate en plus. Je voterai donc contre ce rapport.

M. BONNET.- Quand on lit le rapport, vous nous proposez de donner un avis favorable avec réserve. Quand on lit les réserves au-delà de ce qui a été dit, « les élus ne perçoivent pas l'implication concrète l'impact du schéma », « le Grand Besançon s'interroge en effet sur la capacité financière des collectivités à porter de nouvelles actions dans ce domaine », les réserves sont donc beaucoup plus fortes que l'avis favorable. Vous nous incitez ici à voter contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut être clair. Nous avons passé cet avis en Conseil. Nous n'étions même pas obligés de le passer. C'était un avis donné. Cela montre aussi qu'il y a une sensibilité. Ici, nous sommes tous persuadés qu'il faut faire du développement durable, que vous faites attention à la préservation de la biodiversité. Nous sommes tous d'accord là-dessus, mais il y a un moment où il faut faire attention, parce qu'il ne faut pas trop de réglementations. On va tuer la réglementation et il faut faire attention, parce que cela va devenir insupportable.

Mme VIGNOT.- Ce schéma a comme première vocation de mettre en exergue la connaissance que nous avons de la fonctionnalité des milieux naturels de notre environnement, c'est-à-dire comment ces milieux fonctionnent et vivent, comment ils doivent être connectés pour se renouveler et continuer à vivre. Déjà, avant tout, il s'agissait de faire un inventaire de la connaissance. C'est pour cette raison que cet inventaire existe aussi au niveau du 100 000^e. On ne peut pas s'interdire d'avoir cette connaissance et de voir vers quoi on va quand on organise un aménagement du territoire. C'est fondamental. Cela se fait sur toute la France pour cette première raison. Deuxièmement, la France a été pénalisée, parce que ses zones humides sont en très grande dégradation. Notre ressource en eau est concernée par ces problèmes de zone humide. Je crois que si nous faisons le bilan de ce que nous finançons en termes de réparation quand il faut revenir sur des choses détruites qui provoquent des problèmes de qualité de l'eau, de l'air, etc., on voit bien que ce schéma est fait pour améliorer cette connaissance.

M. LE PRÉSIDENT.- Anne, personne n'a dit qu'il ne fallait pas faire de schéma. Nous sommes les premiers à préserver la ressource en eau dans le marais de Saône, par exemple. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous disons simplement qu'il faut savoir s'arrêter à un moment donné et ne pas aller jusqu'à l'extrême. Personne ne remet en cause la nécessité de faire ces choses-là, mais à un moment donné, il faut savoir raison garder.

Nous faisons voter. Qui s'abstient sur ce rapport ? Je compte 34 abstentions. Qui s'oppose ? Je compte 27 oppositions. Qui vote pour ? Vous faites la soustraction.

Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution d'une subvention à la commune de Vaux-les-Prés

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs GAVIGNET et ROUSSELOT ne prennent pas part au vote. Tout le monde est-il d'accord ? Vaux-les Prés est une petite commune sympathique, avec un Maire dynamique. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » -
Attribution de subventions aux communes de Pouilley-les-Vignes et de Vaux-les-Prés

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Politique de la ville - Signature du contrat de ville

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que l'heure est tardive, mais il est important que ce rapport passe, puisque nous allons signer un contrat-cadre le 21 février prochain. Cela doit donc être décidé ce soir. Nous reviendrons plus en détail dans les mois à venir pour travailler dessus. C'est donc un cadre pour dire « on y va » et pour commencer les négociations. Il y aura un plus grand débat. Je souhaiterais que la prochaine fois, quand nous reparlerons du contrat de ville, que nous mettions ce rapport en premier pour que nous ne passions pas des rapports aussi importants en dernier. Je vous demande un peu d'attention, car il s'agit d'un contrat important pour le Grand Besançon.

Mme ROCHDI.- La politique de la ville qui a un large champ d'actions consiste à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires. Jusqu'à maintenant, cette politique de la ville a été définie par 2 programmes en parallèle qui ne se croisaient pas forcément assez, à savoir :

- le programme de cohésion sociale connu sous le nom de CUCS,
- le programme de rénovation urbaine.

Malgré les efforts menés par la politique de la ville, que ce soit dans le cadre social ou de la rénovation urbaine, le constat est que les territoires concernés manquent encore de développement. C'est le cas des territoires au niveau de l'Agglomération du Grand Besançon. La loi Lamy a revisité cette version de politique de la ville pour la rendre plus cohérente et plus efficace sur les territoires en articulant les 2 volets que sont le volet économique et social et le volet urbain. La géographie prioritaire a été resserrée autour d'un nombre de quartiers dont la concentration de population à bas revenu. Le but est de centrer les moyens sur les quartiers les plus en difficulté. Le nombre de quartiers passe de 2 492 à 1 300 quartiers au niveau national. La loi a défini un seul contrat au lieu de 2 parallèles, un seul contrat, un seul outil intégrant les dimensions sociales et l'urbanisme. La loi a aussi renforcé la participation des habitants dans ce dispositif via une instance (le Conseil Citoyen). Autour de ce contrat de ville sont mobilisés les acteurs nationaux et les acteurs locaux, ainsi que les crédits de droit commun et les crédits spécifiques. Ces contrats de ville sont pilotés et signés au niveau des Agglomérations afin de faire évoluer les quartiers dans leur agglomération et d'instaurer une solidarité territoriale.

Cette loi met en avant un ensemble d'objectifs avec un large champ d'actions, que ce soit dans le cadre social, économique, de la rénovation urbaine, le cadre de vie. Vous avez ici l'ensemble des principaux objectifs que je ne vais pas lire. La loi a regroupé l'ensemble de ces objectifs autour de 3 piliers principaux :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Ces 3 piliers ont été complétés par un 4^e pilier suite aux événements qu'a connus la France ces derniers temps, à savoir la valeur de la République et la citoyenneté.

Sur la base du diagnostic réalisé sur le territoire de l'Agglomération du Grand Besançon, l'ensemble des partenaires a structuré les actions de ce contrat de ville de l'Agglomération du Grand Besançon autour de 3 orientations stratégiques, à savoir :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers : l'objectif est de lutter contre la délinquance dans les quartiers, contre toutes les formes de nuisance et les incivilités que subissent ces quartiers et les habitants,
- mener une politique de développement volontariste, notamment sur les publics jeunes et leur famille : il s'agit de développer la réussite scolaire, prévenir le décrochage scolaire, soutenir la parentalité, faciliter l'accès au droit, à la culture, à l'éducation, à la santé, etc.
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'Agglomération : l'objectif est d'améliorer l'habitat et la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires et de renforcer et accompagner l'activité économique dans les quartiers prioritaires.

À ces 3 orientations stratégiques, nous avons 3 thématiques transversales, à savoir :

- la participation des habitants dans le cadre du Conseil Citoyen,
- la lutte contre toute forme de discrimination et la promotion de l'égalité hommes-femmes,
- la jeunesse.

Au niveau de la nouvelle géographie prioritaire de l'Agglomération du Grand Besançon, les 5 quartiers prioritaires arrêtés par l'État sur un seul critère qu'est le revenu sont :

- Planoise,
- la Cité Brûlard,
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Palente-Orchamps.

Sur l'ensemble des 5 quartiers de la géographie prioritaire, 2 quartiers ont été retenus dans le cadre de la rénovation urbaine par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), à savoir :

- Planoise, inscrit comme un quartier d'intérêt national,
- la Cité Brûlard, inscrite comme quartier d'intérêt régional.

Il se peut que le quartier Palente-Orchamps puisse s'inscrire aussi dans le cadre de quartier d'intérêt régional. Nous aurons bientôt la réponse.

Nous avons 3 quartiers inscrits comme étant des quartiers « en veille ». Ces quartiers sortent de l'ancienne géographie prioritaire, à savoir :

- Battant,
- l'Amitié,
- Vareilles.

Sur le territoire du Grand Besançon, le diagnostic a aussi mis en avant 5 quartiers bisontins présentant des fragilités, à savoir :

- Cité Viotte,
- Pelouse,
- Schlumberger,
- Rosemont,
- Les Hauts de Saint-Claude.

Nous avons également le quartier Curie-Pasteur à Novillars.

Concernant le contexte de l'évolution du nouveau contrat de ville, ce contrat de ville passe au niveau de l'Agglomération, conformément à la loi. Il comporte également un pilotage opérationnel recentré autour de la CAGB et de la Ville de Besançon. L'Agglomération est en train de prendre progressivement cette compétence qui est la politique de la ville. Actuellement, une Direction de contrat de ville mutualisé entre l'Agglomération et la Ville a été créée. Elle est installée dans les locaux de la CAGB. La prochaine étape est la création des Conseils Citoyens vers le mois d'avril. Nous aurons un Conseil Citoyen par quartier, soit 5 au total. Un document-cadre a été élaboré. Il définit ou fixe les principes d'actions et des engagements de l'ensemble des partenaires. L'objectif est de signer le contrat le 21 février 2015. Autour de ce contrat, nous avons un ensemble de partenaires signataires, à savoir :

- l'État,
- la Région,
- le Département,
- les bailleurs,
- la CAF,
- les communes concernées par le contrat de ville (Besançon et Novillars).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Karima. Cette présentation est certainement trop rapide, mais nous reviendrons dessus prochainement. Avez-vous des questions ?

M. CUCHE.- Tout le projet ne tient que sur les quartiers de la Ville de Besançon, pratiquement, à 99 %. À ce moment-là, si le Grand Besançon prend tous les problèmes, je ne vois pas à quoi sert le Conseil Municipal.

M. LE PRÉSIDENT.- La politique de la ville était auparavant portée uniquement par la Ville de Besançon. Le législateur a souhaité que désormais, ces problèmes soient réglés dans le cadre de l'intercommunalité. Aujourd'hui, il y a déjà une commune dedans, Novillars. Mais demain, lorsque nous allons commencer à parler des problèmes de sécurité et autres, d'après ce que j'entends dire, les problèmes de sécurité, entre autres, commencent à n'être pas uniquement sur la Ville de Besançon, mais sur l'ensemble de l'Agglomération. Nous sommes dans une Agglomération. Certes, c'est sur Besançon, mais dans chacune de vos communes, des enfants de vos communes qui habitent dans la ville-centre où à Novillars sont aussi concernés. Justement, la vision de l'Agglomération est de voir les problèmes globalement. Quand on parle des problèmes de subvention aux bourgs-centres, la Ville de Besançon ne se sent pas spécialement concernée, mais cela fait partie de l'Agglomération. Cette vision d'Agglomération nous est donc imposée par la loi, nous ne l'avons pas choisie. Je ne sais pas de quelle commune vous êtes.

M. CUCHE.- Routelle.

M. LE PRÉSIDENT.- À Routelle, le contrat de ville n'est pas encore pour demain. L'ensemble des problèmes qui sont là intéresse tous les habitants du Grand Besançon.

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de la politique de la ville, il y a une compétence qui est celle de la Communauté d'Agglomération : la compétence « habitat ». Il est normal aujourd'hui que nous exerçons pleinement cette compétence, y compris sur les quartiers de la Ville de Besançon. Cela ne vous a peut-être pas tapé dans l'œil quand nous avons travaillé sur le PRU n°1 sur les Clairs-Soleils, mais nous avons participé, nous Communauté d'Agglomération, dans le cadre de l'habitat, à l'évolution de ce secteur. Il est donc normal que la Communauté d'Agglomération entreprenne les études et porte ce projet important, parce que si nous avons une commune-centre forte, les communes périphériques en profiteront.

M. OMOURI.- Je rejoins ce que dit le Maire de Routelle. Il n'a pas tort. Je suis très réservé. Vous n'êtes pour rien sur le fait que le législateur ait souhaité que l'on transfère cette compétence à l'Agglomération. Mais il va y avoir une difficulté. Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous disiez « je ne souhaite pas que l'on amène le débat municipal à l'Agglomération ». J'ai demandé à partir de quand serait ce transfert. On m'a répondu « 2016 ». Quand je vais poser des questions sur les maisons de quartier, sur les politiques de la jeunesse, on va me dire « c'est à l'Agglomération ». Quand je vais venir sur ces questions, je peux comprendre les Maires qui demanderont « pourquoi Monsieur OMOURI vient sur ces questions touchant à la vie municipale ? ».

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas venir dessus, parce que l'on ne va pas demander à l'Agglomération de subventionner les maisons de quartier.

M. OMOURI.- Il faut bien comprendre cela. C'est pour que chaque Maire comprenne bien ce qu'il va se passer. Pour le moment, en 2015, c'est la Ville de Besançon. À partir de 2016, ce sera l'Agglomération. Ce transfert de compétence tombe très mal avec les baisses de dotation de l'État. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Étant donné que ces baisses de dotation de l'État sont très importantes, une question va se poser. Je vais m'interroger sur l'enveloppe aujourd'hui de la CAGB, destinée à financer le Plan de Rénovation Urbaine de Planoise, de Brûlard et peut-être de Palente. Aujourd'hui, personne n'est capable de me dire ici quelle sera l'enveloppe budgétaire de la CAGB. De plus, on ne prend pas assez en compte les problématiques de logement qui vont obérer sur Brûlard, peut-être sur Planoise. Pour terminer, il ne faut pas se voiler la face. Les communes vont devoir aussi apporter leur contribution financière à cela, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas du tout ! Pourquoi voulez-vous faire peur aux communes en disant qu'elles vont devoir payer cela ?

M. OMOURI.- Laissez-moi terminer ! Je suis convaincu que toutes les communes, tôt ou tard, devront mettre la main à la poche. Si c'est le cas, je souhaiterais, à ce compte-là, que l'on développe aujourd'hui une politique d'agglomération au niveau de la jeunesse au niveau de la périphérie. Pourquoi ? Il n'y a pas de raison que les communes payent pour Besançon et que nous ne soyons pas capables d'apporter aujourd'hui des dispositifs au niveau de la jeunesse de la périphérie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur OMOURI, vous avez comme habitude de faire peur et de vouloir opposer la périphérie à la ville-centre. Il n'a jamais été question que l'on demande aux communes de payer. Regardez la loi ! Par contre, pour l'instant, les transferts ne sont pas dans ce sens-là. Quand pendant les animations d'été, les gamins de la périphérie viennent à Besançon, on les accepte bien volontiers. Pour l'instant, les transferts vont dans ce sens. Arrêtez de faire peur par rapport à cela ! Vous avez rappelé de nombreuses fois au Conseil Municipal de Besançon, même si c'était faux à l'époque, parce que le 1^{er} à l'avoir mis en place était BARTOLONE, vous avez loué les Ministres de vos amis qui avaient mis en place la politique de la ville et maintenant, c'est à jeter aux chiens.

Monsieur OMOURI, il ne faut pas opposer les gens. Les collègues qui habitent la périphérie ont tous des enfants habitant à Besançon, à Clairs-Soleils. Des gens de Besançon et de Clairs-Soleils vont aussi habiter la périphérie. Ce qui fait la grandeur d'une agglomération est que l'on vit tous ensemble. Demain, nous avons un destin commun. Si tu veux continuer à exister, c'est ensemble, avec l'Agglomération. Routelle ne pourra pas se défendre seule contre tous, pas plus que Besançon. Nous avons besoin d'être ensemble, de travailler ensemble, de nous accepter, de nous connaître. Mais arrêtez de dire aux Maires de la périphérie « c'est vous qui allez payer pour les maisons de quartier de Besançon ». Ce n'est pas sérieux de dire cela !

M. OMOURI.- C'est vous qui déformez ce que j'ai dit. J'ai simplement dit qu'aujourd'hui, la CAGB lève l'impôt. Demain matin, pour les actions qui seront menées, pas en 2015, mais en 2017, peut-être en 2018 ou 2019, l'Agglomération devra apporter sa contribution financière. C'est pour cela que je demande aujourd'hui que l'on développe une politique de l'Agglomération sur la politique de la ville. C'est pour cela que je souhaite que les jeunes de la périphérie bénéficient du guichet unique des jeunes, que l'on développe un CLAP (Comité Local d'Aides aux Projets) au niveau de l'Agglomération. C'est tout simplement ce que je demande.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être que c'est une bonne idée. Depuis un certain nombre d'années, je souhaitais que cela se fasse, par exemple au niveau des animations d'été. Pour les raisons que j'ai comprises, on m'a dit que les communes développaient déjà ce type d'activité et qu'il n'y avait pas de raison de les refaire ailleurs, de refaire payer ailleurs. Demain, si vous me dites « regardons comment demain nous allons tous pouvoir travailler ensemble au niveau de l'Agglomération », nous pouvons entendre cela. Ce n'est pas ce que j'entendais précédemment. Dans l'Agglomération, 80 % des habitants viennent de Besançon et payent des impôts au niveau de l'Agglomération. Monsieur OMOURI, nous n'allons pas refaire un débat municipal, mais ici, je suis le Président de l'Agglomération et je souhaite que nous travaillions demain à construire un espace commun qui va nous permettre de continuer à vivre, à exister, à nous développer économiquement.

Quand une entreprise se construit, se développe, peu importe si elle se développe à Besançon intra-muros, à Vaux-les-Prés, dans la zone de l'Échange, ou demain à Chaudfontaine. C'est ce qui est important. Notre force est d'agir tous ensemble, avec la diversité de nos territoires. Combien d'ingénieurs ou de techniciens de Témis habitent dans la périphérie ? Nous sommes heureux que le TGV à Auxon permette un aménagement de ce secteur. C'est ce qu'il faut voir. Il ne faut pas exacerber les peurs et monter les gens les uns contre les autres.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte trois abstentions. Très bien, je vous remercie. Pour dissiper ce genre de crainte que je peux estimer légitime, je voudrais que l'on prenne le temps de discuter plus longuement de cela la prochaine fois.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. La séance est terminée. Je vous en remercie.

La séance est levée.